

Département de la Corrèze

RECUEIL DES **ACTES ADMINISTRATIFS**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL **DU 8 JUILLET 2022**

Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département www.correze.fr

SOMMAIRE

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2022.07.08/101	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2022	p.3
CD.2022.07.08/102	FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX	p.19
CD.2022.07.08/103	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	p.24
CD.2022.07.08/104	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021	p.31
CD.2022.07.08/105	POLITIQUE DE L'EAU : PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU DE LA CORRÈZE 2022-2024 - PDGE 19	p.117

Commission de la Cohésion Sociale

CD.2022.07.08/201	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2022-2028	p.152
-------------------	---	-------

Commission de la Cohésion Territoriale

CD.2022.07.08/301	ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS - ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS FACE A L'AUGMENTATION DES PRIX ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES	p.230
-------------------	---	-------

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2022

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 avril 2022 (joints en annexe) intègrent :

- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,
- des suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)

a. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de technicien gestion patrimoniale au sein de la direction des Routes ;
- Suppression de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et création de 3 postes d'adjoints techniques afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des Routes ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux au collège de Meymac ;

- Suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine et création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de bibliothécaire au sein de la direction de la Bibliothèque Départementale ;
- Suppression d'un poste d'attaché principal et création d'un poste d'attaché afin d'assurer les fonctions de chef du service Éducation Jeunesse au sein de la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- Suppression d'un poste d'ingénieur et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'assistant à maîtrise d'ouvrage bâtiments au sein de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie ;
- Suppression d'un poste d'ingénieur principal et création d'un poste d'ingénieur en chef hors classe afin d'assurer les missions de directeur au sein de la direction des Infrastructures dans le cadre de la réorganisation des services validée au CT du 24/03/22 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions d'assistante de direction/gestionnaire financier au sein de la direction de la Communication ;
- Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'attaché afin d'assurer les missions de chargé de pilotage budgétaire et financier au sein de la direction des Finances et de la Commande Publique dans le cadre de la réorganisation des services validée au CT du 24/03/22 ;
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'attaché afin d'assurer les missions de chargé de pilotage budgétaire et financier au sein de la direction des Finances et de la Commande Publique dans le cadre de la réorganisation des services validée au CT du 24/03/22.

b. Emplois non permanents

- Création d'un poste d'attaché en contrat de projet de 3 ans en qualité de chargé de projet conciergerie (création CT du 26/06/2022).

Collaborateur direct du responsable de la promotion du territoire et placé sous son autorité, au sein de la Direction de la Promotion des Territoires, il concourt à l'ensemble des missions et activités en faveur de l'attractivité et de la promotion de la Corrèze.

A titre principal il pilote et met en œuvre le dispositif Corrèze Accueil qui vise à faciliter l'installation permanente en Corrèze de nouveaux habitants et contribue à relier ce dispositif aux projets sectoriels de la collectivité nécessitant la réunion de compétences et talents extérieurs au territoire et notamment :

- Corrèze Ambition Santé,
- Corrèze Rénovation Énergétique,
- Corrèze Santé Animale,
- Corrèze Ambition tourisme...

➤ Suppression d'un poste d'adjoint technique en contrat de projet de 2 ans en qualité de conseiller numérique et création d'un poste de technicien en contrat de projet de 2 ans en qualité de coordinateur des conseillers numériques. Il sera rattaché hiérarchiquement à la délégation à la participation citoyenne et aux usages numériques.

La mission principale du coordinateur est d'accompagner tous les conseillers numériques du Département. Il aura en charge notamment :

- de mettre en place une cartographie des ressources pour les usagers,
- de créer un réseau et un lien régulier : newsletter, animation, création de la charte du réseau...,
- d'organiser des webinaires ou réunions thématiques,
- de mettre en place une plateforme d'échanges et de stockage de ressources à l'échelle départementale,
- de développer des animations externes : fête du numérique, salon numérique commun, cafés Visio...

➤ Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts et de remplacements.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

➤ Suppression d'un poste de moniteur éducateur et création d'un poste de Cadre socio-éducatif à temps complet dans l'attente d'une nomination en qualité de chef de service ;

➤ Suppression d'un poste d'animateur des services hospitaliers et création d'un poste d'assistant socio-éducatif du 1^{er} grade afin d'exercer les fonctions d'animation ;

➤ Suppression d'un poste d'aide-soignante principal (cat C) et création d'un poste d'aide-soignante de classe supérieure (cat B) suite au reclassement du cadre d'emplois des aides-soignants ;

➤ **Emplois non permanents** : des mensualités ont été redéployées afin de tenir compte des besoins de renforts et de remplacements du CDEF.

C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé

- Suppression d'un poste de rédacteur, gestionnaire administratif et financier et création d'un poste d'adjoint administratif afin d'assurer les fonctions de secrétaire médicale au sein du Centre Départemental de Santé ;

- A compter du 01/05/2022 : suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions de Gestionnaire financier et administratif / Régisseur au sein du Centre Départemental de Santé ;

- A compter du 01/07/2022 : suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur afin d'assurer les fonctions de secrétaire médicale au sein du Centre Départemental de Santé.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 AVRIL 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/101 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est décidé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

Suite à des transformations d'emplois, redéploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal	A	TC		1
Attaché	A	TC	3	
Ingénieur en chef hors classe	A	TC	1	
Ingénieur principal	A	TC		1
Ingénieur	A	TC		1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC		1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1	
Rédacteur	B	TC		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC		4
Adjoint technique	C	TC	4	
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	1	
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TNC		1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant socio-éducatif	A	TC		10
Assistant socio-éducatif	A	TNC	10	

- Pour les besoins occasionnels :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC		1
Technicien	B	TC	10	
Adjoint technique	C	TC		10
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl. des EE	C	TC	6	
Adjoint technique des EE	C	TC		6

- En contrats de projets :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Attaché	A	TC	12	
Technicien	B	TC	12	
Adjoint technique	A	TC		12

C) Sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et des Familles, les créations et suppressions de postes suivantes :

1- Pour les emplois permanents : suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Assistant Socio-Educatif hospitalier du 1 ^{er} grade	A	TC	1	
Cadre socio-éducatif	A	TC	1	
Moniteur éducateur	C	TC		1
Animateur des services hospitaliers	C	TC		1
Aide soignante de classe supérieure	B	TC	1	
Aide soignante principale	C	TC		1

2- Pour les emplois non permanents :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	5	
Moniteur éducateur / animateur	A	TC		7,5
Psychologue vacataire	A	TC		3
Aide soignant	B	TC	12	
Aide Médico Psychologique	C	TC		18
Agent des services hospitaliers qualifiés	C	TC		6
Emplois saisonniers	C	TC	9	

D) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1 (au 01/05/22)
Rédacteur	B	TC	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1 (au 01/05/22)	
Adjoint administratif	C	TC	1	1

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.

Et sur le Budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Et sur le Budget du Centre Départemental de Santé.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 11 juillet 2022

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-6004-DE-1-1

Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 28/02/2022	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/04/2022	Pourvus au 30/04/2022
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	0
			3	0	3	1
Administrateur général	A	TC	0		0	0
Administrateur hors classe	A	TC	0		0	0
Administrateur	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2
Directeur	A	TC	1		1	1
Attaché hors classe	A	TC	2		2	1
Attaché principal	A	TC	21	-1	20	19
Attaché territorial	A	TC	24	3	27	21
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			50	2	52	43
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	43	-1	42	37
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	21	1	22	18
Rédacteur	B	TC	53	-1	52	49
			117	-1	116	104
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	87	-1	86	70
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	64		64	59
Adjoint administratif	C	TC	39		39	36
Adjoint administratif	C	TNC	2		2	0
			192	-1	191	165
Ingénieur en chef hors classe	A	TC	1	1	2	0
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	5
			7	1	8	5
Ingénieur principal	A	TC	15	-1	14	13
Ingénieur	A	TC	24	-1	23	20
			39	-2	37	33
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	49	-1	48	43
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	20	2	22	19
Technicien	B	TC	42		42	41
			111	1	112	103
Agent de maîtrise principal	C	TC	43		43	38
Agent de maîtrise	C	TC	47		47	41
			90	0	90	79
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	69		69	66
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	97	-4	93	91
Adjoint technique	C	TC	92	4	96	95
			258	0	258	252
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	77		77	71
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	77		77	64
	C	TNC	2		2	0
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	46	1	47	42
	C	TNC	4	-1	3	1
			206	0	206	178
Médecin hors classe	A	TC	3		3	1
Médecin hors classe	A	TNC	2		2	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			13	0	13	5
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	0		0	0
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	2		2	1
			6	0	6	5
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	12		12	11
Puéricultrice	A	TC	4		4	4
			16	0	16	15

Cadre de santé supérieur	A	TNC	1		1	1
Cadre de santé	A	TC	3		3	3
			4	0	4	4
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2		2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	1		1	0
Infirmier en soins généraux	A	TC	8		8	7
			11	0	11	9
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	1		1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0
Conseiller socio-éducatif	A	TC	7		7	6
			8	0	8	6
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	10		10	10
Assistant socio-éducatif	A	TC	151		151	142
			161	0	161	152
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	1		1	1
Agent social	C	TC	0		0	0
			3	0	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	10		10	9
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	3		3	3
			13	0	13	12
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	2		2	2
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			2	0	2	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	1		1	0
			2	0	2	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1
			1	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	1		1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	4	-1	3	3
			5	-1	4	4
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	5		5	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	5		5	3
			15	0	15	8
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	2		2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	5	1	6	3
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	4		4	3
			11	1	12	8
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	2
Collaborateur de cabinet	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1
			9	0	9	6
Assistants familiaux	C	TC	195		195	
			195	0	195	0
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1557	0	1557	1210

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/04/2022	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2022	Mensualités consommées au 30/04/2022
Attaché	A	TC	4		4	
Ingénieur	A	TC	8		8	
Infirmière en soins généraux	A	TC	14		14	
Puericultrice de hors classe	A	TC	5		5	4
Puericultrice	A	TC	7		7	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	7		7	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	3		3	
Assistant socio-éducatif	A	TC	71,3	-10,0	61,3	16,47
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0,7	10,0	10,7	1,5
	A	TC	120	0	120	22
Assistant de conservation	B	TC	8		8	
Technicien	B	TC	24		24	
Rédacteur	B	TC	16		16	5
	B	TC	48	0	48	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	3,3
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	26		26	
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	23,67
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	3,87
	C		276	0	276	30,84
					444 mensualités autorisées	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS / RENFORTS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2022	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2022	Mensualités consommées au 30/04/2022
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	5		5	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	7		7	
Infirmier en soins généraux	A	TC	5		5	
Ingénieur	A	TC	10		10	3
Attaché hors classe	A	TC	3		3	
Attaché	A	TC	25		25	5,13
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	TC	0	1	1	0,83
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	2	-1	1	
Assistant socio éducatif	A	TC	27		27	7,57
Assistant socio éducatif	A	TNC	12		12	3,97
	A	TC	100	0	100	20,50
Technicien	B	TC	20	10	30	11,9
Rédacteur	B	TC	24		24	1,53
	B	TC	44	10	54	13,4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	1		1	
Adjoint administratif	C	TC	53		53	19,97
Adjoint administratif	C	TNC	12		12	3,97
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	40		40	
Adjoint technique	C	TC	62	-10	52	16,53
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	1,13
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	6		6	2,13
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TNC	0	6	6	3,93
Adjoint technique des EE	C	TC	84		84	23,37
Adjoint technique des EE	C	TNC	12	-6	6	1,97
	C	TC	318	-10	308	73,00
					462 mensualités autorisées	

EMPLOIS CONTRACTUELS EN CONTRATS DE PROJETS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2022	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2022	Mensualités consommées au 30/04/2022
Attaché	A	TC	12	12	24	3,97
Ingénieur	A	TC	12		12	
Conseiller socio-éducatif	A	TC	12		12	0,63
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	12		12	2,97
Technicien	B	TC	0	12	12	
Adjoint technique	C	TC	36	-12	24	5,97
	A	TC	84	12	96	14

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2022	Transformations	Mensualités autorisées au 30/04/2022	Mensualités consommées au 30/04/2022
Médecin vacataire	A	TNC	12		12	
Psychologue vacataire	A	TNC	24		24	0,37
					36 mensualités autorisées	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés au 28/02/2022	Transformations	Emplois autorisés au 30/04/2022	Pourvus au 30/04/2022
Apprentis	TC	15		15	11

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	28/02/2022	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 30/04/2022		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 1er grade	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue de classe normale	A	TNC	1			1	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	0
Assistant Socio-Educatif hospitalier de second grade	A	TC	1		1		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier du 1er grade	A	TC	6	1	7		5
Educateur Jeunes Efanfants	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			8	1	9	0	7
Cadre socio éducatif	A	TC	0	1	1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	1	1	0	0
Moniteur Educateur	B	TC	3	-1	2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3	-1	2	0	1
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1	-1	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	-1	0	0	0
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante de classe supérieure	B	TC	0	1	1		1
Aide Soignante Principale	C	TC	1	-1	0		0
AES / AMP	C	TC	8		8		7
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			9	0	9	0	8
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		0
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	2		2		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	7		7		8
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TNC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	10	0	10
TOTAL GENERAL			38	0	37	1	32

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2022	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées au 30/04/2022
Adjoint des cadres	B	TC	12		12		4
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	7	5	12		0
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	10	-7,5	2,5		2,4
Aide soignant	B	TC	0	12	12		0
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant	C	TC	57	-18	39		12,6
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	26	-6	20		0
Emplois saisonniers	C	TC	0	9	9		0

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 28/02/2022	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées au 30/04/2022
Psychologue vacataire	A	TNC	3	-3		0	0

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Emplois autorisées au 28/02/2022	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées au 30/04/2022
Apprentissage ES	A	TC	1		1		1
Apprentissage Moniteur éducateur	B	TC	1		1		1
TOTAL			2	0	2	0	2

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 28/02/2022	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 30/04/2022		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	7		7		5
Médecin territorial hors classe	A	TNC	5			5	4
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			12	0	7	5	9
Cadre de santé de 1ère classe	A	TNC	1			1	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	TC	2		2		
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	0
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1			1	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	1			1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	0			0	0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	1	-1 (au 01/05/22)	1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Rédacteur territorial	B	TC	0	0	0		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	2	+1 (au 01/05/22)	2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Adjoint administratif territorial	C	TC	2	0	2		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	1
TOTAL GENERAL			24	0	16	8	15

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées 28/02/2022	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées 30/04/2022
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		3

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX

RAPPORT

L'article L. 3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) consacre le droit pour chaque membre du conseil départemental à bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. Il revient donc au Département de financer sur son propre budget des formations au profit des conseillers départementaux. Ces dépenses constituent à ce titre des dépenses obligatoires pour le Département.

Outre l'obligation d'organiser au cours de la première année du mandat suivant le renouvellement général de l'organe délibérant, une formation au profit des membres de son exécutif, le Conseil Départemental doit également délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

C'est ainsi que, par décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 24 septembre 2021, le montant du budget prévisionnel alloué à la formation des élus a été fixé à 132 886 € (soit 3 497 € /élu) pour l'année 2021.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de fixer ce montant pour toute la durée du mandat, étant précisé qu'en application de l'article L. 3123-12 du CGCT, il ne peut être inférieur à un plancher fixé à 2 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des conseillers départementaux. La loi impose également une limite aux crédits consacrés à la formation des élus par chaque collectivité. En l'occurrence, ce plafond est fixé à 20 % du montant total des indemnités de fonction maximales théoriques des conseillers départementaux.

Quant au champ des dépenses à prendre en compte pour le calcul de ces deux montants, il est limité aux seules dépenses de formation d'un point de vue pédagogique. Sont donc exclues les dépenses liées au remboursement de frais de déplacement, de séjour des élus au titre de leurs formations ainsi que les compensations de pertes de revenus.

Le montant maximal théorique des indemnités de fonction des conseillers départementaux étant de 860 000 €, le montant plafond de la dépense annuelle de formation des élus doit être compris entre 17 200 € et 172 000 €.

Aussi, je propose à l'assemblée départementale de fixer le plafond de la dépense annuelle de formation des élus à 3 000 € par élu.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 1 14 000 € en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3123-10 et suivants,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/102 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : est décidé pour toute la durée du mandat, un montant plafond par élu de 3 000 € de dépense annuelle de formation, qui correspond au remboursement possible par an des frais de formation des Conseillers Départementaux.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 11 juillet 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-5633-DE-1-1
Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT

Par sa délibération n° CD.2021.07.01/006 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement des articles L. 3211-2 et L. 3221-10-1 à L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour :

1° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies :

1.1°

Le Président reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

En tout état de cause, tout prêt de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du Conseil Départemental.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre notamment une des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de modifier le taux (y compris passage d'un taux fixe à un taux variable et inversement), la durée du prêt, la périodicité et le profil de remboursement ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires et à des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, ainsi que toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

1.2°

Le Conseil Départemental donne délégation de compétence au Président pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

A l'instar des prêts, les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les mêmes articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2° réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 35 M€ ou 10% du budget réel ;

3° prendre les décisions en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article ;

4° arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5° fixer :

- les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- les redevances et autres tarifs liés à toute occupation ou emprise consentie par la collectivité départementale sur l'une des dépendances de son domaine public ou privé, à l'exception de ceux qui sont fixés par ailleurs par l'assemblée départementale ;
- Les tarifs de reproduction des documents administratifs ainsi que ceux des licences de réutilisation des données publiques ;
- Les tarifs et prestations de l'ensemble des sites touristiques et culturels départementaux (notamment le Musée du Président Jacques Chirac, le Château de Sédières, les Archives Départementales, la Bibliothèque Départementale...).

6° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

7° accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

8° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;

14° autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

15° demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel qu'en soient le domaine et le montant ;

16° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département quelle que soit la nature de la demande et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée ;

17° intenter, au nom du Département et pour la durée de son mandat, les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- dépôts de plaintes et constitution de partie civile, dans tout litige impliquant le Département, ses intérêts ou ses agents, dans le cadre de ses compétences ou de ses activités ;
- toute procédure amiable ou contentieuse mise en œuvre par ou contre le Département, y compris les procédures de référé, en quelque matière que ce soit et relevant tant des juridictions de l'ordre administratif que des juridictions de l'ordre judiciaire et ce, pour tout niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation ;

18° être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

19° exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'Urbanisme ;

20° être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Ces mêmes dispositions exigent que le Président du Conseil Départemental informe le Conseil Départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Je demande à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations qui m'ont été consenties sur le fondement de ces dispositions, telles qu'elles figurent en annexe au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD.2021.07.01/006 en date du 1^{er} juillet 2021,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/103 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil Départemental prend acte des décisions prises par Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Départemental telles qu'annexées à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 11 juillet 2022

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-5179-DE-1-1

Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

RAPPORT

2021 a été pour les Départements, l'année des élections départementales avec, pour la Corrèze, le renouvellement de ses 38 conseillers départementaux. Les Corrèziens ont fait le choix de s'inscrire dans la continuité et ainsi de conforter et voire même de renforcer la majorité sortante.

L'Assemblée a accueilli lors de son installation, le 1^{er} juillet 2021, 17 nouveaux conseillers départementaux. Il a alors été clairement annoncé le souhait de continuer un travail d'équipe, d'écoute, de concertation, de responsabilité, dans un esprit de solidarité et de respect, et ceci pour servir la Corrèze et les Corrèziens.

En 2021, l'abstention aux différentes élections a été néanmoins importante. C'est pourquoi l'Assemblée a décidé de compléter les trois commissions habituelles que sont la Commission des Finances et des Affaires Générales (qui s'est également vu confier la Transition Écologique), la Commission de la Cohésion Sociale et la Commission de la Cohésion Territoriale, par une quatrième Commission en charge de la participation citoyenne.

Cette nouvelle mandature comprend des engagements pour bien-vivre ensemble, autour d'un Département protecteur des Corrèziens, engagé pour une nouvelle qualité de vie, accélérateur de la transition écologique, et défenseur des projets corrèziens auprès de la Région.

L'année 2021 a encore été marquée par la crise du COVID, avec une nouvelle période de confinement. Le Département a démontré toute son efficacité en faisant preuve d'anticipation et de proximité : "Corrèze Masques", "Corrèze Tests" et "Corrèze vaccination" en sont la démonstration. Le Département dans chacun de ses domaines a accompagné les Corrèziens avec la mise en place de protocole et d'actions permettant de soutenir chacun en cette période de crise.

A cet effet, le Département s'est donné les moyens pour agir. Depuis 2015, il a renforcé sa structure financière grâce à un fort désendettement et à d'importants efforts de gestion. Le budget 2021 présente ainsi un équilibre à hauteur de 486,4 M€. Cela permet au Département d'afficher un budget acteur de la relance et ainsi de poursuivre ses actions en matière de cohésions sociale et territoriale, et de réserver une place majeure à l'investissement en 2021 pour soutenir l'activité du territoire.

Avec la crise sanitaire et économique, les directions fonctionnelles du Conseil Départemental, ont été, quant à elles, présentes avec réactivité. Le Système d'information s'est ouvert pour permettre le télétravail et, dans le même temps, a renforcé sa sécurité. Les projets de dématérialisation ainsi que les évolutions s'imposent et plus particulièrement dans les domaines financier et social. Les demandes juridiques ont explosées avec la crise du COVID, impliquant une veille juridique conséquente et sans faille.

C'est avec l'allègement des procédures mais aussi dans un contexte économique difficile que le Département a lancé ses consultations lui permettant d'aboutir dans les délais à la réalisation des travaux prévus en 2021.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, les agents de la collectivité accompagnés des chefs de projets développement se sont fortement mobilisés afin de répondre aux attentes des Corrégiens dans chaque domaine d'activité du Département. Le Département a pu compter sur la disponibilité et l'efficacité de chacun et mettre ainsi en œuvre les actions clairement identifiées en 2021.

C'est selon les engagements pris par la nouvelle mandature, devenus axes de travail pour la collectivité, que ce rapport d'activité 2021 (joint en unique annexe) présente l'activité des services et décline l'ensemble des actions résultantes des délibérations et des décisions prises par l'Assemblée et la Commission Permanente, conformément à l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

UN DÉPARTEMENT PROTECTEUR DES CORRÉZIENS

Le Département est présent aux côtés des Corrégiens à tous les âges de leur vie.

Dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance, le Président du Conseil départemental œuvre comme chef de file de cette politique publique. La situation des enfants confiés devient de plus en plus complexe. Le nombre d'informations préoccupantes, le nombre de mineurs accompagnés à domicile par l'Aide Sociale à l'Enfance ou un partenaire, le nombre de Mineurs Non Accompagnés ne cessent d'augmenter impliquant une hausse des demandes d'évaluations sociales dans le cadre de la protection de l'enfance. Cette forte augmentation est à mettre en exergue avec un manque d'attractivité flagrant des métiers du secteur social et du métier d'assistant familial pour lesquels le Département se positionne en tant qu'acteur principal pour apporter des solutions.

Il en est de même dans le secteur de la Protection Maternelle Infantile où le nombre de consultations médicales explosent à cause d'une baisse de la démographie médicale et médico-sociale.

Soucieux d'apporter la réponse la plus adaptée aux demandes et aux besoins des usagers, l'Action Sociale Territoriale du Département a mis en œuvre, quand à elle en 2021, l'accueil inconditionnel de proximité déployé au sein de ses 12 Maisons de Solidarité Départementales.

➤ LA SANTÉ POUR TOUS AVEC CORRÈZE SANTÉ

Le Département a mis en place une politique de santé publique dont l'objectif majeur est d'offrir à tous les Corrégiens, quel que soit leur lieu d'habitation, un accès à des soins de santé de qualité.

C'est pourquoi fin 2019 a été lancé le plan Ambition Santé s'articulant autour de trois principaux axes :

- un Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé",
- un plan de soutien aux projets d'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires en Corrèze,
- des mesures d'accompagnement financier des étudiants et des internes en santé.

Le Centre Départemental de Santé a été ouvert le 9 septembre 2019 à Égletons puis il s'ensuivit une première antenne à Neuvic, puis une seconde à Meymac en 2020. L'année 2021 a permis l'ouverture de 4 antennes supplémentaires localisées à Ussel, Sornac, Treignac et Bort-les-Orgues.

Le Centre Départemental de Santé compte fin 2021, 11 médecins ce qui a permis d'accueillir 18 251 patients en cabinet et 1 021 visites à domicile ont été effectuées.

En cette période de crise sanitaire toujours présente, le Centre Départemental de Santé a apporté son aide pour la vaccination au plus près des habitants avec le centre de vaccination mobile "Vaccibus".

Enfin, le Centre Départemental de Santé a accueilli, pendant 6 mois, un infirmier en Pratique Avancée pour étudier le projet de visite à domicile avec mallette connectée.

➤ VALORISER TOUS LES MÉTIERS DE L'AIDE À LA PERSONNE

Face à la pénurie grandissante de personnels, le Département de la Corrèze a décidé dès 2019 d'un plan d'actions innovant et structurant pour l'attractivité des métiers du secteur de l'aide à domicile. Pour ce faire, le Département a créé l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), en coopération avec les Services d'Aides à Domicile.

En 2021, le Département a poursuivi la mise en œuvre de ce dispositif. C'est ainsi que 68 contrats pour le recrutement d'aides à domicile ont été signés. En parallèle, le Conseil Départemental s'est engagé dans la reconnaissance de ces personnels via des revalorisations salariales à destination de l'ensemble des aides à domicile.

Fort du succès d'AMAC, le Département a décidé de dupliquer ce dispositif et de l'élargir à l'ensemble des établissements et services via une feuille de route en faveur de tout le secteur médico-social.

➤ CORRÈZE BOOST EMPLOI

Le Département s'est fixé comme priorité de favoriser, accélérer et accompagner l'accès à l'emploi et la formation pour tous les Corrèziens. Pour cela, il s'est doté d'une politique départementale d'insertion volontariste et innovante.

Le Département s'attache prioritairement à répondre aux attentes des publics les plus fragiles et les plus précaires dont il a la charge et au premier rang desquels se trouvent les personnes relevant du dispositif rSa.

Pour ce faire, le Département a mis en place plusieurs actions parmi lesquelles, les forums de BOOST Emploi permettant de faciliter la rencontre entre les entreprises et les publics en recherche d'emploi ; les Clés de l'Emploi pour optimiser les candidatures et l'accès à l'emploi auprès des chefs d'entreprise locaux ainsi qu'une offre d'accompagnement riche et diversifiée pour les publics les plus éloignés de l'emploi, du coach social à la psychologue du travail.

Le Département s'appuie également sur le dispositif BOOST Emploi via une plateforme permettant la mise en relation rapide et efficace entre l'offre et la demande d'emploi avec la priorité de faciliter cette mise en relation et l'accès aux offres.

En 2021, force est de constater une hausse de fréquentation de la plateforme BOOST Emploi avec plus de 92 472 utilisateurs et 768 entreprises mais surtout cette politique affiche une baisse confirmée du nombre de bénéficiaires rSa (- 11,5 %) qui se traduit par une stabilisation à la baisse du montant annuel de l'allocation et une augmentation conséquente du nombre de Contrats d'Engagements.

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le Département s'engage à travers une action de proximité adaptée à notre ruralité.

➤ CORRÈZE ZÉRO ZONE BLANCHE : LA TÉLÉPHONIE MOBILE POUR TOUS ET PARTOUT EN CORRÈZE

L'accès au très haut débit pour tous les Corrèziens en 2021 a été l'ambition et l'objectif majeur et incontestable pour le Département dès l'été 2016.

Comme prévu, en 2021, la Corrèze devient le premier Département français à permettre à tous ses administrés ruraux et urbains de la zone publique d'avoir accès à un réseau public de qualité et 100% fibre.

Au total, ce sont plus de 101 756 prises éligibles à la fibre avec plus de 200 raccordements réalisés par semaine et 25% de prises commercialisées.

L'engagement pris par le Département a donc été gagné.

Concernant la téléphonie mobile, tous les sites des deux programmes zones blanches (centre bourg et 1 300 sites stratégiques) sont actifs en 2021.

Sous l'impulsion du Département, 18 sites ont été sélectionnés en Corrèze dans le cadre du programme "New Deal" : 7 sites ont été mis en service en 2021.

Le programme de développement des infrastructures s'accompagne d'un programme ambitieux de développement des usages et des services numériques sur l'ensemble du Département, programme dont la nécessité a été mise au grand jour, la COVID ayant rendu le numérique primordial et incontournable pour bon nombre de citoyens.

A ce titre, plusieurs programmes ont été mis en œuvre : le "Réseau social seniors", le dispositif "Coup de Pouce Corrèze", le programme "BOOST Projets", le Pass Numérique ainsi que la "La Corrèze dans ma poche".

➤ UN PLAN "CORRÈZE BIEN VIVRE AU COLLÈGE" POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES 10 000 COLLÉGIENS

Face à la crise sanitaire, le Département a renforcé ses actions à travers une gestion du personnel attentive avec la mise en place des protocoles à la fois soucieux de la sécurité des élèves et de la communauté éducative, mais surtout soutenables dans la durée pour les agents des collèges.

Le Département a également mis en place un dispositif exceptionnel de soutien en faveur des élèves dont les difficultés scolaires sont apparues suite au confinement.

Enfin, l'augmentation d'attribution de bourses, tant pour l'enseignement supérieur que pour l'apprentissage, prouve que le Département sait répondre aux attentes de la jeunesse en cette période difficile.

Le bien vivre au collège se traduit, dans un premier temps, par l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement avec un fort investissement pour le Département dans les collèges. De nombreuses opérations d'amélioration énergétique sont à l'étude et deux projets majeurs de restructuration sont en cours : la restructuration complète du collège d'Argentat-sur-Dordogne et la restructuration de la demi-pension et de l'internat du collège d'Allasac.

Le bien-vivre au collège porte également un objectif de 80 % de produits locaux. A ce titre, le Département entend promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable grâce à la qualité et à la traçabilité des produits agricoles corréziens. C'est ainsi qu'en 2021, le Département a accompagné le groupement de commandes "viandes fraîches et locales" et des collèges à l'introduction de produits bio locaux en restauration.

➤ LA PROXIMITÉ AVEC DES MAISONS DU DÉPARTEMENT DANS CHAQUE CANTON

Le Département veut renforcer sa proximité territoriale en implantant une Maison du Département dans chaque canton.

Les 10 Maisons du Département implantées, à ce jour, sur le territoire jouent un rôle essentiel de coordination et d'animation. Les missions sont assurées auprès des usagers par les agents d'accueil, des partenaires locaux et nationaux et sont en lien étroit avec l'ensemble des directions du Département.

C'est ainsi qu'un usager trouve toujours une réponse via l'accueil inconditionnel, l'accompagnement dans l'utilisation des services en ligne, l'aide à la constitution des dossiers et/ou la mise en relation avec les directions du Département et les partenaires.

A titre d'exemple, l'année 2021 a connu une augmentation de plus de 129 % concernant les demandes de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (carte grise en ligne, préinscription carte d'identité, prêt demande de passeport, permis de conduire).

En 2021, la Maison du Département de Lubersac a été ouverte en étroite collaboration avec la commune.

➤ PLAN ROUTES 2030

Avec ses 4 697 km du réseau routier départemental, le Département assure, au quotidien, les aménagements nécessaires qui vont permettre d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation. Ce sont 321 agents qui œuvrent pour apporter tous les jours un service de qualité à la population.

Le plan "Routes 2025" a été établi, dès 2015, dans l'objectif de mener les études techniques nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité et le développement socio-économique de nos territoires avec la desserte de zones économiques et l'accès aux grands réseaux routiers, en réduisant concomitamment la circulation en travers des bourgs.

En 2021, le Département continue à investir avec un budget en investissement de 25,45 M€. C'est ainsi que des travaux de grande envergure ont été lancés et que le choix des tracés pour les projets de déviation de Meymac, Noailles et Lubersac a été fait.

Les travaux de la déviation de Malemort débutés en 2020 se poursuivent avec une fin de chantier prévue avant l'été 2022.

Le plan d'accompagnement de la mesure du retour à une Vitesse Maximale Autorisée (VMA) à 90km/h s'est poursuivi avec la mise en œuvre de 13 actions tendant à améliorer la sécurité routière sur les routes départementales corrèziennes.

Le choix du maître d'œuvre pour le Viaduc des Rochers Noirs a été acté, les études et la préparation des dossiers de consultation ont été finalisées en 2021 pour que la phase travaux puissent démarrer en 2022.

A cela s'ajoute la programmation de réfection d'environ 200 km de chaussée, de réhabilitation de 15 ouvrages d'art et de l'aménagement de 12 traverses de bourgs.

Le plan Routes 2030 commence à se décliner pour une mise en application en 2030.

► LE DÉPARTEMENT : PREMIER FINANCEUR DES COMMUNES EN CORRÈZE

La politique d'aides aux collectivités, mise en œuvre depuis 2015 par le Département, constitue un véritable levier pour renforcer l'investissement en Corrèze, en permettant d'apporter aux communes et à leurs groupements, grâce au dispositif contractuel, une lisibilité et une sécurisation financière pour leurs projets.

Cette politique participe pleinement à la dynamique d'investissement impulsée par le Département pour soutenir l'économie et l'emploi en Corrèze.

Une nouvelle contractualisation a ainsi vu le jour pour la période 2021/2023 afin de s'inscrire à nouveau dans un objectif de relance et de soutien à l'investissement local et ceci pour un montant total de 48 M€.

Elle se décline en deux types de contrats : le Contrat de Solidarité Communale (CSC) et le Contrat de Cohésion des Territoires (CCT).

Le dispositif de dotations voirie est reconduit à l'identique pour la période 2021-2023. Il en est de même pour la Dotation de Solidarité Communale, renouvelée en 2021, pour les communes les plus fragiles.

Avec ce nouveau programme d'accompagnement triennal, le Département s'affirme, là encore, dans son rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze, au service d'un aménagement équilibré et durable de notre territoire.

➤ PROMOTION DU SPORT SANTÉ /BIEN-ÊTRE

Le Département de la Corrèze fait, plus que jamais, le choix d'accompagner le Mouvement sportif durement frappé par la pandémie. En effet, les différentes mesures imposées par le contexte sanitaire ont à la fois brisé son dynamisme et compromis son modèle économique. C'est à ce titre que le Département a fortement soutenu financièrement les projets des sportifs corréziens, professionnels ou amateurs.

Le sport nature, axe fondamental de la politique départementale sportive et touristique, a pris une importance toute particulière au sortir de la pandémie. Voilà pourquoi le Département maintient l'opération de marketing territorial "Corrèze Destination Trails", accompagne la 3^{ème} édition du "Raid Aventure Corrèze Expérience" et poursuit le travail déjà engagé et la valorisation de la Véloroute 87.

L'année 2021 a enfin permis au Département de mettre en œuvre des actions dans le cadre de sa labellisation "Terre de Jeux 2024" attribuée par Paris 2024.

➤ LA CULTURE POUR TOUS LES CORRÉZIENS

En 2021, le Département a continué à assurer un soutien financier sans faille aux projets de tous les acteurs afin de permettre à chacun impacté par la crise d'amorcer la reprise. Le Département accompagne fortement ces acteurs culturels et locaux à travers plusieurs programmes de soutien : Événement à Vocation départementale, Actions culturelles des Territoires, Schéma départemental.

L'offre culturelle fut variée, les animations et expositions sur nos sites départementaux ont connu une bonne fréquentation notamment pour l'exposition de Sédières pour le 3^{ème} volet de l'exposition "l'art au château" qui a laissé carte blanche à 3 artistes travaillant en Corrèze ainsi que celle du Musée Henri Queuille "Henri Queuille, un engagement au service de la France".

Quant au Musée Jacques Chirac, le Département a entamé cette année 2021, une revitalisation qualitative du site muséal avec un renouvellement de 10 % des objets exposés, la refonte du service éducatif, un partenariat avec les grandes structures institutionnelles renforcées, un espace boutique revisité et une multiplication des animations.

Les expositions temporaires 2021 ont été marquées par un fil rouge thématique : La République et c'est à cette occasion qu'il a été donné de voir une sélection de dessins de presse de Cabu consacrés aux présidents et de présenter des bustes de Marianne.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la préparation du renouvellement du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques en lien avec l'ensemble des partenaires culturels et ceci selon une méthode basée sur l'écoute, l'échange et la concertation.

Les Archives Départementales poursuivent la transformation digitale afin de gérer les documents produits par les organismes publics sur le territoire de la Corrèze de façon dématérialisée. A ce titre, les documents vont être progressivement versés dans le système d'archivage électronique AMADEO. Les Archives Départementales se sont également dotées d'un scanner leur permettant de numériser à grande échelle, représentant à ce jour plus de 5 Téraoctets de données numériques. Enfin, pour pallier la crise, c'est sous forme de webinaires que les Archives diffusent leurs conseils aux services producteurs.

Au-delà de leurs missions obligatoires, les Archives Départementale font vivre la mémoire corrézienne au travers de la consultation de ces fonds accessibles tant en salle de lecture que sur leur site internet. Elles œuvrent enfin pour la culture corrézienne avec la mise en place d'expositions inédites comme celle sur "les Archives en bande dessinée : de la représentation à la réalité" qui a connu un franc succès.

La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural. Elle poursuit ses actions en intégrant systématiquement le numérique, qui est également une des solutions pour faire perdurer la culture en cette période de COVID. C'est ainsi qu'elle a finalisé la mise en place d'un service mutualisé pour l'accès aux ressources numériques pour tous les usagers corréziens, repensé son site internet afin d'améliorer l'accès aux usagers et fait l'acquisition de nouveaux documents vidéos et sonores.

La Bibliothèque Départementale a également permis la poursuite du Festival itinérant Coquelicot, a participé au Mois du film documentaire et a enfin réalisé une exposition itinérante consacrée aux rapports entre Littérature et Bande Dessinée.

➤ RENFORCER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE POUR UNE CORRÈZE PLUS ATTRACTIVE

En 2021, le Département a poursuivi la mise en œuvre de son plan Ambition Tourisme pour accompagner le renouvellement et la performance de l'offre.

Sur le volet Tourisme 4.0, le déploiement renforcé de la solution de vente en ligne départementale a remporté un franc succès avec près de 18 000 réservations effectuées via la plateforme.

Le Département a également renforcé son attractivité pour les investisseurs touristiques. L'objectif est d'attirer des opérateurs en phase avec le positionnement durable et responsable de la destination. Le recensement des biens disponibles a démarré et le Département, via son plan tourisme, a accompagné les collectivités et les hébergeurs privés dans la mise en vente/délégation de gestion de leurs biens touristiques.

Il est à noter que "Corrèze Tourisme" a été récompensé par 2 trophées pour la campagne de communication #CHUT Corrèze secrète 2021, affichant ainsi une stratégie de communication innovante pour la Corrèze.

Le Département renforce également l'économie touristique sur l'ensemble du territoire tout en préservant et valorisant le patrimoine de la Corrèze. C'est ainsi que la collectivité a créé le premier Espace Naturel Sensible (ENS) départemental à travers l'acquisition puis la valorisation du site des anciennes gravières à Argentat-sur-Dordogne. Dénommée Réserve Départementale de Biodiversité, elle s'étend sur 40 hectares en bordure de la rivière Dordogne.

En 2021, deux chemins d'interprétation physique et virtuelle ont été inaugurés : une application dédiée propose une nouvelle façon, plus ludique et très documentée, de visiter le site. De nombreuses animations ont été proposées au cours de l'année et notamment au cœur de la saison touristique en été. Enfin, une journée de formation à destination des professeurs de Sciences et Vie de la Terre a été organisée : la réserve est un lieu d'étude et de travail privilégié pour l'enseignement des sciences (géologie, biologie des êtres vivants, biodiversité et écosystèmes...).

➤ DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE "ORIGINE CORRÈZE" ET CRÉATION DE BISTROTS "ORIGINE CORRÈZE"

La marque "Origine Corrèze" a pour objectif de promouvoir les productions locales, de valoriser le territoire et de conforter l'emploi. C'est une démarche concertée et valorisante, associant des Chambres économiques et les Organisations Professionnelles Départementales ainsi qu'un réseau d'acteurs engagés aux activités très diverses.

Force est de constater que la Marque "Origine Corrèze" connaît un franc succès. En 2021, le réseau mobilise 193 entreprises, producteurs et artisans pour plus de 780 références.

2021 a également été l'année d'événements d'exception où la marque "Origine Corrèze" a été mise en lumière : il s'agit entre autres du premier marché de la marque "Origine Corrèze" regroupant 26 producteurs et artisans au pied de la Butte Montmartre en février 2021, la participation de la marque "Origine Corrèze" au salon du Made in France à Paris en novembre 2021.

Par ailleurs, le dispositif "Corrèze Accueil" proposé par le Département pour accompagner les nouveaux arrivants dans chacune de leurs démarches d'installation en Corrèze fait preuve également d'une grande efficacité. Grâce aux actions mises en œuvre, Week-end découverte "Venez vivre en Corrèze", Opération "3 jours pour découvrir et venir travailler en Corrèze", ce sont plus de 1 676 contacts qui ont été pris, 239 projets suivis et 70 qui se sont concrétisés ou sont en cours de finalisation d'installation.

UN DÉPARTEMENT ACCÉLÉRATEUR AVEC CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Département soucieux de la transition écologique avec et pour les Corrégiens.

➤ CORRÈZE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dès octobre 2021, le Département a proposé un nouveau programme "Corrèze Rénovation Énergétique" permettant de relier les actions relatives à l'amélioration du logement des Corrégiens et le plan Corrèze Transition Écologique engagé pour et avec les Corrégiens, et répondant aux objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique.

Il est à noter qu'en Corrèze 32 % des logements représentant près de 50 000 logements sont classés très énergivores et nécessitent d'important travaux de rénovation énergétique.

Avec son programme Corrèze Énergétique, le Département veut accélérer et amplifier la rénovation des logements pour aider les Corrégiens à gagner en confort et faire baisser leurs factures énergétiques.

Pour ce faire, Corrèze Rénovation Énergétique s'appuie sur un ensemble de partenaires et propose aux Corrégiens un accompagnement personnalisé dans leurs travaux de rénovation énergétique en garantissant la simplicité d'accès aux financements dédiés et la qualité des travaux réalisés par des acteurs locaux.

Cette démarche se veut simplificatrice pour le Corrégien et se fait en quelques étapes : inscription dans le dispositif via un formulaire internet, échange sur le projet avec le partenaire, réalisation d'un audit énergétique avec une proposition de 3 scénarios de rénovation et mise en relation avec les entreprises locales pour la réalisation des travaux.

En résumé, Corrèze Rénovation Énergétique c'est : pas d'avance de frais, un panel d'artisans corréziens à disposition et pas de gestion administrative.

Depuis le lancement de ce dispositif au dernier trimestre 2021, 1 700 foyers se sont inscrits à fin décembre 2021.

Enfin, en parallèle des particuliers, le Département accompagne aussi les collectivités, à travers la mise à disposition d'une ingénierie technique et financière, que ce soit sur leurs opérations de rénovation énergétique déjà programmées ou pour évaluer les financements mobilisables sur leur patrimoine. Fin 2021, ce sont plus de 630 opérations au titre de la transition énergétique qui ont été accompagnées par la collectivité, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 M€.

➤ DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

Avec Corrèze Transition Écologique, le Département veut agir en faveur des mobilités durables.

C'est ainsi et dans la continuité du plan départemental de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques que le Département a mis en place des aides à l'installation des collectivités compétentes ainsi qu'une plateforme numérique.

➤ CONFORTER UNE AGRICULTURE DURABLE

La gestion de la ressource en eau reste un enjeu majeur de l'aménagement des territoires. Avec les changements climatiques à venir, l'accentuation des phénomènes climatiques extrêmes est à prévoir et leurs conséquences sont à anticiper pour l'activité sur notre territoire.

A partir de ce constat confirmé, il est évident que les tensions hydrographiques vont s'aggraver dans l'avenir avec des répercussions fortes notamment sur les filières agricoles et touristiques.

Il devient donc nécessaire d'ajuster ces politiques en fonction de la quantité d'eau disponible à l'avenir, en priorisant les différents usages au cœur des futures ressources en eau. La création de réserves en eau apparaît alors comme une des solutions qui pourrait être mise en œuvre.

Dans cette optique, le Département propose un Plan Départemental de la Gestion en Eau (PDGE) projet innovant de recherche, développement, gestion et stockage de la ressource en eau sur la Corrèze. Pour cela, le Département a organisé en 2021 les Assises de l'Eau de la Corrèze qui ont permis aux collectivités de débattre sur la thématique de la ressource en eau, des impacts du changement climatique et des actions à engager puis a initié les études nécessaires à l'établissement du plan en commençant par une évaluation des changements climatiques sur le territoire.

De plus, l'agriculture est en pleine mutation : la diminution de la consommation de viande doit s'anticiper, les exploitants d'élevage doivent diversifier leurs productions. Pour ce faire, le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement à la diversification et à l'adaptation au changement climatique sur les exploitations agricoles. Il a également financé des exploitations agricoles à raison de 57 dossiers PCAE (Plan de Compétitivité et Adaptation sur les Exploitations Agricoles).

D'autre part, le Département a étendu son dispositif d'aide aux propriétaires d'étangs afin de garantir la sécurité des ouvrages en complément des aides à l'acquisition.

Enfin, le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) accompagne les collectivités pour la gestion de l'assainissement collectif. Il apporte en particulier ses conseils auprès des agents des collectivités sur la mise en œuvre des nouveaux protocoles de sécurité sur les stations d'épuration.

L'ensemble des politiques et des actions ainsi déclinées a également la chance de pouvoir bénéficier de soutien et d'aide grâce à un **Département défenseur des projets corréziens auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/104 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du Département et des services annexes pour l'année 2021 .

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 11 juillet 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-6132-DE-1-1
Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ

**CORRÈZE**
LE DÉPARTEMENT

2021



Ayons la Corrèze en cathéïter

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOMMAIRE

Le mot du **président** p. **5**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SON FONCTIONNEMENT

Fonctionnement et chiffres-clés p. **6-7**

L'organigramme p. **8-9**

COHÉSION TERRITORIALE p. **11-26**

COHÉSION SOCIALE p. **27-48**

DIRECTIONS FONCTIONNELLES p. **49-60**

DIRECTIONS p. **61-68**





CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Edito

Le mot du **président**

Une action de proximité pour favoriser le bien vivre ensemble en Corrèze

Après 2 années fortement touchées par la crise sanitaire, le Département a poursuivi son action pour garantir la cohésion sociale et la cohésion territoriale en Corrèze.

Pour remplir cette mission, 1 300 agents s'investissent chaque jour dans leurs différentes fonctions, avec le souci constant de la proximité et de la qualité du service rendu aux Corrèziens.

Ce rapport d'activité permet ainsi de présenter les actions menées par le Département au cours d'une année 2021 marquée par l'aboutissement d'actions initiées au cours de la mandature 2015-2021 et par le lancement de nouveaux projets à l'aube de la mandature 2021-2028.

L'achèvement du programme départemental Corrèze 100% Fibre en juin 2021 a permis de garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous les Corrèziens à travers la construction d'un réseau public départemental de plus de 100 000 prises.

Notre action de proximité s'est aussi traduite avec la mise en place d'une nouvelle contractualisation 2021-2023 pour soutenir les investissements des communes et l'économie Corrèzienne. 48 millions d'euros ont ainsi été engagés sur 3 ans pour accompagner les collectivités dans la réalisation de plus de 2 500 projets.

Par ailleurs, nous avons renforcé la promotion et la valorisation des métiers de l'aide à domicile avec la revalorisation des professionnels oubliés du Ségur de la Santé ainsi que l'attractivité de ces métiers avec l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).

En 2021, c'est aussi une nouvelle mandature qui s'est ouverte avec le lancement de plusieurs projets issus de nos engagements de campagne.

Parmi les projets phares, le dispositif Corrèze Rénovation Énergétique a été lancé au mois de septembre. Corrèze Rénovation Énergétique, c'est un dispositif clé en main proposant aux Corrèziens un accompagnement personnalisé dans leurs travaux de rénovation énergétique tout en garantissant la simplicité d'accès aux financements dédiés et la qualité des travaux réalisés par des artisans locaux.

Pour cette nouvelle mandature, nous souhaitons également renforcer la participation citoyenne pour donner la parole aux citoyens et les inciter à s'engager dans la vie de leur territoire. Un engagement qui s'est traduit par la mise en place d'une assemblée citoyenne début 2022.

En 2021, nous avons donc poursuivi notre action construite selon une méthode simple et une base solide : placer l'écoute, la proximité et la concertation au cœur de toutes nos décisions.

Une ligne de conduite que nous maintiendrons pour continuer de porter une action de proximité, solidaire et innovante au service des Corrèziens.

Pascal **COSTE**

Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Le Conseil départemental : fonctionnement et chiffres-clés

Le président du Conseil départemental

- Impulse la politique du Département ;
- Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;
- Organise les travaux de l'Assemblée départementale et préside les débats de celle-ci ;
- Prépare le budget annuel de la Corrèze qu'il soumet aux élus et veille à sa bonne réalisation ;
- Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Département.

9 Vice-présidents

- Christophe **ARFEUILLERE** - 1^{er} Vice-président
Développement territorial, proximité et évaluation des politiques publiques
- Sandrine **MAURIN** - 1^{ère} Vice-présidente
Solidarités sociales
- Christophe **PETIT** - Vice-président
Aides aux communes, vie associative et forêt
- Hélène **ROME** - Vice-présidente
Agriculture, numérique, transports/déplacements
- Francis **COMBY** - Vice-président
Finances, moyens généraux et santé
- Valérie **TAURISSON** - Vice-présidente
Éducation, collèges et patrimoine
- Jean-Marie **TAGUET** - Vice-président
Routes et bâtiments départementaux
- Patricia **BUISSON** - Vice-présidente
Transition écologique
- Franck **PEYRET** - Vice-président
Promotion du territoire et participation citoyenne

Chiffres clés

- 240 583** habitants
(population légale au 1^{er} janvier 2021)
- Superficie : **5 860** km²
- Densité : **41** habitants / km²
- Point culminant : Mt Bessou (977 m)
- **3** arrondissements
- **19** cantons
- **279** communes
- **4 700** km de routes départementales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

8 Conseillers départementaux délégués

Agnès **AUDEGUIL**, déléguée au Tourisme

Audrey **BARTOUT**, déléguée à l'Enfance

Ghislaine **DUBOST**, déléguée aux Ressources Humaines

Jean-Jacques **LAUGA**, délégué aux Sports et à la Jeunesse

Philippe **LESCURE**, délégué à la Culture

Marilou **PADILLA RATELADE**, déléguée aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux Instances de Coordination de l'Autonomie

Rosine **ROBINET**, déléguée à l'Habitat

Gérard **SOLER**, délégué à l'Emploi et à l'Insertion

La Commission Permanente

Elle se tient entre 7 et 9 fois par an et délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental.

Les 4 commissions

Elles se réunissent avant chaque séance plénière (une fois par trimestre) pour étudier les rapports relevant de leurs domaines qui seront présentés. Elles sont composées d'un Président(e) et de 14 membres.

Commission de la Cohésion Sociale

Présidente : Marilou **Padilla-Ratelade**

Commission de la Cohésion Territoriale

Présidente : Laurence **Dumas**

Commission des Finances, des Affaires
Générales et de la Transition Écologique

Présidente : Sophie **CHAMBON**

Commission de Participation citoyenne

Président : Christian **BOUZON**

Majorité

Le Conseil départemental

Organigramme



Pascal Coste
Président
Canton du Midi Corrèzien



Christophe Arfeuillère
1^{er} Vice-président
Canton d'Ussel



Sandrine Maurin
1^{ère} Vice-présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 3



Christophe Petit
Vice-président
Canton du Plateau de Millevaches



Hélène Rome
Vice-présidente
Canton de Seilhac-Monédières



Francis Comby
Vice-président
Canton d'Uzerche



Valérie Taurisson
Vice-présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Jean-Marie Taguet
Vice-président
Canton d'Egletons



Patricia Buisson
Vice-présidente
Canton d'Allasac



Franck Peyret
Vice-président
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Agnès Audeguil
Conseillère déléguée
Canton d'Egletons



Audrey Bartout
Conseillère déléguée
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Ghislaine Dubost
Conseillère déléguée
Canton du Midi Corrèzien



Jean-Jacques Lauga
Conseiller délégué
Canton de Seilhac-Monédières



Philippe Lescure
Conseiller délégué
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Marilou Padilla-Ratelade
Conseillère déléguée
Canton d'Ussel

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Rosine Robinet
Conseillère déléguée
Canton d'Uzerche



Gérard Soler
Conseiller délégué
Canton de
Brive-la-Gaillarde 3



Julien Bounie
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Sophie Chambon
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Claude Chirac
Canton de
Brive-la-Gaillarde 2



Jaqueline Cornelissen
Canton du
Plateau de Millevaches



Laurent Darthou
Canton de Malemort



**Jean-Jacques
Delpech**
Canton de Saint-
Pantaléon-de-Larche



Didier Marsaleix
Canton d'Allasac



Frédérique Meunier
Canton de Malemort



Marie-Laure Vidal
Canton de
Haute-Dordogne



Eric Ziolo
Canton de
Haute-Dordogne

Minorité



Pascale Boissieras
Canton de
l'Yssandonnais



Emilie Boucheteil
Canton de Naves



Christian Bouzon
Canton de
l'Yssandonnais



Bernard Combes
Canton de Tulle



Sébastien Duchamp
Canton d'Argentat-
sur-Dordogne



**Jean-François
Labbat**
Canton de Naves



Anthony Monteil
Canton de
Sainte-Fortunade



Annick Taysse
Canton de Tulle



Sonia Troya
Canton d'Argentat-
sur-Dordogne



Stéphanie Vallée
Canton de
Sainte-Fortunade



COHÉSION TERRITORIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Service Habitat

Le service Habitat est chargé de la mise en œuvre de la politique Habitat. A ce titre, il assure les missions liées :

- au Guichet Habitat : dispositif d'aides au bâti (parc privé et parc public),
- au Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées : interventions sociales en faveur du logement et de l'hébergement dans le cadre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement, dont le Département assure la gestion,
- à l'Urbanisme : instruction des actes d'urbanisme des 17 communes adhérentes.

■ Les actions & faits marquants

■ Le Guichet Habitat a connu une reprise importante des sollicitations au sortir de la crise sanitaire. Ce sont majoritairement les aides à l'accession à la propriété qui ont connu cet effet rebond.

■ Une aide exceptionnelle a été créée en 2021, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour soutenir les corréziens, en difficulté face à leur facture d'énergie lors de la période COVID19.

■ Le règlement du Fonds Commun a évolué pour rester au plus près des besoins des plus modestes.

■ Depuis sa création en 2017, l'activité de la Cellule Urbanisme poursuit sa progression ; 2021 a été marquée par la mise en place des outils de dématérialisation de l'application du droit des sols.

■ Lancement du dispositif Corrèze Rénovation Énergétique au dernier trimestre : 1 700 foyers inscrits à fin décembre 2021.

Chiffres clés

- Guichet : 3 479 appels téléphoniques traités
- 1 225 logements aidés en Commission Permanente
- FSL : 2 064 prestations accordées (dont 558 aides pour l'énergie)
- FCL : 92 dossiers étudiés et 74 dossiers financés
- Urbanisme : 954 actes d'urbanisme instruits

Témoignage

Isabelle DAUMARD ROSADO, gestionnaire de dossiers Fonds de Solidarité Logement

En qualité de gestionnaire de dossiers, j'assure le suivi des demandes au titre du Fonds de Solidarité Logement. En 2021, nous avons traité 2 064 demandes d'aides.

Ce fonds est abondé financièrement par plusieurs partenaires. Il permet de soutenir les personnes en difficultés dans le paiement des factures liées à l'accès et au maintien dans le logement (dépôt de garantie, déménagement, énergie, eau, impayés de loyers, accompagnement social lié au logement).

Je suis en charge de l'instruction des dossiers depuis la vérification de la complétude et la saisie informatique dans notre logiciel Genesis jusqu'à la notification de décision, en dernier lieu.

Je m'occupe avec mes collègues, alternativement, de l'organisation et la tenue des commissions qui se réunissent chaque semaine pour statuer sur les demandes (accord, refus, ajournement).

Les commissions rassemblent de nombreux partenaires (travailleurs sociaux des MSD et CCAS, associations, bailleurs sociaux, services habitat jeunes, EDF) avec lesquels je suis en étroite collaboration au quotidien. En parallèle, je suis référente concernant l'archivage.

Service Aides aux Communes

La politique d'aides aux collectivités participe pleinement à la dynamique d'investissement impulsée par le Département pour soutenir l'emploi et l'économie en Corrèze. Une nouvelle contractualisation a ainsi vu le jour pour la période 2021/2023 afin de s'inscrire à nouveau dans un objectif de relance et de soutien à l'investissement local. De plus, l'ingénierie administrative et financière, déjà bien présente, a été fortement mobilisée pour permettre une optimisation des financements et proposer des solutions administratives pour leur mobilisation.

■ Les actions & faits marquants

48 M€ d'aides sur 2021/2023

■ 3 dispositifs d'aides mobilisables :

- Dotations voirie,
- Eau/Assainissement,
- Contractualisation.

■ Dotation de Solidarité Communale.

■ Ingénierie administrative et financière en appui et soutien aux communes et à leurs groupements.

Contrats 2021/2023 : 37 M€

■ 2 types de contrats :

- Contrats de Solidarité Communale (C.S.C.) en direction des communes,
- Contrats de Cohésion des Territoires (C.C.T.) en direction d'E.P.C.I. et d'associations.
- Une Dotation de Solidarité Communale renouvelée en direction des communes les plus fragiles.

Chiffres clés

Aides 2021/2023

- 48 M€ d'aides

- 280 M€ de travaux

- 2 506 opérations dont 630 au titre de la Transition Écologique

Témoignage

Nicolas PASQUET, adjoint administratif

Je suis en charge de l'instruction de dossiers de demandes de subvention pour les différentes communes et EPCI de la Corrèze.

Dans le cadre de la contractualisation départementale 2021/2023, j'instruis les divers projets que les collectivités souhaitent voir aboutir.

Pour ma partie, ces opérations sont très variées puisqu'elles vont notamment de la création de City stades à la mise en place de défenses incendie.

Tous ces nouveaux projets ont vocation à améliorer et à sécuriser le cadre de vie de l'ensemble des Corrèziens. Il s'agit là d'un travail quotidien voué à accompagner les communes, via une ingénierie administrative, pour une mise en œuvre optimisée de leurs projets d'investissement.

Service Transition Ecologique

■ Les principaux axes de la politique départementale sont :

La valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables,
La préservation de la biodiversité et des espaces naturels,
L'adaptation de l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité,
La protection de l'environnement et du cadre de vie,
L'accompagnement de l'économie vers la transition écologique,
La protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages.

■ Les actions & faits marquants

■ Ressource en eau

- Les Assises de l'Eau de la Corrèze ont permis aux Collectivités de débattre sur la thématique de la ressource en eau, des impacts du changement climatique et des actions à engager.

- Le Département a étendu son dispositif d'aide aux propriétaires d'étangs afin de garantir la sécurité des ouvrages en complément des aides à l'acquisition.

■ SAGE Vézère-Corrèze : rapport provisoire d'état initial fait

■ Énergies renouvelables

- Le Pole ENR va inscrire la dynamique de déploiement des ENR dans le cadre d'une coordination départementale raisonnée.

- Mobilité électrique
Dans la continuité du plan départemental de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, le Département a mis en place des aides à l'installation des collectivités compétentes ainsi qu'une plateforme numérique.

■ Alimentation et circuits courts

- Accompagnement du groupement de commande départemental "viandes fraîches et locales".

- Accompagnement des collèges à l'introduction de produits bio locaux en restauration : 47 000 € d'aides distribuées.

■ Agriculture

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la diversification et à l'adaptation au changement climatique sur les exploitations agricoles.

- Cofinancement des exploitations agricoles dans le cadre des dossiers PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation sur les Exploitations Agricoles) : 57 dossiers traités pour un montant de 127 089 €.

■ Label Villes et Villages Fleuris

Le nombre de communes Corrésiennes bénéficiant du label est en constante progression. Elles sont désormais 26 à être labellisées de 1 à 3 fleurs. A celles-ci, s'ajoutent un peu moins de 20 communes qui participent au niveau départemental.

Chiffres clés

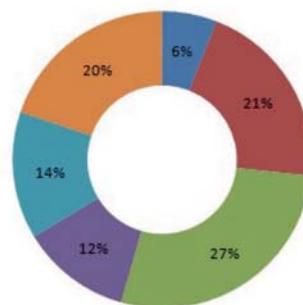
Soutien aux associations pour l'environnement :

- 24 dossiers subventionnés
- 78 850 € d'aides

Soutien aux organismes agricoles :

- 30 dossiers subventionnés
- 393 700 € d'aides

TRANSITION ECOLOGIQUE
BUDGET 2021 : 1,7 millions €



Service Transition Ecologique

La Réserve Départementale de Biodiversité

■ L'accueil du public

Deux sentiers d'interprétation permettent aux visiteurs de découvrir le site, même en dehors de visites guidées.

- Le premier sentier passe par la mise en place de mobiliers traditionnels d'interprétation du patrimoine.

- Le second est une application numérique par smartphone (réalité augmentée, 3D, interactivité adultes/enfants).

Ce sentier est accessible via le site internet du Département.

Des actions d'éducation à l'environnement ont réuni plus de 200 enfants et 120 adultes en formation.

■ Les travaux

Poursuite des études et suivis scientifiques :

- Lutte contre le retour des espèces invasives,
- Suivi des hirondelles de rivage,
- Inventaire des abeilles sauvages,
- Etude de l'évolution des étangs sur 3 ans : suivi morphologique et biologique.

Les entreprises ont poursuivi leurs travaux de création par un suivi des plantations pendant 54 ans : soit 5 cycles végétatifs.

- Il s'agit de surveiller et d'entretenir les végétaux pour suivre leur croissance, prévenir les maladies, remplacer les plantes mortes ou en état de dépérissement.
- Il convient également de lutter contre le retour des espèces invasives exotiques.

■ La formation

Le 11 octobre 2021, a eu lieu en partenariat avec l'Inspection Académique, une journée de formation pour les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre des collèges de Corrèze sur le thème de la biodiversité. Elle a rassemblé 47 professeurs.

A l'agenda

- Le 1er juillet 2021 participation au colloque de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM).

==>Présentation des travaux de restauration du site de la Réserve Départementale.

- Organisation d'animations et de visites durant l'année 2021.



Cellule SATESE

■ Service d'Assistance au traitement des effluents et au Suivi des Eaux

En termes d'assainissement collectif, les collectivités peuvent adhérer au SATESE par conventions pluriannuelles avec le Conseil Départemental. Ces conventions, d'une durée de six ans, prévoient la mise à disposition aux communes ou aux EPCI d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement. Au travers de ce partenariat, il s'agit d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'optimiser le fonctionnement de l'assainissement et de limiter son impact sur les milieux aquatiques.

■ Les actions & faits marquants

■ La signature des nouvelles conventions 2019 - 2024 entre le Département et les collectivités.

■ L'accueil d'un contrat d'apprentissage.

■ L'inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.

■ Développement de projets innovants avec les lycéens et les étudiants des filières de traitement des eaux.

■ Formation de l'ensemble des agents du SATESE sur l'intervention en milieu confiné (CATEC) et sur l'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

■ SATESE et métrologie

Le SATESE a participé aux essais inter laboratoires sur le bassin Adour-Garonne afin de fiabiliser et qualifier les mesures de terrain.

■ SATESE et assistance

Le SATESE continue d'assister les collectivités et apporte en particulier ses conseils auprès des agents des collectivités sur la mise en oeuvre des nouveaux protocoles de sécurité sur les stations d'épuration.

■ SATESE et apprentissage

Le SATESE a accompagné un étudiant issu de la filière Licence Traitement et Epuration des Eaux.

Dans le cadre de son projet, une étude sur la réhabilitation d'une station d'épuration a été menée.

Chiffres clés

- 47 bilans auto surveillance

- 21 validations d'autosur

- 347 visites

- 33 passages caméra

- 18 réunions

- 9 instructions de dossiers

- 132 998 € d'aide Agence de l'Eau Adour-Garonne



Service Affaires Juridiques et Achats

Les missions du service Affaires Juridiques et Achats sont les suivantes :

- élaborer la politique d'achats de la Collectivité, planifier la commande publique, gérer les procédures d'achat et le suivi des marchés en lien avec les services concernés en prenant en compte des objectifs de développement durable (clauses sociales et environnementales),
- conseiller les directions et services dans tous les domaines du droit et gérer les contentieux,
- gérer les contrats d'assurances de la Collectivité et les sinistres y afférent,
- gérer les acquisitions et cessions d'immeubles (bâties ou non bâties) pour la Collectivité.

■ Les actions & faits marquants

- De nombreuses demandes de conseils juridiques, sur des thématiques très variées.
- Acquisitions foncières pour les déviations de Lubersac et Malemort.
- Marchés relatifs à des projets structurants : travaux du Viaduc des Rochers Noirs, maîtrise d'œuvre de la déviation de Lubersac, restructuration de la demi-pension du collège d'Allasac.
- Travaux de la déviation de Malemort : focus sur la clause sociale :
 - 7 882 heures de travail générées, en 2021, au profit de personnes sans emploi (5 agents),
 - Intervention de 28 demandeurs d'emploi : 32 % ont bénéficié d'un contrat qualifiant (2 CDI et 7 contrats de + de 6 mois),
 - Intervention de 10 travailleurs handicapés accueillis dans un ESAT pour le nettoyage de la base de vie du chantier.

Chiffres clés

- 320 demandes de conseil juridique
- 36 consultations
- 140 marchés conclus
- 67 012 heures d'insertion (marchés CD + autres maîtres d'ouvrage)
- 128 dossiers de sinistres assurances

Témoignage

Violaine DOITTEAU - Chargée des Affaires Foncières

Mon poste consiste à gérer tous les actes juridiques liés aux acquisitions (amiabes ou par expropriation), aux échanges et aux ventes de terrains ou bâtiments ainsi qu'à la création de servitudes concernant le Conseil départemental .

Plus précisément, j'interviens dans la phase administrative préalable lors de la mise en place des dossiers en vue de la signature des actes authentiques par-devant Notaire.

A ce titre, mon rôle est tout autant un rôle de coordinatrice entre le service des Domaines, le géomètre-expert, le vendeur et le Département ou l'acquéreur et le Département, qu'un rôle de rédacteur (compromis de vente ou promesses de vente, rapports et délibérations pour validation par la Commission Permanente du Conseil départemental, validation des actes notariés préalablement à leur signature), le tout avant saisine du Notaire chargé d'instrumenter.

Grâce à ma formation juridique et à mes précédents postes en tant que clerc de Notaire, je m'épanouis particulièrement dans cette mission qui nécessite un travail en transversalité avec les autres "acteurs" intervenants, de la rigueur, de la réflexion et de la prise de responsabilité car les rédactions d'acte engagent incontestablement la responsabilité du Département.

Service Systèmes d'Information

Le Service Systèmes d'Information met en œuvre des projets structurants et innovants dans les différents domaines de compétences de la Collectivité. Il s'appuie à la fois sur l'ambition politique du Département qui investit lourdement dans le programme "Corrèze 100 % fibre 2021" et sur l'ambition de faire du numérique un levier de simplification et de facilitation de l'accès aux services publics à destination de tous les Corrèziens. En 2021, la feuille de route numérique 2019-2021 s'est poursuivie, structurée autour de trois programmes phares que sont le "100 % démat", "Usagers" et "Données".

■ Les actions & faits marquants

Quelques projets de l'année 2021 :

- Accompagnement de l'ouverture de 4 nouveaux Centres de santé.
- Centre Dép. de l'Enfance et de la Famille : mise en place du dossier unique et dématérialisé de l'utilisateur.
- Modernisation du système de gestion financière.
- Renouvellement des infrastructures du musée du président Jacques Chirac.
- Changement du système de sauvegardes, avec sécurisation contre les cyber-attaques.
- Sécurisation contre les sinistres importants du système de stockage des bases de données.
- Mise en place d'un logiciel de gestion de toutes les demandes faites au support utilisateurs.
- Mise en place d'un logiciel de déploiement automatisé des logiciels sur les ordinateurs.

Chiffres clés

- 71 sites distants connectés
- 1 200 utilisateurs et plus de 100 logiciels
- 1 170 ordinateurs dans les services et 2 340 dans les collèges
- 9 750 demandes des utilisateurs

Témoignage

Paul ROSIER - Responsable de projets techniques des systèmes d'information

Au sein du service, j'occupe depuis février 2021 un poste de responsable de projets techniques des systèmes d'information au sein de l'unité "Infrastructures". C'est particulièrement diversifié et intéressant, avec de forts enjeux pour tous les utilisateurs.

Mes missions consistent à maintenir l'ensemble des infrastructures techniques qui hébergent les applications métiers, à faire évoluer les solutions pour les adapter aux nouveaux besoins de la collectivité, et à mettre en place la sécurité nécessaire pour assurer l'intégrité du système d'information.

Pour cette année 2021, nous avons travaillé notamment sur les projets suivants :

- Moderniser les systèmes de serveurs et de stockage de données, pour être en capacité de mettre en œuvre de nouveaux logiciels métiers, de stocker plus de données et d'améliorer la sécurité en cas de sinistre important.
- Changer une partie des équipements du réseau informatique pour améliorer les performances et la stabilité ressenties par les utilisateurs.
- Remplacer les équipements de sécurité vis-à-vis d'Internet pour mieux faire face aux cyber-risques.

Service Bâtiments

15 agents s'occupent de 105 sites départementaux pour une surface d'environ 250 000 m². Tout en poursuivant les efforts de modernisation et en tâchant de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement de la collectivité, le service assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement tous domaines confondus et gère l'exploitation, l'entretien, la maintenance et les conditions de location ou gardiennage des bâtiments. Son activité, depuis les études ou les demandes d'intervention jusqu'à la réception des ouvrages ou des prestations, y compris la gestion des procédures de consultation contrats et marchés, demeure au service des utilisateurs et des usagers de nos bâtiments.

■ Les actions & faits marquants

■ Investissement

■ Modernisation :

- Collège d'Allasac 460 K€
- Collège d'Argentat 115 K€
- Collège Arsonval Brive .. 458 K€
- Collège J.Lurçat Brive .. 100 K€
- Collège J.Moulin Brive .. 110 K€
- Collège de Meyssac 70 K€
- Collège de Seilhac 110 K€
- Collège Clémenc.Tulle ... 90 K€
- Hôtel du Département 60 K€
- Maison de Services 56 K€
- Musée J Chirac Sarran .. 65 K€
- Chalets de Chamonix 80 K€
- CERBF de Neuvic 150 K€
- La Martière Oléron 65 K€
- MDPH Tulle 20 K€

■ Equipements de cuisine dans les collèges :

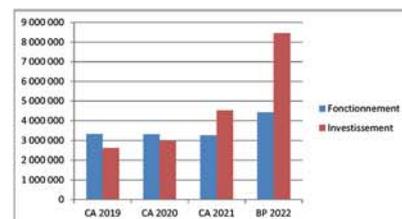
- Bassin de la Vézère 21 K€
- Bassin Vallée Dordogne ..14 K€
- Bassin Haute Corrèze 4 K€
- Bassin de Brive 41 K€

■ Sécurisation :

- Collège J. Lurçat Brive 85 K€
- Collège Ussel 62 K€
- Collège de Seilhac 20 K€
- Domaine de Sédières 55 K€
- Gendarmeries 40 K€
- 1000 Sources Bugeat 35 K€

■ Amélioration énergétique :

- Collège J. Moulin 124 K€
- Collège M. Rollinat 137 K€
- Collège de Larche 85 K€
- Collège de Treignac120 K€
- LED tous collèges 75 K€
- LED autres bâtiments 25 K€
- Audit Energ. collèges 95 K€
- Audit Energ autres bât 20 K€
- Sous-faces des planchers collèges J. Lurçat, Rollinat, Objat, Uzerche, Meymac et V. Hugo 165 K€
- MSD Uzerche, Ussel et Argentat 50 K€



■ Fonctionnement

Le service Bâtiments assure la gestion de :

- baux et/ou conventions d'occupation 136
- marchés de logistique 11
- marchés de maintenance 8
- marchés de chauffage et énergie 27
- demandes d'interventions maintenance bâtiments ...1 089

DIRECTION DES ROUTES

Présentation

La mission principale de la direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 697 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui vont permettre d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation.

La direction des Routes offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du Département. Elle est composée de 321 agents, répartis en 5 services (Exploitation de la Route, Appui au Pilotage, Ingénierie et Travaux, Administratif et Financier, Appui Logistique) et 9 secteurs territoriaux d'intervention (25 CERBF et 1 unité d'appui secteurs).

■ Les actions & faits marquants

■ Impact de la COVID19 sur l'activité et l'organisation de la direction.

■ Poursuite des travaux de la déviation de Malemort et des opérations structurantes Routes 2025 (contournement de Noailles, Lubersac, Meymac).

■ Suivis du retour à la VMA 90km/h et du plan d'accompagnement de la mesure avec mise en place de 13 actions tendant à améliorer la sécurité routière sur les RD corrésiennes.

■ Maintien de l'investissement des routes à plus de 25 millions d'euros, pour assurer la modernisation des infrastructures, garantir l'entretien du patrimoine et conduire la poursuite des grands dossiers.

■ Finalisation des études pour la restauration et la réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs.

■ Poursuite de l'activité du programme d'élagage.

■ Formation aux techniques Routières et d'Exploitation de l'ensemble des nouveaux arrivants au sein de la collectivité dans le cadre de l'accompagnement au changement.

Chiffres clés

- 25,47 M€ en investissement

- 198 km de chaussées rénovées

- 14 ouvrages d'art réhabilités

- 12 aménagements de bourgs

- 3766 actes règlementaires

- 1 178 sollicitations et signalements traités

- 65 dégâts au domaine public pour 92 220 €

- 916 dossiers d'expertise
-80 conseils aux communes

- 15 dossiers d'exploitation sous chantier

DIRECTION DES ROUTES

Les principales actions 2021

■ Dans la continuité de 2020, l'organisation de la direction a été impactée par la crise de la COVID 19. La forte mobilisation de l'ensemble de la direction mise en place en 2020 a été maintenue pour assurer ses missions et rendre service aux autres collectivités, comme leur faciliter l'accès aux moyens de protection contre le virus (centrale d'achat, distribution, ...).

■ Le plan "Routes 2025" établi dans l'objectif de mener les études techniques nécessaires aux travaux de demain, en priorisant les aménagements de sécurité et le développement socio-économique de nos territoires (desserte de zones

économiques et accès aux grands réseaux routiers), en réduisant concomitamment la circulation en travers des bourgs s'est poursuivie durant toute l'année 2021. Les travaux de la déviation de Malemort débutés en 2020 se sont poursuivis en 2021 pour une mise en service au premier semestre 2022.

■ Le plan d'accompagnement de la mesure du retour à une Vitesse Maximale Autorisée (VMA) à 90km/h a été poursuivi en 2021 avec la mise en place de 13 actions tendant à améliorer la sécurité routière sur les routes départementales corréziennes.

■ Le choix du maître d'oeuvre pour le Viaduc des Rochers Noirs, le seul monument en Région Nouvelle Aquitaine retenu dans le cadre de la mission Bern 2020 en collaboration avec la Fondation du Patrimoine parmi les 18 sites "emblématiques" au niveau national, a été acté.

Les études et préparations des dossiers de consultation des entreprises ont été finalisées pour que les travaux puissent démarrer en 2022.

Témoignage

Cyril ESCURE - Responsable Laboratoire Routier Départemental

En 2020, le Laboratoire Routier Départemental a vu son agrément "Laboroute" confirmé. Cette reconnaissance nationale conforte le travail réalisé au quotidien par les opérateurs.

Nos interventions sont de quatre ordres :

- En tant que Maîtrise d'ouvrage interne pour le diagnostic et l'inspection des chaussées et la programmation des travaux nécessaires.
- Comme Maîtrise d'oeuvre interne nous intervenons dans la rédaction des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, dans l'analyse des offres et le suivi des travaux.
- Nous exécutons également des essais et des contrôles en laboratoire et in situ sur les matériaux.
- Nous apportons conseils et expertises techniques en interne et en externe dans les domaines routiers.

Ainsi en 2021, le laboratoire a assuré le diagnostic et des préconisations techniques de réfection sur 170 km de route. Nous avons également suivi 3 chantiers de transition écologique (retraitement en place) : RD9 à Favars, RD44 à Sainte-Féréole, RD940 à Lostanges. Le suivi des travaux pour la collectivité sur la programmation 2021 a représenté 527 essais en laboratoire et 334 interventions sur chantiers. La part d'interventions pour le compte des tiers représente 21% pour 75 conventions passées.

DIRECTION DES ROUTES

Service Ingénierie et Travaux

Le Service Ingénierie & Travaux comprend :

- le bureau d'études en charge de l'expertise, des études, de la dévolution et du suivi des travaux d'aménagements routiers et d'ouvrages d'art sur l'ensemble du département ;
- le laboratoire routier départemental en charge de l'inspection, du diagnostic et du contrôle des travaux d'investissement et d'entretien du domaine routier.

■ Les actions & faits marquants

CHANTIERS OUVRAGES D'ART REALISES EN 2021

- Réfection du pont sur la Souvigne à Lostanges sur la RD163.
- Réparation de la buse du Gaucher sur la RD 25 à Donzenac.
- Réfection du pont de Sagnes sur la RD 132E1 à Lacelle,
- Reconstruction de la buse de Mirambel sur la RD 982 à Neuvic.
- Reprise d'un glissement de terrain sur la RD71 à Rosiers-de-Juillac par mise en place d'éléments modulaires en béton de type BBlox.
- Réfection d'un mur de soutènement et reprise de la RD940 au Moulin de La Brasserie à Treignac.

CHANTIERS ROUTIERS 2021

- Réfection de 250 ml de la RD 59 à Lissac.
- Reprise d'un glissement de terrain sur la RD141E2 à "Dessas", à St-Hilaire-Peyroux.

PRINCIPALES ETUDES MENEES EN 2021

- Réparation ou réfection d'ouvrages : ponts de l'Aumonerie à Voutezac, de Confolens à Aubazine, du Moulin de Lassale à Curemonte, de Couffy...
- Réhabilitation du viaduc des Rochers Noirs.
- Aménagement et recalibrage de la RD15 entre Sérilhac et la limite du Lot.

PRESTATIONS LABO 2021

- Le laboratoire a assuré le diagnostic de 50 km de route sur le réseau structurant et liaison afin de préconiser la technique de réfection.
- Pour le réseau de desserte, il a participé aux préconisations des E.S.U. sur un linéaire de 120 km.
- Trois chantiers de transition écologique (retraitement en place) : RD9 Favars, RD44 Ste Féréole, RD940 Lostanges.
- Le suivi des travaux a représenté 527 essais en laboratoire et 334 interventions sur chantiers.
- La part d'interventions pour le compte des tiers représente 21% pour 75 conventions passées.



DIRECTION DES ROUTES

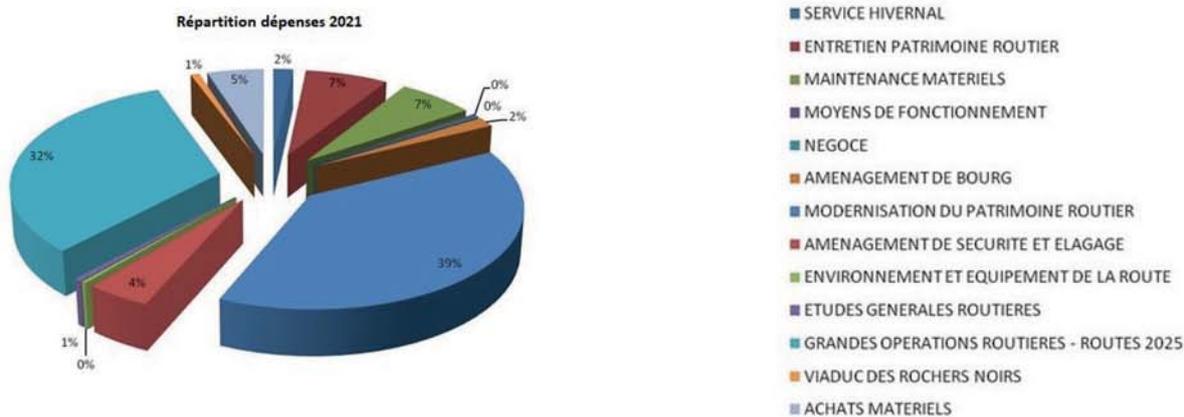
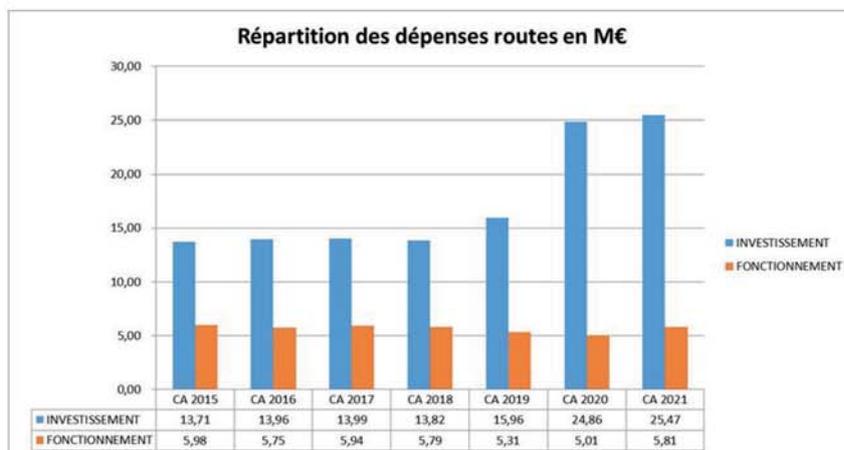
Les Finances

Depuis 2015, plus de 96 millions d'euros d'investissement et 33 millions d'euros de fonctionnement ont été mobilisés pour améliorer la desserte, moderniser le patrimoine d'infrastructures, développer, sécuriser et entretenir le réseau routier départemental. En 2021, ce sont plus de 25 millions d'euros d'investissement et 5.8 millions d'euros de fonctionnement qui y seront consacrés

Le graphique ci-dessous montrent la répartition des dépenses du compte administratif.

Le diagramme circulaire reprend la répartition par activités des dépenses de toutes les opérations de 2021.

■ Les dépenses



DIRECTION GENERALE

Cellule Très Haut Débit

La Cellule Très Haut Débit est en charge du programme 100 % fibre et des programmes zones blanches téléphonie mobile. Elle est composée de cinq agents en relation étroite avec le Directeur Général Adjoint. Sur ces programmes, elle assure la bonne exécution des travaux et la tenue des calendriers. Pour le 100 % fibre plus particulièrement, elle pilote la commercialisation/installation des prises construites et suit tous les chantiers de sécurisation du réseau. Elle est aussi l'interlocuteur des élus pour répondre à toutes les questions sur la thématique des infrastructures numériques.

■ Les actions & faits marquants

Fin du programme 100 % fibre :

- 100 % des prises construites sont raccordables sur la zone publique.
- 25 % des prises commercialisées.

Programmes zones blanches :

- Tous les sites des deux programmes zones blanches (centre bourg et 1 300 sites stratégiques) sont actifs.
- 7 sites mis en service dans le cadre du "New Deal".

Chiffres clés

- 101 756 prises éligibles à la fibre
- plus de 200 raccordements par semaine
- 23 communes retenues à date pour bénéficier d'un pylône téléphonie

Témoignage

Pierre ESTERLE - Responsable de la Cellule THD

Étant à l'origine de la création de la Cellule THD, j'ai pu constater la pertinence d'avoir une équipe locale dédiée au suivi de projet de grande ampleur (programme 100 % fibre).

L'utilité d'avoir une structure qui à la fois, assure la relation usager/élu, mais aussi est en charge du suivi des travaux en lien étroit avec les différentes entreprises, permet d'être au cœur du projet en comprenant les problématiques à tous les niveaux.

La relation qu'entretient la Cellule avec les administrés corréziens et les élus locaux est un atout considérable qui permet d'avoir un suivi efficace des différentes affaires mais surtout d'apporter des solutions et des réponses aux problèmes qui sont souvent compliqués à appréhender dans le domaine des télécommunications.

DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE ET INNOVATION

Présentation

La Direction a été créée pour répondre aux enjeux de la modernisation et saisir toutes les opportunités nouvelles qu'offre le numérique en faveur de la croissance, de l'emploi, de la formation, de la qualité et du confort de vie. Elle a pour mission le développement des usages et services numériques au bénéfice des citoyens et des agents de la collectivité. Elle conduit des projets de communication interne.

■ Les actions & faits marquants

■ **LA CORREZE DANS MA POCHE**
Création et lancement d'une nouvelle application smartphone. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve, elle propose une multitude d'informations utiles, pratiques et de services sur tous les sujets de la vie quotidienne : emploi, éducation, Maisons de services au public, lieux d'accès à Internet, Maisons de retraite, sport, tourisme, agenda des événements culturels, séances de cinéma, avec les horaires d'ouverture... Des points d'intérêt "autour de vous" : restaurants,

cinémas, lieux culturels, services du Département...

■ **TARENTIN**
La DTNI pilote l'édition et la gestion des contenus de l'intranet avec les services ; l'année 2021 a vu le lancement et l'intégration de Marbote, le nouveau Chatbot de Tarentin, dédié aux questions RH.

■ **NEWSLETTERS**
La newsletter interne de la collectivité, Co-rése@u est diffusée tous les 2 mois.

Chiffres clés

LA CORREZE DANS MA POCHE :

- 7883 téléchargements
- les services les plus utilisés sont : La météo (8,3k), Les lieux utiles (4.8k), les Corrèze Mag (3,9k)

INTRANET :

- 1 184 401 pages vues
- 98 actualités publiées

Témoignage

Coline Pujade - apprenti à la DTNI

La mise en place de cette application a été une belle première expérience dans le monde professionnel. Mon rôle principal a été d'administrer le "back-office", la partie design mais aussi l'ajout de l'ensemble des données. Ce qui dans un premier temps a demandé de gros « efforts » pour les récupérer et les qualifier, il faut maintenant les maintenir à jour. Personnellement je me sers régulièrement de la partie "événements" de l'application afin de trouver les animations autour de chez moi.
Saisir le témoignage



DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE ET INNOVATION

Inclusion numérique

Une des nouveautés de l'année 2021 aura été la mise en place d'actions d'inclusion numérique auprès des jeunes éloignés de l'emploi, des Séniors et des porteurs de projets grâce à la diffusion de Pass Numériques sur l'ensemble du département. Le Département a donc offert un carnet de 5 Pass pour une formation gratuite aux bons usages d'Internet : bonnes pratiques, démarches en ligne, gestion de sa messagerie, pertinence et bon usage des réseaux sociaux, notions de cybersécurité ... Cette opération se déroule en partenariat avec les 7 structures corréziennes labellisées #APTIC qui dispensent les formations gratuites pour l'utilisateur.

■ Les actions & faits marquants

■ BUDGET PARTICIPATIF 2021

Pour la cinquième année consécutive, le Département de la Corrèze a soumis aux choix et à l'avis des Corrèziens, des propositions qui engagent la collectivité dans des orientations budgétaires. Au travers d'une vaste consultation, les Corrèziens ont pu donner leur avis, et débattre sur les projets de la collectivité. Ce réel temps de démocratie participative a permis à près de 600 personnes de s'exprimer librement sur des sujets qui les concernent.

■ RESEAU SOCIAL SENIORS

Création et co-animation d'un réseau social dédié aux séniors "macorreze.fr". Ce nouvel outil de communication a vocation à créer, développer et maintenir le lien social des personnes âgées de notre territoire. Projet mené en collaboration avec Génération Mouvement et la Direction de l'Autonomie.

■ PASS NUMERIQUES

Développer les usages du numérique passe par un soutien financier et un accompagnement dédié aux structures de médiation numérique et aux usagers. La DTNI déploie ce programme en Corrèze qui permet de financer des temps de formation aux outils et usages numériques pour 3 publics prioritaires : les jeunes éloignés de l'emploi, les séniors et les porteurs de projets.

■ COUP DE POUCE CORREZE

Cette action vise à faciliter l'accès au financement participatif. Ce dispositif, innovant dans sa conception et dans sa mise en œuvre, a depuis été dupliqué dans d'autres départements. Il se décline sur plusieurs axes : accompagnement des porteurs de projets, sensibilisation des réseaux professionnels, veille réglementaire et remontée des projets sur le site : www.coupedepouce.correze.fr 40 projets mis en ligne en 2021.



■ BOOST PROJETS

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets, entreprises et collectivités. Il a pour vocation d'apporter de l'information utile sur différentes thématiques dont la communication au sens large mais aussi sur la présentation du financement participatif, la marque Origine Corrèze et les réseaux professionnels d'accompagnement aux porteurs de projets. Il a permis de traiter plus de 120 sujets au travers de 160 webinaires et ateliers. Il a généré plus de 2000 inscriptions avec un taux de participation de 70% sur les ateliers, dont 75% sont des femmes.

COHÉSION SOCIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Présentation

■ Une double direction...

Une double direction intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec une double structuration juridique et comptable. Trois services complémentaires au service du parcours des usagers :

- Gestion des allocations : Instruction des demandes, liquidation des prestations allouées et suivi et consommation du budget
- Evaluation : Evaluation des droits des personnes au regard de leur état et de leurs besoins, suivi régulier de leur dossier tant sur le volet PA que PH
- Coordination de l'offre de l'Autonomie : Déclinaison de la politique départementale de soutien à l'autonomie des PA / PH en lien avec les acteurs, les coordonnateurs de parcours et référents prévention au plus près des territoires et impulsion de nouveaux dispositifs.

■ Les actions & faits marquants

■ Une année 2021 encore marquée par le prolongement de la crise sanitaire, le déploiement de la vaccination de manière urgente sur l'ensemble des établissements hébergeant des PA ou PH. Poursuite d'un investissement fort et ininterrompu de toutes les équipes pour continuer à gérer la crise sanitaire et garantir concomitamment l'instruction de toutes les demandes.

■ Une agilité démontrée par les équipes pour s'adapter aux nouvelles façons de travailler (visioconférence, télétravail, ...) et un constat renforcé sur la nécessité de transformer les méthodes de travail existantes

■ Lancement du projet "GED MDPH" afin de dématérialiser totalement l'instruction et l'évaluation des demandes côté MDPH. Gains attendus : moins de papiers, plus d'efficacité, facilité d'information pour les usagers, => Avec un calendrier défini : choix du prestataire en juillet 2022 et déploiement de la solution retenue début 2023. Un projet transversal avec un accompagnement des équipes pour réussir cette transformation numérique.

■ Engagement et soutien à l'attractivité des métiers du médico-social : Poursuite du dispositif AMAC pour le recrutement d'aide à domicile (68 contrats signés fin 2021) ; Reconnaissance et revalorisation des personnels à domicile ; Engagement politique sur une feuille de route en faveur de tout le secteur médico-social.

Chiffres clés

- 71 agents dont 26 mis à disposition auprès de la MDPH

BP MDPH - Exercice 2021 :

- Investissement :
341 400 €

- Fonctionnement :
1 515 000 €

BP Autonomie - Exercice 2021 :

- Investissement :
67 000 €

- Fonctionnement :
91 000 000 €

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Service Gestion Des Allocations (GDA)

■ Missions

Le service GDA mobilise 26 agents pour assurer l'instruction, la notification et le paiement d'aides relatives au maintien à domicile ou à l'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap relevant des compétences du Département. En sus au titre de la MDPH, ce service instruit, propose à la CDAPH et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées quel que soit l'organisme financeur. Pour assurer ces missions, le service est organisé en 5 cellules par prestations et un référent métier SI.

■ Les actions & faits marquants

■ La mise en oeuvre du nouveau système d'information labellisé par la CNSA pour le traitement des demandes MDPH se poursuit. La version 1 est fonctionnelle à 90 %. Les fonctionnalités de ce SI seront prochainement complétées par une Version 2.

Elle devrait se concrétiser par la mise en oeuvre du téléservice "MDPH en ligne" qui permettra aux usagers de déposer et suivre leur dossier en ligne de chez eux.

Ces évolutions nécessitent une forte mobilisation des équipes informatiques et de notre référent métier :

- pour déployer l'ensemble des nouvelles fonctionnalités de l'outil,
- en assurer leur fiabilité,
- accompagner les équipes d'instructeurs face à ces évolutions.

■ Le second fort enjeu pour le service et la direction de l'Autonomie réside dans le projet ambitieux de la mise en oeuvre d'une Gestion Electronique de Documents (GED) MDPH, lancé en mai 2021.

L'objectif principal est de dématérialiser toute la chaîne d'instruction et d'évaluation des demandes des usagers de la MDPH.

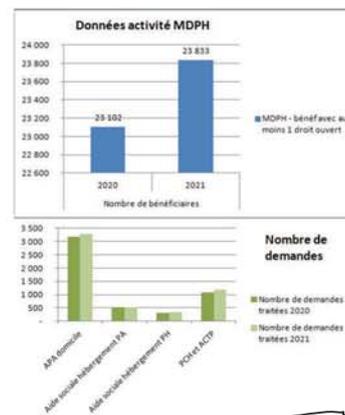
L'année 2021 a permis de définir la fiche projet, de définir un plan de classement dématérialisé des documents et d'arrêter un process de traitement des informations entrantes et sortantes.

L'ensemble de cette réflexion permet de concourir à la rédaction du cahier des charges nécessaires à l'acquisition de l'outil dédié à la GED, prévu en 2022.

Chiffres clés

- Toujours côté MDPH, 8 593 Corrégiens ont été bénéficiaires d'une aide financière du CD (APA, PCH et aide sociale à l'hébergement PA / PH).

- 23 833 Corrégiens sont bénéficiaires d'une décision MDPH active sur l'année 2021.



DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Service Évaluation

Le service Évaluation est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui évalue l'éligibilité à une prestation au regard de la situation de la personne par le biais d'une évaluation des besoins suite à des demandes d'APA ou MDPH déposées par les usagers.

Ces évaluations se font en lien avec les projets de vie et pourront aboutir à des propositions de plans d'aide ou de plans personnalisés de compensation établis en faveur de tous les publics fragilisés : personnes âgées de plus de 60 ans, enfants et adultes en situation de handicap.

■ Les actions & faits marquants

- Transformation de l'offre sur le territoire conformément aux actions du Schéma départemental de l'Autonomie.
- Orientation des usagers vers de nouveaux dispositifs (offres habitats inclusifs, famille gouvernante,...).
- Généralisation des nouveaux formulaires MDPH.
- Mise en place de l'accessibilité physique et téléphonique des services de la collectivité et de la Direction de l'Autonomie / MDPH en priorité avec la plateforme ACCEO (cf témoignage).
- Session de sensibilisation des agents à la déficience visuelle et auditive.

Chiffres clés

- Bénéficiaires APA : 3 611
- Nombre de demandes APA : 3 293
- Bénéficiaires MDPH : 8 392
- Nombre de demandes MDPH : 15 200

Témoignage

Idalina LEOCADIO, Coordonnatrice Plateforme Déficients Sensoriels (PDS 19)

Responsable fonctionnelle de l'animatrice en Déficience Visuelle et de la Référente Surdité, mes missions sont riches et variées. Je suis chargée d'encadrer la cellule PDS, d'animer et coordonner les interventions et d'assurer un appui technique auprès des professionnels. Je participe à l'ensemble des réunions d'évaluation de la PCH. Interface entre l'équipe PDS et la Direction de la DA/MDPH sur tous les aspects RH, logistique et fonctionnel, je suis aussi mobilisée par ma Direction pour la représenter lors de réunions partenariales institutionnelles ou pour porter des projets transversaux. L'année 2021 a été l'avènement de la mise en œuvre de l'obligation légale de mise en accessibilité téléphonique de notre Collectivité aux personnes sourdes, sourdes aveugles, malentendantes et aphasiques, via l'application ACCEO (plateforme de communication à distance en visiophonie, par le biais d'internet). L'équipe projet, composée de collègues du service Intérieur, du SSI, de la Communication, de la DRH et de la DA/MDPH s'est fortement impliquée dans la réalisation de ce beau projet inclusif, qui permet non seulement aux personnes déficientes auditives de téléphoner à tout service du Département, ICA comprises, mais aussi d'être reçues physiquement dans les accueils de notre Collectivité (et très bientôt au sein des ICA).

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET MDPH

Service Coordination de l'Offre d'Autonomie

Le service Coordination de l'Offre Autonomie, composé de 7 agents, a pour mission de décliner en proximité sur les territoires la politique départementale de soutien à l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (à domicile ou en établissement) en lien avec les acteurs, les coordonnateurs de parcours et référents prévention de la Direction. L'équipe contribue et assure l'opérationnalité, le suivi et l'évaluation des dispositifs/programmes, participe à la mise en oeuvre de la politique de parcours des personnes et à la démarche de modernisation de l'aide à domicile et d'innovation pour accompagner au mieux.

■ Les actions & faits marquants

- Soutien dès 2021 à la revalorisation des personnels des services d'aide à domicile conformément à l'avenant 43 de la convention collective de l'aide à domicile.
- Un soutien indispensable vu l'impact financier estimé par nos SAAD (+ 1,1M €). Un soutien de + de 309 000 € pour le 4ème trimestre 2021 et un engagement pour soutenir tous les SAAD quel que soit leur statut en 2022.
- Candidature du Département de la Corrèze pour le déploiement de l'habitat inclusif.
- La Corrèze propose ainsi une alternative nouvelle pour le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Sur une programmation de logement à 8 ans, le CD participera à la création d'une centaine de places pour un budget total de + de 4,5M € cofinancé par la CNSA.

Chiffres clés

- 309 000 € versés aux SAAD associatifs : revalorisation salariale pour 774 personnes dont 707 aides à domicile
- 29 ICA : 5.727 accueils, 3.860 dossiers traités dont 46% pour des prestations PA/PH
- Portage repas : 2.354 bénéficiaires 230 348 €

Témoignage

Nathalie LAGARDE, Contrôleur services à la personne

Chargée de la gestion des services d'aide à domicile, l'année 2021 a été particulièrement mobilisatrice puisque des directives nationales importantes ont impacté les services d'aide à domicile avec l'application de l'avenant 43 à la Convention collective de branche imposant aux SAAD associatifs de revaloriser les salaires de leurs personnels.

Il était nécessaire d'accompagner et de soutenir les SAAD pour mesurer l'impact financier d'une telle mesure. J'ai pu participer à de nombreuses réunions d'information et de concertation menées avec l'ensemble des SAAD de notre département et travailler à la mise en place d'un dispositif de soutien équitable pour une revalorisation des salaires de toutes les aides à domicile.

Les modalités de soutien ont été validées au Conseil Départemental de novembre 2021 avec un soutien financier apporté aux SAAD associatifs dès 2021 et à l'ensemble des SAAD sur 2022.

Nous avons mené un travail collaboratif particulièrement riche et au plus près de la politique de gestion de chaque SAAD.

Service Aide Sociale à l'Enfance

■ La politique de prévention et de protection de l'enfance vise à :

Développer des actions de soutien à la parentalité, apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leurs familles et aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans ; mener des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ; organiser des actions collectives visant à prévenir la marginalisation ; faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles ; et pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service en collaboration avec leurs familles ou leur représentant légal.

Le Président du Conseil départemental est le chef de file de cette politique publique.

■ Les actions & faits marquants

- Le constat d'une complexification du profil des enfants confiés (troubles du comportement, besoins importants de soins en pédopsychiatrie, augmentation de la proportion de mineurs relevant d'une prise en charge médico-sociale...).
- Une hausse de près de 25% des mesures en milieu ouvert (enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance mais restant chez leurs parents).
- Une stabilisation à un niveau élevé du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés au département.
- Une hausse des demandes d'évaluations sociales dans le cadre de la protection de l'enfance. Un manque d'attractivité des métiers du secteur social et du métier d'assistant familial.

- Le déploiement de la dernière phase de la nouvelle organisation du service ASE qui a permis de renforcer (à effectifs constants) la cellule adoption, la CRIP, le Dispositif Placement Familial, les équipes placement.
- Une externalisation partielle des mesures judiciaires en milieu ouvert (environ 30% des mesures) afin de permettre l'accompagnement de tous les mineurs Corrèziens.
- La signature de la "contractualisation enfance" avec l'État, apportant des moyens supplémentaires à l'ASE.
- L'accompagnement de l'évolution des projets éducatifs des foyers afin de mieux répondre aux besoins des enfants du département.
- L'évaluation du schéma 2017-2021.

Chiffres clés

- Un budget prévisionnel 2021 de 21,27 M€
- 1 088 Informations Préoccupantes reçues
- 522 Mineurs placés auprès du département
- 38 enfants protégés en urgence dans le cadre d'un placement judiciaire (OPP)
- 121 Contrats jeunes majeurs en 2021
- 932 mineurs accompagnés à domicile par l'ASE ou un partenaire associatif
- 168 MNA accompagnés par le département au cours de l'année (111 restants au 31/12/21)

Service PMI Santé

Le service de Protection Maternelle et Infantile contribue de par ses missions à la promotion de la santé, à la prévention, au soutien à la parentalité et à la protection de l'enfance. Il permet une réelle prévention précoce, apporte une attention particulière aux publics vulnérables tout en maintenant une approche universelle et une offre de santé accessible à tous. A cela s'ajoute une volonté politique de développement des différents modes d'accueil du jeune enfant.

■ Les actions & faits marquants

- Augmentation significative du nombre de consultations médicales préventives (+ 98 %).
- Augmentation du nombre d'enfants vus au moins une fois en période post natale par une puéricultrice (+ 46 %).
- Participation au forum allaitement sur le bassin de Tulle en partenariat avec CH Tulle et Lactarium de Bordeaux.
- Réunion d'information sur la Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes à destination des

Établissements d'accueil Jeune Enfant (EAJE), de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) et des Relais Petite Enfance (RPE).

- Mobilisation et participation des professionnelles PMI à la campagne de vaccination COVID19
- Promotion des modes d'accueil individuels et collectifs : ouverture de deux microcrèches, de six Maisons d'Assistants Maternels (hausse des projets + 66 %) et hausse des nouveaux agréments assistants maternels (+ 63 %).

Chiffres clés

- 624 consultations Sage femme et 187 suivis
- 539 consultations médicales 3 283 enfants vus
- 755 enfants vus en consultation post natale puéricultrice et 1 057 enfants vus en suivi famille
- 1 547 bilans en école
- 308 bilans en Orthoptie

Témoignage

Sylvie LÉONARD - Secrétaire du service PMI Santé

Titulaire d'un Bac littéraire, déjà orientée vers une démarche sociale en entamant une formation d'assistante sociale, le livre de ma vie professionnelle s'est finalement effeuillé sur toute une carrière administrative Fonction publique. Après un détachement de l'Etat obtenu en 2010 auprès de notre Conseil départemental, le dernier chapitre de mon livre après 3 ans et demi auprès du service PMI Santé, va se terminer cette fin d'année 2022 : cause retraite. Ce dernier poste au secrétariat PMI a conforté ma capacité à vivre et à travailler en harmonie et grand plaisir auprès de professionnelles de santé, à des postes où la communication joue un rôle primordial et où l'esprit d'équipe est essentiel. Car être secrétaire, c'est apporter au quotidien un appui au chef de service mais également une bienveillante attention de soutien logistique aux 28 agents que forment l'équipe PMI Santé. C'est collecter, informer, planifier, afin d'intégrer les priorités du service en faveur de la promotion de la Santé et du soutien à la parentalité. Ce poste m'a également permis la fierté en 2019 d'être en appui à la coordination de la mise en place du CDS Corrèze Santé d'Egletons, au cours des 6 mois qui ont précédé son ouverture. L'atout majeur de ce poste en PMI est indéniablement l'épanouissement dans la polyvalence et l'enrichissement du service rendu à l'usager.

Service Insertion

Le service Insertion est en charge de la gestion de l'allocation rSa, de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'activation et du suivi de leurs parcours d'insertion.

Il assure la déclinaison et la mise en oeuvre de la politique départementale d'insertion en élaborant deux programmes fondateurs : le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ces deux programmes recensent les besoins et l'offre locale d'insertion, planifient les actions correspondantes et veillent à la coordination avec les partenaires de l'insertion.

■ Les actions & faits marquants

- Bilan de l'Avenant PTI 2019/2021 et élaboration du PTI 2022/2024 avec 2 axes majeurs ; accéder et accompagner à l'emploi et la formation.
- Dépôt de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour porter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.
- Les actions Bénévolat, Pass pour l'Emploi, Clés de l'Emploi et CLIS: Contrat Local d'Innovation Sociale.
- Extension d'un 3ème poste de coach social sur le bassin de Tulle.
- La baisse confirmée du nombre de bénéficiaires du rSa : - 11,5 %.
- Un montant annuel de l'allocation se stabilisant à la baisse.
- L'augmentation forte du nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) garantis du suivi individualisé réalisé : + 15,5 %.
- La hausse de fréquentation sensible de la plateforme Boost Emploi.

Chiffres clés

- 6 360 bénéficiaires rSa au 30/09/2021

- 3 188 foyers rSa au 30/09/2021

- 8 882 CER

- 92 472 utilisateurs, 768 entreprises sur Boost Emploi

Témoignage

Véronique Grenaille et Jean-Claude Culot - Chargés de mission rSa à la Cellule d'Evaluation des parcours d'insertion

Nous analysons, évaluons et sommes force de proposition sur chaque Contrat d'Engagements Réciproques établi. Nous nous attachons à analyser les étapes d'insertion et coordonnons leur réalisation dans une logique d'évolution des parcours. Pour cela nous vérifions et croisons les informations avec les organismes partenaires : CAF, MSA, Pôle Emploi ou encore Mission Locale et sommes vigilants au respect de la politique d'insertion attendue par la collectivité départementale.

Nous nous attachons à reprendre pour chaque dossier son antériorité dans un souci de cohérence du parcours et nous pouvons annoter, compléter ou enrichir les propositions au vu des éléments communiqués et de l'engagement de la personne dans son parcours. Le choix de notre formation de travailleur social et notre connaissance précise des publics accompagnés apportent un regard qualitatif sur les situations des personnes et nous nous tenons également à la disposition des référents de parcours lors de l'établissement des CER.

Dans une logique de continuité de notre travail sur les parcours d'insertion, nous animons les commissions d'aides financières individuelles et participons aux commissions de réduction et suspension du rSa.

Action Sociale Territoriale

L'AST est répartie au sein des 12 MSD, sous la responsabilité d'un chef de service et l'appui technique d'un encadrant technique. Des agents d'accueil ont en charge l'accueil social, l'information, et l'aide pour l'accès aux droits des publics. Des travailleurs sociaux ont pour mission de lutter contre les exclusions, d'assurer des actions de prévention et de protection des enfants et des adultes vulnérables, certains sont spécialisés dans l'accompagnement budgétaire. Leur action s'inscrit en lien avec les travailleurs médico-sociaux de l'ASE, de la PMI et du service insertion afin d'assurer une prise en charge coordonnée et globale des familles.

■ Les actions & faits marquants

■ Déploiement de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité :
- Dispositif porté par la Collectivité en sa qualité de chef de file de l'action sociale.
- Formation des 24 agents d'accueil des Maisons de la Solidarité départementale (MSD), afin d'améliorer leurs compétences pour qu'ils puissent apporter une information globale aux personnes sur leurs droits et les aider à réaliser des démarches d'accès aux droits sociaux, en lien avec les travailleurs sociaux (TS) de secteur.

■ Aménagement des locaux dédiés à l'accueil dans les MSD :
- Juillac : mise en place d'une borne multimédia et aménagement d'une salle de visio.
- Uzerche-Argentat : restructuration et sécurisation des espaces d'accueil, mise en place de bornes multimédia et visio.
- ASIP mise en place après plusieurs mois de préparation matérielle, informatique et organisationnelle ; la 2ème étape est de définir l'accompagnement social proposé aux corréziens.

Chiffres clés

- 44 534 personnes accueillies en MSD (+ 22 %)
- 181 007 appels reçus (+ 9 %)
- 9 018 foyers suivis par les TS en polyvalence dont 46 % de nouveaux arrivants
- 2 326 bénéficiaires RSA accompagnés par l'AST-taux contractualisation des CER : 78,2 %

Témoignage

Mme P. utilise régulièrement les ordinateurs de l'espace multimédia de la Maison du Département et de la Solidarité de Bort-les-Orgues avec l'appui d'un agent d'accueil pour effectuer ses démarches administratives et témoigne :

« Après avoir fait une mauvaise manipulation en 2017 sur mon téléphone pour m'actualiser à Pôle Emploi, les agents d'accueil de la Maison du Département m'ont dit que je pouvais le faire sur l'ordinateur, gratuitement et qu'elles m'aideraient. Je ne savais pas aller sur internet et j'avais toujours peur de faire des bêtises. Elles m'ont aidé à créer mon espace Pôle Emploi et une boîte mail, mais aussi à faire "@" et à cliquer au bon endroit. Elles m'ont appris à aller sur mon compte CAF à rentrer mon identifiant et mon mot de passe. J'ai besoin d'être accompagnée et rassurée pour ouvrir chaque page, répondre aux questionnaires, envoyer des documents avec le scanner. Ici je suis en confiance et moins stressée, je sais que je peux compter sur leur disponibilité et leur écoute. Maintenant, je viens aussi juste pour faire des recherches, toute seule, sur internet.

J'espère que le service va continuer car je serais très ennuyée si cela s'arrêtait puisque je n'ai pas d'ordinateur chez moi et que les démarches administratives se font par internet maintenant ».

Cellule Mission Europe

Depuis 2018, le Département assure, en tant qu'organisme intermédiaire de gestion (OI) par délégation des services de l'Etat, le déploiement du financement européen Fonds Social Européen (FSE) sur le territoire corrézien afin de soutenir des actions d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.

■ Les actions & faits marquants

- Notification de l'avenant n° 2 à la convention de subvention globale (2017-2020) permettant :
 - d'attribuer 277 861 € de crédits supplémentaires augmentant ainsi l'enveloppe globale de Fonds Social Européen (FSE) corrézienne de 3 451 017 € à 3 728 878 € ;
 - de prolonger la période de programmation jusqu'au 31 décembre 2021.

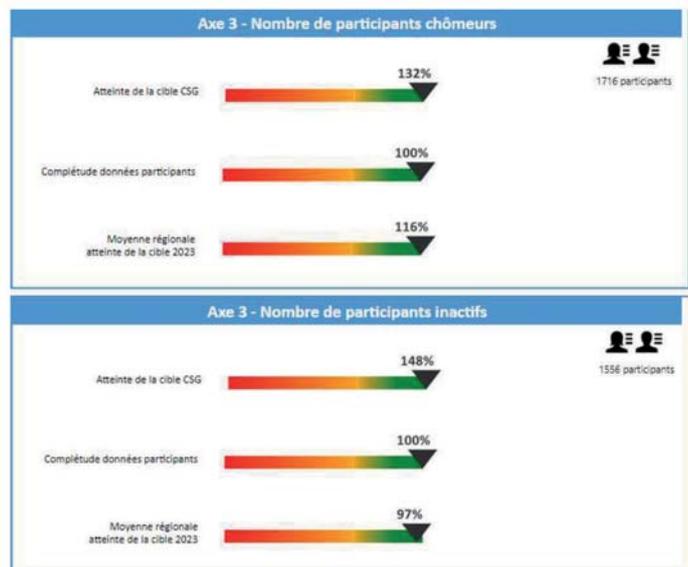
- Renouvellement du positionnement du Conseil départemental en tant qu'organisme intermédiaire (OI) par la DREETS pour la gestion du FSE+ (2021-2027).

- Accord de la demande d'avenant n° 3 permettant de prolonger jusqu'au 31 mars 2022 la programmation d'opérations financées par le FSE.

- Notification de crédits exceptionnels REACT UE d'un montant de 673 027,35 € pour le territoire corrézien. En effet, la pandémie de COVID19 a fortement affecté l'Union européenne tant sur le plan sanitaire, social qu'économique. C'est pourquoi un plan de relance arrêté par le règlement 2020-2021 du 23 décembre 2020 de 750 milliards d'euros a été validé par l'Union Européenne pour réparer les dommages causés par la crise

et soutenir la relance dans les Etats membres. Le dispositif REACT-UE, acronyme de « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe », appui financier supplémentaire et exceptionnel, véritable pont entre les périodes de programmation 2017-2020 et 2021-2027, a pour objectif d'impacter rapidement l'économie et, à ce titre, cible prioritairement l'accompagnement des publics vulnérables. Les actions financées seront celles réalisées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Indicateurs de résultats au 31 décembre 2021



Centre Départemental de Santé

Le Département est engagé dans une politique forte visant à lutter contre la désertification médicale et ainsi permettre aux usagers d'accéder plus facilement à des soins relevant de la santé. Ainsi le Centre Départemental de Santé, créé en 2019, est en constante évolution et continue à se déployer tout en élargissant son offre de soins.

Dans cette même dynamique, des assistants médicaux et des Infirmiers en Pratique Avancée vont renforcer l'équipe médicale grâce à l'acquisition de malles connectées et de cabines de téléconsultation pour répondre à une forte augmentation de la patientèle.

■ Les actions & faits marquants

Création de 4 nouvelles antennes :

■ Ussel au 1er mars avec 4 médecins pour 3.27 ETP,

■ Sornac par la mise en place d'une permanence en juin,

■ Treignac avec 2 cabinets fin novembre, 3 médecins pour 2.12 ETP,

■ Bort-les-Orgues avec la mise en place d'une permanence gériatrique.

■ Meymac, ouverture d'un deuxième cabinet sur Meymac.

■ Accueil pendant 6 mois d'un Infirmier en Pratique Avancée pour étudier le projet de visite à domicile avec mallette connectée.

Chiffres clés

- 11 médecins
- 7 sites de consultations : Bort-les-Orgues, Egletons, Meymac, Neuvic, Treignac, Sornac et Ussel
- 18 215 patients en cabinets
- 1 021 visites à domicile
- 379 téléconsultations

Témoignage

Femme médecin généraliste de 38 ans, j'arrive en Haute Corrèze au début de l'année 2021.

Asphyxiée par le système urbain bordelais, je souhaitais partir à la campagne, pourtant le libéral en milieu rural me faisait peur : je ne me voyais pas exercer seule.

Au CDS, j'ai été reçue par toute l'équipe avec simplicité et une grande gentillesse. Les journées de travail ne sont pas une étape à cocher mais un bon moment à passer. Tout est fait pour travailler dans de bonnes conditions et décharger les médecins du travail non médical.

Pour ma part, j'affectionne le projet social du Centre De Santé, de re-médicalisation d'un territoire en pénurie, de soutien des libéraux surchargés et cela me porte.

Depuis, je suis tombée amoureuse de ce département encore préservée sur certains aspects, mais aussi authentique et rurale.

Pour conclure, j'estime donc avoir fait le bon choix en optant pour ce département et ce mode d'exercice médical.

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la famille (CDEF) est un établissement public non personnalisé placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental et sous la responsabilité du Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion (DASFI). C'est une structure départementale d'accueil inconditionnel d'urgence, d'observation et d'orientation. Le Schéma Départemental en Faveur de l'Enfance conforte cet établissement sur ses missions historiques d'accueil d'urgence 365 jours par an, 24h/24.

Les actions & faits marquants

- 2021, exercice toujours impacté par la gestion de la crise sanitaire COVID 19.
 - 8 750 journées d'hébergement réalisées, contre 7 717 en 2020,
 - 132 personnes accompagnées contre 99 en 2020,
 - 5 Mineurs Non Accompagnés accueillis contre 9 en 2020 - post mise en œuvre des dispositifs dédiés (ASEAC et Don Bosco).
 - Plan d'actions de la démarche qualité de l'établissement établi sur 4 axes (dans le respect des préconisations de l'HAS) :
 - Bientraitance et accès aux droits
 - Ouverture de l'Établissement
 - Qualité de vie
 - Ressources Humaines
- 74 % des 51 actions engagées dont 32,41 % ont été réalisées.

Chiffres clés

- 8 750 journées d'hébergement
- 132 personnes accompagnées
- 1 945 K€ de dotation globale

Témoignage

Un jeune mineur non accompagné a souhaité avant son départ de l'établissement témoigner de son passage au CDEF. Il a tenu à dire MERCI pour les sourires, l'espoir, le courage donné par toute l'équipe du CDEF. Quel meilleur témoignage de ce qu'est le cœur de métiers d'une équipe éducative au CDEF ! Il dit : "Je me disais que j'étais un enfant malheureux en regardant les autres au CDEF, je me suis rendu compte que certains enfants n'ont pas reçu l'amour que j'ai reçu de mes parents. Je vous dis merci parce que vous acceptez de faire un travail très difficile -vous êtes insultés, frappés, grondés par ces enfants toute la journée- mais vous êtes toujours là pour eux, pour les consoler, les aider, les conseiller et surtout leur donner le sourire. Merci très sincèrement, merci infiniment."



Service Éducation Jeunesse

Dans le cadre d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse, le service mène des actions adaptées aux besoins des jeunes en termes d'éducation, d'orientation et d'ouverture. Il apporte un soutien financier aux familles. Il organise également le transport des élèves en situation de handicap dans une perspective d'inclusion scolaire et assure la gestion du dispositif Handimobile. Le Service Education Jeunesse est composé d'une équipe administrative de 11 agents (dont un agent en mutualisation dans un autre service) et de plus de 260 agents départementaux qui assurent les missions de maintenance, de restauration et d'entretien dans les collèges publics.

En 2021, le budget prévisionnel était de 7 111 116 € en fonctionnement et de 146 600 € en investissement.

■ Les actions & faits marquants

■ Sécurité sanitaire

En 2021, dans un contexte sanitaire toujours tendu, le Département a continué à adapter les protocoles d'entretien et de restauration afin d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil des élèves, tout en privilégiant la santé des agents. Il a été précurseur dans l'achat de matériel destiné à sécuriser et à faciliter la désinfection et, dans la formation des agents, à l'utilisation de celui-ci.

■ Soutien financier à l'ensemble des collèges publics

Les périodes de fermeture des établissements en 2020 ont rendu la règle de calcul de la dotation principale 2021 inopérante. Aussi, afin d'éviter des diminutions de financement de l'ordre de 4 à 20 %, le Département a fait le choix de reconduire, en 2021, le montant de la dotation principale de fonctionnement 2020 pour chaque collège.

■ Continuité de service

Des actions ont été activées ou mises en œuvre afin d'assurer le fonctionnement des équipes de cuisine et d'entretien en période COVID : pool d'agents itinérants, extension du partenariat avec Point Travail Service (qui favorise aussi l'insertion par l'emploi), intervention exceptionnelle de collègues de la Direction des routes.

■ Face aux conséquences de l'épidémie, le Département s'est engagé dès 2020 pour redonner confiance aux élèves dont les difficultés scolaires seraient apparues après la période de confinement. L'action s'est poursuivie en 2021. 60 ateliers numériques ont été réalisés entre janvier et juin 2021.

■ Autres actions éducatives prioritaires pour les collégiens :

- la découverte des saveurs et la lutte contre le gaspillage,
- la citoyenneté, l'éco-citoyenneté.

Chiffres clés

- 10 359 collégiens

- 25 collèges publics et 5 collèges privés

- 2 360 658 € de dotation principale pour les collèges publics et 780 708 € de dotations complémentaires

- 833 750 € de dotation principale pour les collèges privés

- Actions en faveur des familles : 519 000 €

- Actions en faveur de la jeunesse : 359 000 €

- Transport adapté : 2 740 000 €



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Éducation Jeunesse

Soutien scolaire, ateliers pédagogiques, sécurité sanitaire



Service Culture et Patrimoine

Permettre à tous les Corrèziens d'accéder à une offre culturelle variée, de qualité et de proximité, assurer la sauvegarde du patrimoine rural sont les enjeux qui guident l'activité du service. Le Département accompagne fortement les acteurs culturels locaux, à travers plusieurs programmes de soutien (Evènements à Vocation départementale, Actions culturelles des Territoires, Schéma départemental). Il fait vivre les équipements dont il a la charge (musée du président Jacques Chirac, musée Henri Queuille, château de Sédières) en proposant régulièrement des expositions et animations. Il apporte expertise aux collectivités qui souhaitent engager des opérations de restauration et de valorisation de leur patrimoine. Budget 2021 : près de 2 millions d'euros (hors Archives et Bibliothèque Départementales, musée du président Jacques Chirac). 7 agents (dont 1 agent mutualisé).

■ Les actions & faits marquants

■ En 2021, le Département a poursuivi son soutien aux acteurs culturels afin de permettre aux opérateurs fortement impactés par la crise sanitaire d'amorcer la reprise. Le nombre de subventions accordées témoigne de la solidité du tissu associatif corrézien.

■ En dépit de l'annulation de la soirée 100 % Corrèze pour des raisons météorologiques, la saison estivale de Sédières a connu un franc succès avec des spectacles en salle ou en plein air adaptés aux contraintes sanitaires. Le 3ème volet de l'exposition "l'art au château" a laissé carte blanche à 3 artistes travaillant en Corrèze (peinture, photo, sculpture).

■ Musée départemental de la Résistance Henri Queuille : Exposition Henri Queuille, un engagement au service de la France - Mai 2021 à Mars 2022. Le troisième et dernier volet de la grande rétrospective inédite consacrée à Henri Queuille à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa disparition, clôturé par un catalogue des expositions 2019-2020-2021. Fréquentation du musée de mai à novembre 2021 : 1 891 visiteurs.

■ L'année 2021 a été marquée par la préparation du renouvellement du Schéma départemental de Développement des Enseignements artistiques. L'évaluation du précédent schéma a été conduite par le Service Culture et Patrimoine en lien avec les partenaires culturels selon une méthode basée sur l'écoute, l'échange et la concertation.

Chiffres clés

- 1 494 945 € : montant total des aides envers les acteurs culturels

- 13 conventions de partenariat d'un montant supérieur à 23 000 € signées pour un montant total de 786 149 €

- 407 750 € d'aides aux conservatoires et écoles de musique

- 3 786 élèves concernés par des ateliers d'éducation artistique et culturelle

- 6 613 personnes ont fréquenté les animations estivales de Sédières (hors animations sportives)



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Service Culture et Patrimoine

Manège Immotus verto / accordéonistes en herbe / Henri Queuille



Cellule des Sports

La cellule des sports est composée de 4 agents et 1 agent mutualisé. En 2021, son budget prévisionnel était de 1 684 785 € en fonctionnement et de 45 000 € en investissement. Sa première mission est le soutien au mouvement sportif corrézien. Plus que jamais, dans un contexte de pandémie très défavorable à l'activité sportive, le Département a rempli cette obligation en affectant un montant de 1 173 807 € d'aide en fonctionnement aux clubs, comités, sportifs de haut niveau et autres acteurs qui ont tenté de maintenir une dynamique sur le territoire. Le Département a également maintenu son ambition en faveur des sports de pleine nature, vecteurs d'attractivité touristique, en accompagnant les 6 Stations Sport Nature de Corrèze, en poursuivant l'opération "Corrèze Destination Trails", en participant activement au groupe de travail sur la véloroute "La Vagabonde".

■ Les actions & faits marquants

■ Actions dans le cadre de notre labellisation "Terre de Jeux 2024" attribuée par Paris 2024 :

- animation d'un groupe de travail réunissant les 5 sites référencés "Centres de préparation aux Jeux" visant à la mise en place de démarches de promotion communes afin d'optimiser les chances de la Corrèze d'accueillir des sportifs du monde entier dans le cadre de leur préparation olympique et paralympique mais également de favoriser l'organisation sur notre territoire de stages de tous niveaux (site internet : www.sports.correze.fr, contact avec les fédérations) ;
- semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires ;
- célébration de la journée olympique le 23 juin ;
- candidature à l'appel à projets "programme des volontaires".

■ Révision et valorisation du Schéma cyclable départemental : Suite au travail d'évaluation mené en 2020, 13 panneaux départ des circuits "loisir" du schéma ont pu être actualisés et remplacés.

■ Valorisation de la véloroute "V87"
Le Département a activement participé aux différents travaux de l'étude de valorisation marketing décidée par les élus en 2020 : 2 comités de pilotage et 5 comités techniques. Les conclusions de l'étude ont permis d'adopter un nom spécifique et identitaire à l'itinéraire, "La Vagabonde", une charte graphique et le principe d'un plan d'actions de valorisation pluriannuel. Les 5 Départements concernés par le projet ont par ailleurs acté la création d'un comité d'itinéraire intégrant également les deux Régions afin de pouvoir coordonner l'ensemble des actions.

Chiffres clés

- 291 clubs amateurs aidés pour un total de 567 066 €

- 17 sections sportives implantées au sein de 15 collèges corréziens soutenues à hauteur de 15 821 €

- 62 sportifs de haut niveau accompagnés pour un total de 33 800 €

- 6 Stations Sports Nature soutenues dans le cadre de leur fonctionnement à hauteur de 72 529 €

- Partenariat avec 41 comités départementaux sportifs pour un total de 175 495 €



COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Cellule des Sports

Valorisation des sports nature



Musée du président Jacques Chirac

Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur, en choisissant d'offrir les 5 000 objets d'art ou simples pièces curieuses reçus entre 1995 et 2007 au Conseil départemental de la Corrèze. Le musée valorise ce don, symbole des évolutions de notre histoire comme de notre société, au sein d'un espace d'exposition permanent et de "réserves visitables". Il accueille plusieurs expositions temporaires par saison afin de renouveler l'intérêt de la visite. 2021 a été marqué par un fil rouge thématique : la République française.

L'équipe du musée se compose de 7 agents (inclus dans l'effectif de la DJSC). Le BP 2021 était de 158 548 € en fonctionnement (avec stocks) et de 38 000 € en investissement.

■ Les actions & faits marquants

La préoccupation première de l'équipe du musée demeure la mise en œuvre d'une revitalisation qualitative du site muséal avec :

- Le renouvellement de 10 % des cadeaux protocolaires présentés au cœur de l'exposition permanente ; des objets de design contemporain ayant été privilégiés.

- La restructuration de l'équipe du musée, amorcée l'an passé et renforcée à l'automne avec l'arrivée d'un nouvel agent d'accueil et de médiation, et d'une personne en contrat de projet en charge de la réalisation du fac-similé du bureau du Président.

- La refonte du service éducatif -à l'attention des scolaires- a débuté. Ainsi, les ateliers "Marianne" peuvent être vus comme le best-seller des classes corréziennes !

- Fortes d'un partenariat avec de grandes structures institutionnelles (Assemblée nationale et Sénat), avec des commissaires scientifiques privés, de notoriété nationale, deux expositions saisonnières ont été mises en œuvre, attirant une fréquentation digne des saisons d'avant la pandémie (2017).

- L'espace Boutique accompagne maintenant la revitalisation du musée en proposant un agencement ou un cheminement différent pour les visiteurs et une gamme nouvelle d'articles à la vente -référents visuels de la collection- : chiffon-lunettes, porte-clefs, marque-pages, étuis à crayons, imagiers.

- Multiplier les animations et médiations qualitatives semble porter ses fruits et satisfaire les visiteurs, le terme "extraordinaire" revenant à chaque page du Livre d'or.

Chiffres clés

- Fréquentation du 19 mai au 15 novembre : 20 300 visiteurs

- 7 mois d'ouverture et 4 mois de fermeture liés à la pandémie.

- Recettes : 123 927 €

- 36 réservations de groupes

- 835 visiteurs sont venus au musée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

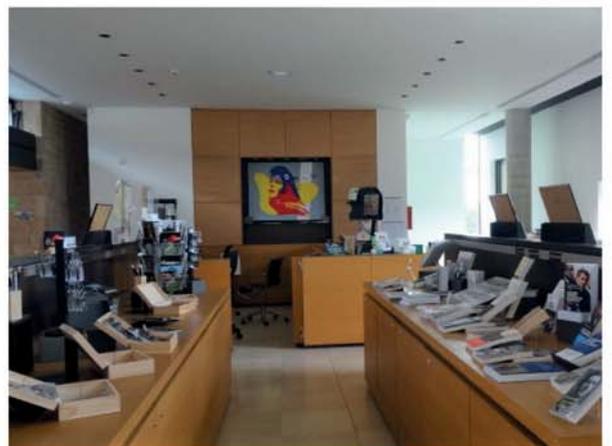


COHESION SOCIALE

DIRECTION JEUNESSE SPORTS CULTURE

Musée du président Jacques Chirac

Les expositions temporaires 2021 et le nouvel agencement de la boutique



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Présentation

■ Des compétences obligatoires

Depuis la Révolution, aujourd'hui comme demain, les Archives départementales sont les "gardiens de la mémoire" corrézienne. À ce titre, elles collectent, conservent, classent et valorisent les documents produits par les organismes publics sur le territoire du département.

Fin 2021, elles conservaient 16 385 mètres linéaires de documents datant du XIIIe au XXIe siècles, et plus de 5 Téraoctets de données électroniques.

■ Les actions & faits marquants

■ Le conseil aux services producteurs a pris des formes nouvelles pour répondre au mieux aux besoins. Huit séances d'atelier-formation pour la gestion des fichiers bureautiques partagés ont été organisées pour des services du Conseil départemental, et un cycle de neuf webinaires a été mis en place avec l'Association des maires à destination des communes.

■ Suite à l'acquisition d'un nouveau scanner fin 2020, 316 159 pages ont pu être numérisées en interne, principalement des recensements de population et l'état civil postérieur à 1902, en vue de leur mise en ligne sur un futur site internet. Parallèlement, pour anticiper leurs futures attentes, les internautes du site des Archives départementales ont été interrogés dans le cadre d'une grande enquête nationale (371 réponses pour la Corrèze).

■ Le système d'archivage électronique AMADEO est désormais entré en phase opérationnelle.

■ 671 personnes (495 visiteurs libres et 176 scolaires) ont pu profiter de l'exposition inédite "Archives en bande dessinée : de la représentation à la réalité". Celle-ci sera itinérante à partir de 2022.

Pour accompagner cette thématique, une table ronde avait été organisée à l'occasion des Journées du Patrimoine et a réuni un dessinateur de bandes dessinées, Eric Albert, un scénariste, Jean Depelley, et Emmanuel Bosca, directeur-adjoint des Archives Départementales et commissaire de l'exposition.

■ En outre, l'exposition 2022 sur "Observations météorologiques et climat" a été activement préparée grâce à un partenariat avec les archives de Météo France. Les élèves de l'École d'horticulture et du paysage de Voutezac, chargés de réaliser des relevés climatiques, ont pu bénéficier d'une conférence sur le réchauffement climatique.

Chiffres clés

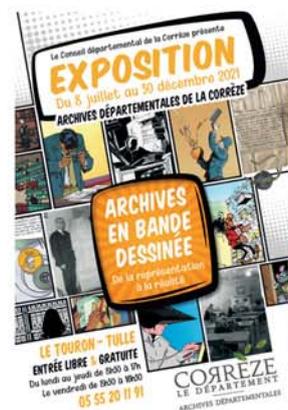
- Documents originaux communiqués en salle de lecture : 6 118

- Recherches par correspondance : 1 969

- Images vues sur internet : 39 488 520

- Versements d'archives publiques : 169 mètres linéaires (ml)

- Éliminations validées : 3 243 ml



BIBLIOTHEQUE DÉPARTEMENTALE

Présentation

La Bibliothèque Départementale (BD19), compétence obligatoire du Conseil départemental, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural.

A côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents, la BD19 a progressivement élargi ses compétences à d'autres domaines d'activité comme le renforcement de la couverture territoriale en bibliothèques, la mise en réseau et la formation des agents et des bénévoles des bibliothèques.

■ Les actions & faits marquants

- L'achèvement de la mise en place d'un service mutualisé pour l'accès aux ressources numériques pour tous les usagers corréziens.
- La refonte du site web de la Bibliothèque départementale afin d'améliorer l'accès aux usagers.
- L'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 200 000 € pour une durée de 4 ans, afin de financer les nouveaux marchés réservés aux documents vidéos et sonores.
- Le sauvetage du Festival Itinérant Coquelicot en Creuse et en Corrèze avec la tenue de sa 24ème édition.
- La participation pour la 2ème année consécutive au Mois du film documentaire. De nouvelles animations ont pu, ainsi, être proposées aux bibliothèques corréziennes.
- La réalisation d'une exposition itinérante inédite consacrée aux rapports entre Littérature et BD.

Chiffres clés

- Un budget global de 271 790 € (200 500 € en investissement et 71 290 € en fonctionnement)

- Achat de 9 625 livres, 1 369 CD et DVD et 24 180 € d'abonnements aux ressources numériques pour le service mutualisé

Témoignage

Lydia CAGET - Chargée d'accueil / Chauffeur-magasinier

Recrutée au Département de la Corrèze en 2001 à la Direction des finances, j'ai intégré la BD19 en 2015 après quelques années passées dans une Maison de Solidarité Départementale à Brive. Enthousiaste de côtoyer ce nouveau domaine professionnel, j'ai souhaité acquérir des connaissances. J'ai obtenu le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque dispensé par l'Association des bibliothécaires de France, puis j'ai suivi la préparation au concours d'assistant du patrimoine et des bibliothèques.

En parallèle à mes activités de chauffeur-magasinier, je suis chargée depuis 2018 des acquisitions des documents sonores pour adultes.

A ce titre, j'ai été associée à la rédaction du cahier des charges en vue du renouvellement des marchés. Cela m'a permis de me questionner sur la politique d'acquisition à mettre en œuvre pour prendre en compte la demande actuelle des usagers corréziens qui se tournent de plus en plus vers le numérique.

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



DIRECTION DES FINANCES

Présentation

■ Gestion budgétaire et financière

La Direction des Finances participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité.

Garante de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires et comptables, elle assure également la gestion de la dette et des garanties d'emprunts.

Elle est également en charge de la tarification des établissements sociaux et médicaux sociaux, elle assure le suivi de leur situation financière, et au-delà, de l'ensemble des satellites de la collectivité.

■ Les actions & faits marquants

- Mise en conformité de la base comptable à la nomenclature M57 en vue des obligations réglementaires à venir en 2024.
- Mise en œuvre de la gestion du patrimoine dans l'outil comptable GDA 360.
- Mise à disposition d'une nouvelle version de l'outil comptable avec organisation des formations adaptées.
- Accueil d'un étudiant en alternance "Master 2 contrôle de gestion" en charge d'une mission d'analyse des écarts entre les tarifs d'hébergement en EHPAD.
- Stabilisation et formation d'une équipe renouvelée.
- Ouverture d'une mission d'analyse des risques relatifs aux satellites de la collectivité.

Chiffres clés

- Dépenses réelles de fonctionnement : 241,2 M€
- Recettes réelles de fonctionnement : 313,8 M€
- Dépenses réelles d'investissement : 52,2 M€
- Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) : 14,7 M€
- Épargne brute : 72,7 M€
- Produit de l'emprunt : 0 M€
- Encours de la dette : 285,8 M€
- Désendettement : 26,2 M€ en 2021
74,5 M€ depuis 2015

DIRECTION DES FINANCES

Service Contrôle de Gestion Qualité

Le service contrôle de gestion qualité organisé en 2 pôles d'activités coordonnées :

L'un est centré sur les études, les suivis budgétaires & financiers et la tarification des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département, des secteurs enfance, personnes handicapées et personnes âgées ;

L'autre assure des missions d'audit et contrôle de gestion et intervient auprès des directions en fonction des thématiques et besoins préalablement définis.

■ Les actions & faits marquants

■ L'équipe du "pôle de tarification" des ESMS a été fortement renouvelée courant 2021.

■ Les actions menées cette année ont prioritairement visé la stabilisation de l'organisation de l'activité et la montée en compétence des nouveaux agents :

- mise en place au 1er semestre d'une formation relative au suivi budgétaire et financier des ESSMS, centrée sur la réglementation et les points clés d'analyse

- action de formation visant à l'appropriation et exploitation du logiciel métier

- accueil d'une étudiante en master II contrôle de gestion dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Ses travaux sont particulièrement concentrés sur l'élaboration d'une cartographie des établissements en vue d'une exploitation et analyse des équipements et coûts des établissements médico-sociaux.

■ Des missions de contrôle de gestion et études ont été menées en appui aux directions :
- implication sur des travaux à impacts budgétaires, organisationnels et financiers,
- étude entamée visant une analyse des risques relatifs aux satellites de la Collectivité.

Chiffres clés

Nombre de budgets analysés et suivis concernant les établissements et services médico-sociaux du département :

- Établissements d'accueil de personnes âgées : 52 budgets

- Établissements et services d'accueil et accompagnement de personnes handicapées : 27 budgets

- Établissements et services d'accueil et accompagnement de protection de l'enfance : 10 budgets.

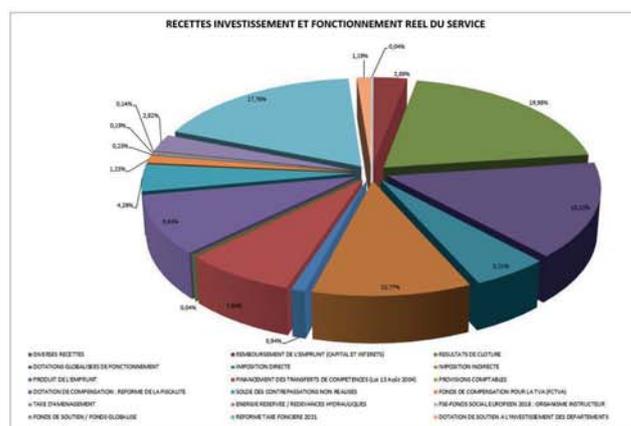
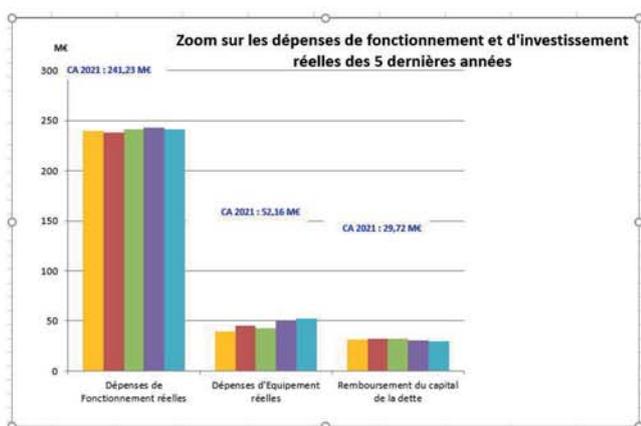
DIRECTION DES FINANCES

Service Budget Comptabilité

2021 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle base du logiciel Grand Angle, les données de la base précédente ayant plus de 20 ans. En outre, une nouvelle version améliorée de ce logiciel a été mise en place. Les programmes et opérations ont fait l'objet d'une revue complète afin d'être en adéquation avec les besoins politiques. La mise à plat de tout l'actif du Département a été effectuée, en lien avec la paie départementale. A l'issue de ce travail intense, les données actualisées ont été insérées dans la nouvelle base et le suivi du patrimoine comptable est désormais assuré.

Ce travail soutenu accompagné avec notre éditeur CGI a aussi été l'occasion de nombreux échanges avec les services. Tous les processus ont été revus à cette occasion.

L'activité principale du service à travers sa chaîne comptable dématérialisée



Nombre de mandats et titres 2021 émis après validation	
BUDGET PRINCIPAL	MANDATS : 33 197 TITRES : 16 671
TOTAL	49 868
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	MANDATS : 1 524 TITRES : 163
TOTAL	1 687
CORPUS DE SANTE	MANDATS : 654 TITRES : 52
TOTAL	706
TOTAL GENERAL	MANDATS : 35 375 TITRES : 16 286
Source : Tableau de bord financier Hélias Les rejets ne sont pas comptabilisés	
TOTAL 2021	51 661

Détail Global de Paiement 2021 (source : Hélias)	
ENTITE	JOURS
Budget Principal	10,66
CDEF	17,3
CDS	15,66

TAUX DE RECOURS (source : Hélias)	
ENTITE	EXERCICE PRECEDENT
Budget Principal	62,89% / 97,24%
CDEF	18,56% / 100,00%
CDS	99,32% / 100,00%

Entité	Nombre de bordereaux signés électroniquement			TOTAL
	DPT	CDEF	CDS	
TOTAL 2021	7 133	282	211	7 626
SUIVI OBSERVATIONS PAIERIE DEPARTEMENTALE (sans régime sous 40€, ces observations sont suivies d'un rejet)				
MANDATS / TITRES				
2020	2021			
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	5	15		
POLE COME NON SOCIALE (y compris)	11	24		
POLE COHESION TERRITORIALE	24	28		
TOTAL	40	77		
SUIVI DES REJETS PAIERIE - 2021				
ENTITES	Mandats	Titres	TOTAL REJETS	
Total Budget Principal	237	79	316	
Total Budgets Annexes	10	9	19	
Total	347	79	426	
ENGAGEMENTS VALIDES				
DPT	CDEF	CDS	TOTAL 2021	
12 887	522	301	13 710	
Après 2 204 refus, soit 16,08%				
Suivi des intérêts moratoires 2021				
Compte 6711	NOMBRE MANDATS	TOTAL MANDATE		
BUDGET PRINCIPAL	1	48,89 €		
CDEF	0	0,00 €		
CDS	8	0,00 €		
TOTAL 2021	9	48,89 €		
LETRES DE BALANCES 2021				
Relances justifiées	207	sur 425		
Mises en demeure	156			
FACTURES RECUS VIA CHORUS PRO	11 589			

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Présentation

L'année 2021 a nécessité souplesse et agilité de la part des équipes de la DRH. Malgré la forte surcharge de travail administratif lié aux complications sanitaires de toute la période, la DRH a continué à orienter son action vers les agents pour les accompagner au plus près de leurs attentes et des besoins de la collectivité. La Direction a ainsi pu apporter expertise technique et appui métier aux directions opérationnelles dans un cadre stabilisé et fiable. Enfin la DRH a poursuivi les actions liées à la conduite du changement et plus particulièrement à travers la création du dispositif "Manage and Co" au profit des cadres de la Collectivité.

■ Les actions & faits marquants

- Création du dispositif "Manage and Co" de formation des cadres de la collectivité à travers notamment une convention spécifique dédiée avec le CNFPT.
- Déploiement d'un "Chatbot R.H." pour répondre aux questions d'actualité ou les plus courantes dans le domaine des ressources humaines.
- Conduite du changement : développement des ateliers de co-développement pour améliorer les usages, notamment vers le numérique.
- Création et mise en œuvre de tableau de contrôle de gestion sociale au profit des directions opérationnelles dans le cadre du dialogue de gestion.
- Déploiement d'ateliers R.H. thématiques au plus près des agents pour répondre aux situations individuelles.
- Rédaction d'un plan d'égalité professionnelle triennal femmes-hommes.
- Poursuite d'un dialogue social soutenu à travers un agenda social partagé.
- Mise en œuvre d'une nouvelle charte d'organisation du télétravail.
- Poursuite de la gestion de la crise sanitaire avec la mise en place ponctuelle des Plans de Continuité de l'Activité des services départementaux.

Chiffres clés

- Maîtrise des effectifs : 1 225 agents permanents au 31/12/2021 : identique à l'année 2020
- Dépenses de fonctionnement en 2021 : 55 152 122 €
- 14 apprentis accueillis

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service Emploi et Compétences

Le Service Emploi et Compétences a en charge la mise en œuvre des stratégies de recrutement, la promotion de la mobilité interne et la formation permettant un réel accompagnement du parcours professionnel des agents de la collectivité.

Ce service met en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage et il est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

■ Les actions & faits marquants

■ Mise en place d'une commission formation pour l'élaboration du plan de formation 2022,

■ Rattachement du Département de la Corrèze à l'antenne Dordogne-Corrèze du CNFPT qui finalise son organisation sur 2022,

■ Poursuite et développement de l'offre formation interne "Bureautique",

■ Lancement de l'offre catalogue des stages de longues durées proposés par les directions,

■ Mise en place d'un guide à destination des tuteurs de stage,

■ Réorganisation et stabilisation de la Cellule Emploi avec une gestion des dossiers en lien avec le recrutement/mobilité répartie par pôle et accueil d'un nouveau collaborateur,

■ Mise en place d'un accompagnement plus personnalisé à travers les commissions AIST-DRH-Directions,

■ Accompagnement d'une jeune en apprentissage à la Cellule Formation.

Chiffres clés

RECRUTEMENT

- Candidatures spontanées : 325

- Opérations de recrutement : 110

- Saisonniers : 20

FORMATION

- Nombre de jours réalisés : 2 878

STAGES : 353 demandes et 120 accords

Témoignage

Fabien BRAJOU – Cellule Emploi

La Cellule Emploi dont je fais partie depuis le mois d'août 2021 est responsable du recrutement, commençant par l'expression du besoin de l'encadrement via la rédaction d'un Avis de Vacance de Poste, jusqu'au recrutement validé par le Président. A cela s'additionne les missions en lien avec le recrutement et la mobilité des agents. La Cellule est au contact de l'ensemble des directions de la collectivité et de tous ses différents niveaux hiérarchiques, ce qui permet d'être sensibilisé à une multitude de problématiques : des grandes missions connues du Département, jusqu'à des enjeux plus internes, où la Cellule peut prendre un rôle d'interlocuteur ou d'intermédiaire privilégié pour les agents et les candidats. J'ai été surpris de la diversité des postes pour lesquels j'ai participé aux recrutements, allant de chargé de projets pour l'autonomie des personnes âgées, à agent d'exploitation et d'entretien de la voirie, en passant par coach social, et qui reflètent l'amplitude des missions confiées aux Départements. Cette vue panoramique en fait, à mon sens, un poste privilégié pour apprendre le fonctionnement de la collectivité.

Je tiens à remercier mes collègues, qui m'ont partagé leur expérience de façon à remplir mes nouvelles

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service Gestion du Personnel

L'une des innovations de la loi 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique a consisté en l'obligation de définir les lignes directrices de gestion pour fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et notamment en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Dans ce cadre, en 2021, il n'y a plus de Commission Administrative Paritaire pour conduire les avancements et promotions de grade. Ce sont les Commissions Ad'hoc qui organisent, par catégorie, les nominations d'avancement.

■ Les actions & faits marquants

- Suivi des évolutions et modifications statutaires liées à la loi de transformation concernant le cumul d'activités, le temps partiel thérapeutique, le congé de paternité.
- Reclassement de certains cadres d'emplois et grades (assistants socio-éducatifs, pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale).
- Gestion des situations individuelles de présence liées à la crise sanitaire.
- Evolution des missions liées à la gestion des Assistants Familiaux.
- Dernière étape de mise en oeuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations).
- Dématérialisation d'une partie des imprimés de demande (temps partiel).

Chiffres clés

- 1 440 agents (dont 160 assistants familiaux) y compris non permanents

- Moyenne d'âge : 48 ans
58 % femmes

- Répartition par catégorie :
Catégorie A : 331
Catégorie B : 232
Catégorie C : 877

Témoignage

Corinne FERRIERE - Unité gestion des Assistants Familiaux

Après 12 années passées dans le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la DASFI, j'ai intégré le service Gestion du Personnel de la DRH en octobre 2020 au moment du transfert de compétences à ce service de la gestion de la paie.

Au sein de cette "jeune" unité composée de 3 personnes, Alizée, Virginie et moi-même, j'ai eu à cœur de transmettre mes connaissances et compétences afin de consolider et d'améliorer la qualité du travail rendu.

Le travail en équipe au sein même de l'unité, mais aussi avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, permet au quotidien d'améliorer les échanges et simplifier les démarches administratives des assistants familiaux.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cellule Hygiène et Sécurité

La cellule est chargée d'assurer des conditions sûres et saines de travail pour l'ensemble des agents. Elle conduit l'analyse des risques professionnels, des actions de prévention, des enquêtes accident. Elle assure le fonctionnement du CHSCT, le suivi des visites médicales, le traitement des dossiers AT/MP, fiches incidents/presqu'accidents et les aménagements de postes. Elle conduit également la politique d'obligation d'emploi (FIPHFP), le suivi des EPI et des trousseaux à pharmacie et assure l'accompagnement et le suivi social des agents. Dans cette période de crise sanitaire, elle suit l'évolution et la mise en œuvre du protocole sanitaire.

■ Les actions & faits marquants

- Mise à jour du Document Unique (53 visites) - 5 visites d'inspection l'ACFI,
- COVID19 : suivi des situations et des cas contacts en appui des services,
- Lancement d'une communication autour du Handicap et de l'accompagnement proposé.
- Mise en place d'une commission permettant un accompagnement plus personnalisé des situations individuelles avec la présence de la médecine de prévention,
- 16 accidents déclarés sans arrêt de travail - 2 accidents avec plus de 90 jours d'arrêt,
- 0 € de contribution au FIPHFP.

Chiffres clés

- 587 visites médicales suivies
- 24 aménagements de poste de travail traités
- 121 contrats de télétravail
- 9 études ergonomiques de poste
- 6,73 % : taux d'emploi direct des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Témoignage

Mariane TISSERAND - Conseiller en prévention des risques professionnels - Référent Handicap

Au sein de la Cellule Hygiène et Sécurité, le référent Handicap est à l'écoute des agents aussi bien titulaires que contractuels. Il intervient quand la situation de travail nécessite un aménagement de poste pour le maintien dans l'emploi et réalise un suivi particulier pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Il est en charge des demandes d'aide et de la déclaration annuelle auprès du FIPHFP.

Au 4ème étage du bâtiment B de l'hôtel du département "Marbot" à Tulle, je suis ainsi à disposition des agents aussi bien au bureau que lors de déplacement sur le lieu de travail des agents. Je travaille en collaboration avec l'assistante sociale du personnel, les conseillers de prévention, les services de la médecine préventive (ergonome, médecin) mais également avec des prestataires du maintien dans l'emploi comme Cap Emploi.

En 2021, pour redynamiser la politique handicap de la collectivité, une page intranet a été créée et de la sensibilisation par des affiches a été diffusée sur l'ensemble des sites de la collectivité.

DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

Cellule Assemblées

■ Les missions

La Direction des Affaires Générales et des Assemblées a pour mission de mettre à disposition des élus, les documents juridiquement sécurisés et harmonisés nécessaires aux tenues des séances plénières du Conseil Départemental et des réunions de la Commission Permanente.

Elle gère également 7 Maisons du Département, l'organisation du Service Intérieur, les Cellules Documentation et Courrier de la Collectivité ainsi que le Domaine de Sédières.

■ Les actions & faits marquants

■ En 2021, la Cellule Assemblées a géré l'organisation de la séance d'installation suite au renouvellement du Conseil Départemental.

■ Les dossiers des séances plénières du Conseil Départemental (CD) et des réunions de la Commission Permanente (CP) ont été préparés et dématérialisés dans les applications de gestion de la Collectivité telles que AIRS DELIB, K-Box, Igda, Intranet, Internet.

■ Les débats des séances du Conseil Départemental et les Recueils des Actes Administratifs du Département (RAAD) ont été préparés, intégrés, dématérialisés et diffusés.

■ Elle a également apporté son assistance aux utilisateurs du logiciel de gestion des rapports, AIRS DELIB, en lien avec le Service des Systèmes d'Information.

■ Se sont également poursuivis la gestion, la mise à jour et le suivi du logiciel de la Représentation des élus dans les divers organismes et commissions.

Chiffres clés

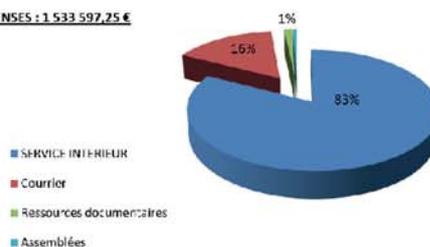
- 8 réunions de la CP
- 6 séances plénières du CD
- 381 rapports, autant de délibérations/décisions et 403 annexes
- 142 diaporamas et notes de synthèse

- 1 165 documents (rapports, délibérations, contrats, conventions) télétransmis au contrôle de légalité

- 6 comptes-rendus intégraux de séances plénières du CD

- 25 RAAD réalisés et accessibles sur Internet

DEPENSES : 1 533 597,25 €



DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

Cellules Courrier/Documentation/Domaine de Sédières

La Direction a également en charge la Cellule du Courrier de la Collectivité qui assure l'arrivée et le départ du courrier de la Collectivité, la Cellule Documentation qui met à la disposition des agents une information sélective à partir de la constitution de deux fonds documentaires (un fonds "documentation générale" et un fonds "presse") ainsi que la gestion administrative du Domaine de Sédières en période estivale.

■ Les actions & faits marquants

■ La Cellule Courrier composée de 2 agents, contribue à la circulation de l'information du courrier des services du Conseil départemental et de ses prestataires.

■ Les agents ont en charge tous les flux des courriers et colis de l'Hôtel du Département, de la Maison de l'Autonomie, de la Bibliothèque Départementale, des Archives Départementales, du CDEF, de la MSD et du service Appui Logistique.
Au moyen d'un véhicule électrique, les agents effectuent la collecte et la distribution des courriers dans la ville de Tulle.

■ Un agent assure la gestion administrative et financière des affranchissements effectués par tous les sites (gestion des machines à affranchir, achat de timbres et suivi des divers contrats).

■ La Cellule Documentation est composée de 2 agents chargés de :
- mettre à la disposition des agents de la Collectivité un fonds documentaire ;
- diffuser l'information (bulletin signalétique et panorama de presse) ;
- la gestion administrative et financière de l'ensemble des abonnements souscrits par la Collectivité.

■ Le Domaine de Sédières a proposé du 5 juin au 19 septembre 2021, une exposition, des apéros concerts et des contes en plein air pour le jeune public afin d'offrir aux visiteurs des animations d'une grande qualité.

Chiffres clés

COURRIER

- 108 108 courriers reçus
- 54 432 courriers en interne
- 125 759 lettres affranchies

DOCUMENTATION

- 641 documents du bulletin signalétique présentés aux lecteurs
- Panorama de presse numérique : 290 destinataires/jour ; 9 173 articles ajoutés en 2020 ; 7 nouveaux ouvrages : 528 articles numérisés.

DOMAINE DE SÉDIÈRES

- 8 agents sur le site en période estivale
- 6 613 visiteurs au Domaine (exposition, concerts)

DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

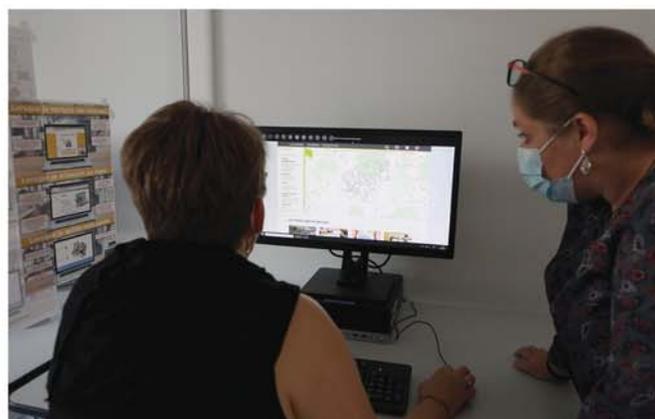
Maisons Du Département et de Services Au Public

Les MDDSAP ont un rôle de coordination et d'animation. Les missions sont assurées auprès des usagers par les agents d'accueil des MDDSAP d'Eygurande, Beaulieu, Beynat, Sornac, Saint-Privat, Mercœur et, depuis le mois de Juillet, Lubersac, et se déclinent comme suit :

- un primo accueil : accueil, information et orientation de 1er niveau ;
- un accompagnement des usagers dans l'utilisation des services en lignes du CD et des partenaires nationaux ou locaux ;
- une aide à la constitution des dossiers ainsi qu'une facilitation de la mise en relation entre les usagers et les partenaires avec un référent dédié pour chaque partenaire, et la possibilité de rendez-vous en visio.

En 2021, on note 21 000 demandes résolues, 1 600 nouveaux usagers et 38 partenaires.

■ Ouverture de la Maison du Département de Lubersac



DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

Service Intérieur

■ Bilan année 2021

Le Service Intérieur, intégré à la Direction des Affaires Générales et des Assemblées, est un service support au service de la collectivité et des élus.

Son action quotidienne permet d'accueillir les usagers sur l'ensemble du site de l'Hôtel du Département "Marbot" et de garantir le bon déroulement des réunions et des conférences. Il gère également la mise à disposition des véhicules légers pour les besoins des services sur l'ensemble du département et organise toute la logistique du site.

■ Les actions & faits marquants

■ Les principales actions sont :

- l'accueil physique et téléphonique des usagers,
- la réalisation d'interventions d'entretien et de manutentions,
- la gestion de la flotte automobiles,
- la reprographie et la mise sous plis,
- la gestion du marché des fournitures administratives,
- la gestion et la logistique des produits COVID 19 de protection individuelle pour les agents,
- la gestion des salles de réunions et de conférence,
- la logistique relative au fonctionnement de la collectivité.

■ Le fait marquant en 2021 :

Rendre plus accessible l'accueil des personnes malentendantes, sourdes et aphasiques.

Le Conseil départemental est engagé dans une politique active en faveur des personnes handicapées.

A ce titre, il a souhaité améliorer l'accueil des personnes malentendantes et aphasiques en dotant chaque accueil du matériel adapté.

L'accessibilité numérique est aussi un enjeu majeur qui permet d'améliorer les services aux personnes handicapées.

Pour faciliter et améliorer l'accueil des personnes malentendantes, il a été décidé d'équiper chaque accueil d'une tablette numérique afin de permettre les échanges avec les usagers déficients auditifs.

Chiffres clés

- 32 745 appels téléphoniques
- 6 193 personnes accueillies et orientées vers les services
- 3 626 réservations de salles de réunions
- 5 002 500 reproductions de documents
- Plus de 20 000 réservations de véhicules de service



DIRECTIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



CHEFS DE PROJETS

Missions

Pour coordonner l'ensemble de la politique départementale, une cellule de 5 chefs de projets directement rattachée à la Direction Générale des Services accompagne les communes dans leurs divers projets. Sur 5 territoires distincts, ils interviennent à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés sur l'ensemble du territoire corrézien et sur des thématiques variées. De plus, ils mobilisent les compétences internes et/ou externes et, si les projets le nécessitent, les structures satellites telles que Corrèze Tourisme ou Corrèze Ingénierie. L'intérêt est d'avoir une approche globale afin de faire aboutir les projets.

■ Les actions & faits marquants

- Suivi de l'ensemble des projets de la contractualisation triennale 2021/2023 entre les collectivités et le Département.
- Mobilisation des financements (DETR, plan de relance, CRTE, Région, Europe...) au profit des communes.
- Accompagnement des EPCI et communes dans l'élaboration de leur CRTE, d'appels à projets.
- Participation aux comités techniques (PVD, CUC Leader...).
- Participation à la définition de l'ingénierie territoriale pour assurer une meilleure offre aux collectivités locales.
- Conduite de projets spécifiques (projets de la SEM Corrèze Equipement, le musée de Néanderthal, les schémas directeurs d'eau potable des EPCI, le Viaduc Des Rochers Noirs...).
- Recherche de financements au profit de la collectivité comme la DSID, les divers crédits "Plan de Relance".

Chiffres clés

Suivi sur le département de :

- 15 projets structurants communes ou EPCI
- 80 projets divers
- 5 projets départementaux

Témoignage

Dès l'automne 2020, comme de nombreux nouveaux élus, la commune de St-Pardoux-l'Ortigier a sollicité l'accompagnement du Département pour étudier la faisabilité de l'ensemble des projets idéalement envisagés pour le mandat 2020-2026 (rencontrer les élus, recenser tous leurs besoins/idées). Dans le même temps, sensibilisation sur les contraintes, les procédures et les enjeux calendaires à intégrer pour une optimisation des futures aides publiques dont le contrat départemental 2021-2023. Ainsi, la commune a pu engager sur 3 ans, un important programme de voirie, l'aménagement d'espaces publics en entrée de bourg. Ce volume de travaux de plus de 400 000 € a été rendu possible par l'accompagnement global du chef de projet assurant la mobilisation des compétences internes et externes.



DIRECTION DU TOURISME

Corrèze Tourisme

Après 18 mois de restrictions, les voyageurs ont été amenés à repenser leurs façons de voyager, à découvrir de nouveaux territoires, plus proches, le besoin d'évasion et de voyage reste très fort. Si la sécurité sanitaire reste un élément central de réassurance, de nouvelles préoccupations sont également présentes : se réappropriier le temps, consommer local, rencontrer les habitants, vivre comme un local sont des aspirations que l'on voit émerger très fortement. L'enjeu est de retravailler l'offre et les expériences proposées aux visiteurs pour capitaliser sur ces nouvelles tendances.

■ Les actions & faits marquants

■ L'attractivité pour les investisseurs touristiques : L'objectif est d'attirer des opérateurs en phase avec le positionnement durable et nature de la destination.

Cette action lancée en 2021 a vocation à s'inscrire dans la durée et s'intègre dans la politique d'attractivité départementale. Corrèze Tourisme est en charge de la mise en réseau des partenaires (CCI, EPCI, mandataires immobiliers, têtes de réseaux des filières d'hébergements),

du recensement des biens disponibles et de l'accompagnement des collectivités et prestataires privés dans la recherche d'investisseurs et repreneurs. Un partenariat a été noué avec Géolink Expansion pour la mise en relation avec des investisseurs potentiels. Corrèze Tourisme participe également activement aux événements mis en place par Corrèze Accueil.

Chiffres clés

- 38 opportunités identifiées
- 14 annonces en ligne sur www.tourism-hub.org
- 32 contacts porteurs de projets
- 3 visites de terrains par des investisseurs potentiels
- 1 projet d'implantation à l'étude

Témoignage

Nathalie MANIERE - Responsable du Pôle Ingénierie et Développement

Voyager autrement, prendre le temps, se reconnecter aux autres et à la nature, réduire l'impact environnemental de ses voyages sont des préoccupations de plus en plus prégnantes. Elles poussent à la découverte des territoires plus proches du domicile, à privilégier des modes de déplacement doux, des activités et du partage.

On l'a vu, la Corrèze a su tirer parti de son positionnement nature et préservé, presque secret, sur ces 2 dernières saisons.

L'enjeu est maintenant de retravailler l'offre et les expériences proposées aux visiteurs pour capitaliser sur ces nouvelles tendances.

C'est pourquoi nous partons à la recherche de nouveaux investisseurs susceptibles de contribuer à la dynamique du territoire. Nous accompagnons également les prestataires déjà installés en Corrèze dans leur développement, notamment au travers du Fonds Tourisme Durable (fonds ADEME - France Relance) qui permet d'accélérer la transition écologique des TPE et PME de la restauration et de l'hébergement

Corrèze Tourisme

Les autres actions et faits marquants 2021

Pour booster la fréquentation et la consommation touristique, zoom sur 5 chiffres marquants de l'Agence en 2021 :

- Près de 18 000 réservations ont été effectuées via la plateforme départementale de réservation en ligne (+ 41 %) pour un volume d'affaires de 2,4 millions d'euros (+ 55 %). Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs, prestataires d'activités, sites de visite ou événementiels, elle est ouverte à tous les acteurs du tourisme de la Corrèze ;
- 34 accueils presse et plus de 250 retombées TV, radio, presse print et en ligne dont France Inter, les JT de TF1, France 2 et sur les chaînes BFM TV et Ushuaïa TV ;
- 1,3 million de visites sur le site de Corrèze Tourisme. Au top 3 des pages les plus consultées : l'agenda, les sites étonnants et les Plus beaux villages de France ;
- 2 trophées ont récompensé la campagne de communication #CHUT Corrèze secrète 2021. Une stratégie de communication innovante et impactante pour la Corrèze !

■ Corrèze Tourisme en quelques chiffres :

- 16 agents en 2021 dont 5.43 ETP sont mis à disposition auprès de l'agence par le Département.

Budget 2021 : 1 458 000 €
La subvention du Département s'élève à 1 151 000 €.

- Le budget de Corrèze Tourisme se décompose ainsi :
20 % commercialisation,
39 % promotion-communication,
21 % accompagnement des prestataires-observatoire,
20 % administration générale & pilotage.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Une communication multicanale...

La Direction de la Communication travaille au quotidien avec l'ensemble des services, des élus, des partenaires privés et institutionnels, et des administrés.

Ses principales missions : accompagner et relayer auprès du plus grand nombre, les nombreuses actions du Département, et assurer la promotion et la visibilité du territoire, de ses acteurs, savoir-faire et produits. Le service réunit toutes les compétences nécessaires : conception graphique, productions rédactionnelles, créations audiovisuelles, reportages vidéos et photographiques, gestion des objets promotionnels, gestion de sites Internet et ce, jusqu'à l'animation des réseaux et médias sociaux, axe fort de développement depuis 2015.

■ Une palette d'outils et de compétences très large



Le numérique au service de la communication et de l'information (ici, retransmission en direct d'une séance plénière du Conseil)



L'information passe aussi par la conception et la mise en place de nombreuses campagnes d'affichage

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

... pour un rayonnement maximal

Tout au long de l'année, de nombreuses opérations pour la promotion et l'attractivité du territoire ont été menées, mobilisant aussi l'ensemble des ressources du service. Quelques exemples : en février 2021, le département accueillait les familles ayant participé à l'opération "Venez vivre en Corrèze" et installait la "Ferme Corrèze" à Paris. En novembre, opération globale de communication aussi pour la fière représentation d'Origine Corrèze au Salon Made in France, et pour la participation, en tant qu'invitée d'honneur, de la Corrèze au Salon Régal Expo à Dole, dans le Jura. Stands, supports visuels, relais médias et réseaux sociaux : une communication dynamique au service d'une visibilité territoriale maximale !

■ Attractivité du territoire : un axe majeur des actions de communication en 2021



Du 19 au 21 février, opération "Venez vivre en Corrèze": l'accueil des familles



Les 27 et 28 février 2021, marché "Origine Corrèze" à Paris



Du 11 au 14 novembre 2021, au salon Made in France



Les 19 et 20 novembre 2021, un stand haut en couleur, pour notre invitation d'honneur au salon Régal Expo, à Dole (Jura)



CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE

Origine Corrèze

■ La Marque Origine Corrèze, c'est :

- Une marque territoriale qui a pour objectif de promouvoir les productions locales, de valoriser le territoire et de conforter l'emploi,
- Une démarche concertée et valorisante, associant les trois Chambres économiques et les Syndicats professionnels,
- Un réseau d'acteurs engagés aux activités très diverses soucieux d'unir leurs forces pour le développement économique du territoire,
- Un suivi et un accompagnement durable se traduisant, entre autres, par un site internet de présentation, un kit de communication, l'ouverture vers de nouveaux points de vente, la possibilité d'actions collectives de promotion au national, les services d'une boutique en ligne et l'accès privilégié à des ateliers du numérique.

■ Les actions & faits marquants

- "Origine Corrèze" en force à Paris - Février 2021
Premier Marché regroupant 26 producteurs et artisans au pied de la Butte Montmartre dans le 9ème Arrondissement.
Une alternative au Salon de l'Agriculture annulé cause COVID.
- NEOLOGY, fabricant de canapés et sièges, adhèrent "Origine Corrèze" depuis 2019, a représenté la Corrèze à la Grande Exposition du Fabriqué en France au Palais de l'Elysée à Paris.
- "Origine Corrèze" au Salon du Made in France à Paris Porte de Versailles - Novembre 2021
100 000 visiteurs et 800 exposants.
Le plus grand rendez-vous annuel des professionnels et des consommateurs qui souhaitent acheter des produits fabriqués en France. Une délégation de 11 entreprises et créateurs.
- La Corrèze, Invité d'honneur dans le Jura - Novembre 2021
11 producteurs et artisans représentaient la Marque à REGAL EXPO, le Salon de la Gastronomie de Bourgogne Franche-Comté à Dole
- Une Boutique éphémère à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine dans la Capitale avec 18 jours d'exposition-vente en plein coeur de Paris (Quartier Opéra) pour les 130 références proposées par 25 producteurs en vente directe.
- Une présence sur les Marchés de Noël de Meyssac et Meymac.

Chiffres clés

- Un réseau de 193 entreprises, producteurs et artisans,
- Plus de 780 références,
- 8 Comités d'Agrément,
- 10 familles de produits et catégories d'activités : Alimentation, Boisson, Bien-être/Cosmétique, Loisirs/Edition, Objets utilitaires/Hygiène, Artisanat/Décoration, Accessoires/Mode, Ameublement, Bricolage/Jardinage
- 28 points de vente en Corrèze



CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE

Corrèze Accueil

■ Les missions :

- Un service sur-mesure pour accompagner les nouveaux arrivants dans chacune de leurs démarches d'installation en Corrèze
- Un réseau d'interlocuteurs privilégiés et une mobilisation de l'ensemble du territoire pour faciliter les démarches
- Des événements de promotion pour faire connaître la Corrèze et attirer de nouveaux talents

■ Les actions & faits marquants

- WE découverte "Venez vivre en Corrèze" - Février 2021

Une campagne de communication via les réseaux sociaux pour faire gagner un week-end en Corrèze. L'objectif est de faire connaître la Corrèze, la faire découvrir et permettre à des familles de s'y projeter.

Chiffres clés :

- 1500 inscriptions au jeu
- 12 projets tirés au sort
- 2 projets concrétisés en 2021

- Création d'un comité départemental d'attractivité rassemblant tous les EPCI corréziens avec un référent identifié par structure pour échanger sur les problématiques accueil et organiser des actions communes.

Réunion organisée une fois par mois ou tous les 2 mois.

- Opération "3 jours pour découvrir et venir travailler en Corrèze" - Novembre 2021 - Maison de la Nouvelle-Aquitaine, Paris

Jour 1 : Reprendre ou créer une entreprise en Corrèze
Jour 2 : Trouver un emploi en Corrèze
Jour 3 : Travailler dans le médico-social en Corrèze

Un événement transverse, rassemblant :

- Chambres consulaires (CMA, CCI, Chambre d'Agriculture)
- EPCI (Pays d'Uzerche, HCC, Lubersac-Pompadour et XVD)
- Fédérations (UMIH, FBTP)
- Agences de recrutement (Aquila RH, Startpeople)
- Entreprises en recrutement (Nexton, Tolomei, Polytech, Eyrein)

Chiffres clés :

- Environ 300 inscrits sur la plateforme
- 70 participants en présentiel dont 7 projets concrétisés ou en cours de finalisation d'installation

Chiffres clés

- 1 676 contacts
dont 239 suivis par Corrèze Accueil

- Parmi les 239 projets suivis, 70 se sont concrétisés ou sont en cours de finalisation d'installation.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021





Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex



www.correze.fr



Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

POLITIQUE DE L'EAU : PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU DE LA CORRÈZE 2022-2024 - PDGE 19

RAPPORT

Ces dernières années, les phénomènes de sécheresse et d'inondations, de plus en plus réguliers et intenses, traduisent l'évolution des conditions climatiques sur le territoire.

Les scientifiques et experts confirment ce changement climatique notamment via le récent rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui présente 3 scénarios comprenant des évolutions de température comprises entre 1,5°C et 4°C et dont découlent des simulations sur les précipitations qui sont toutes évaluées avec une accentuation des phénomènes climatiques intenses.

L'ensemble des experts s'accorde sur le fait qu'il est ainsi maintenant acquis que nous devrons subir au minimum une augmentation de température de 1,5°C. Par conséquent, il est indispensable de travailler sur une transition écologique permettant de réduire au maximum cette évolution mais aussi d'anticiper l'adaptation de notre activité économique, notamment agricole, en fonction de l'évolution de la quantité d'eau et de la pluviométrie sur le territoire de la Corrèze.

Dans ce contexte, la gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur de l'aménagement des territoires. Elle s'inscrit dans le cadre de la démarche, prospective et collaborative menée, avec l'ensemble des acteurs locaux, par le Département depuis plusieurs années.

Les politiques départementales de l'eau menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau depuis plusieurs décennies ont permis de nombreuses avancées significatives et la qualité globale des services rendus à la population s'est accrue.

Cependant, malgré l'engagement soutenu des collectivités et de leurs partenaires, des difficultés d'alimentation en eau potable persistent, liées notamment à la disponibilité des ressources ou à la qualité des eaux distribuées sur certains de nos territoires.

De même, les performances insuffisantes de certains dispositifs d'assainissement

collectifs génèrent encore un impact significatif sur la qualité de certaines masses d'eau, impactant de fait, les milieux naturels et le développement des loisirs de pleine nature.

Le Département de la Corrèze travaille en collaboration avec les Agences de l'Eau qui couvrent son territoire à savoir : l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence Loire-Bretagne (territoire des communes de Peyrelevade, Tarnac, L'Église-Aux-Bois, Lacelle et Toy-Viam).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a signé un premier contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Banque des Territoires portant sur la période 2019/2021. Ce contrat s'appuie sur les orientations du XI^{ème} programme dont les grands enjeux sont la reconquête du bon état des eaux et la mise en œuvre de mesures dédiées à l'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre de ce premier contrat de progrès a notamment permis :

- Pour l'assainissement, la réalisation de plusieurs schémas directeurs et de travaux sur les systèmes d'assainissement définis comme prioritaires au titre de leur impact sur le milieu.
- Pour l'alimentation en Eau Potable, l'engagement des études patrimoniales et l'élaboration des schémas directeurs permettant notamment de définir à l'échelle intercommunale les opérations de restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable. Les travaux structurants ont été également engagés sur le secteur du plateau Bortois.
- Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, la création de la réserve départementale de biodiversité, la mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion par les collectivités compétentes et la mise en conformité de nombreux étangs.

Dans la continuité de ce contrat, le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Banque des territoires souhaitent contractualiser dans le cadre d'un nouveau contrat de progrès 2022/2024 afin de promouvoir une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau, y compris économique, et la préservation des écosystèmes.

I. LE CONTRAT DE PROGRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Le Département de la Corrèze et l'Agence de l'Eau ont identifié les dossiers majeurs et prioritaires et convenu d'une stratégie de partenariat et de modalité de travail pour accompagner le plus efficacement possible les maîtres d'ouvrages.

Dans le cadre de ce second contrat de progrès (figurant en annexe A au présent rapport), le Département et l'Agence apportent conjointement, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle concertée et chacun selon ses modalités propres, une aide financière aux collectivités compétentes en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques.

Ce deuxième contrat de progrès fait suite notamment à la révision du XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et s'inscrit sur la période 2022/2024.

Le premier contrat de progrès du département de la Corrèze a permis de faire évoluer les dispositifs du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour s'adapter aux spécificités du territoire. Plusieurs avancées obtenues par le Département sont maintenues dans le second contrat de progrès :

- L'étude au cas par cas et le financement, le cas échéant, des projets portés par les collectivités dont les schémas ont été engagés. Cette disposition permet de ne pas bloquer les investissements dans l'attente de la conclusion des schémas directeurs ;
- La poursuite de l'accompagnement du SATESE à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement afin de pouvoir apporter une assistance technique aux collectivités pour le suivi et l'exploitation de leurs équipements d'assainissement collectifs ;
- L'intervention dans le cadre du grand cycle de l'eau conditionnée à la mise en place d'une concertation des maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent ;
- La subvention à 30 % de l'agence de l'eau pour la mise en conformité des étangs (privés et publics) sur le territoire corrézien pour une enveloppe de 400 000 €.

En parallèle, de nouveaux engagements sont pris par l'Agence de l'Eau :

- L'accompagnement financier du Plan Départemental de Gestion de l'Eau et des actions qui en découleront,
- La bonification des aides financières à hauteur de 50% des montants pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes de Bugeat et Corrèze qui ont été retardés par des problèmes administratifs notamment.

Ainsi au vu de ces dispositions, le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Banque des Territoires ont établi un nouveau contrat proposant une vision partagée des 3 institutions en vue de la préservation et l'amélioration de la gestion de l'Eau.

Enfin, le contrat de progrès de la Corrèze s'appuie sur la politique départementale de l'eau dont les dispositifs vont vous être présentés.

II. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS 2022 – 2024

L'objectif du Conseil Départemental de la Corrèze est d'accompagner les collectivités compétentes en termes d'ingénierie et de financement sur les projets qui permettent une protection de la ressource en eau et des investissements structurants et pérennes pour la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées, et la gestion des milieux aquatiques. Elle s'est appuyée sur les conclusions issues de la révision à mi-parcours du XI^{ème} programme de l'Agence.

Le Département maintient la nécessité d'un tarif de l'eau responsable permettant l'entretien des infrastructures réseaux et les investissements nécessaires à la continuité du service. Le recours à l'emprunt pour les travaux sur les infrastructures, plutôt que l'autofinancement, doit permettre aux collectivités de continuer à disposer d'une capacité d'investissement tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant.

a. Petit cycle de l'eau

Dans le domaine de l'assainissement, le Département et l'Agence de l'Eau identifient conjointement la nécessité d'engager rapidement ou de poursuivre l'élaboration des schémas directeurs sur les territoires les plus impactés par les pressions domestiques afin d'identifier et de prioriser les travaux à mettre en œuvre.

L'objectif est de favoriser l'engagement de travaux sur les systèmes d'assainissement situés sur des masses d'eaux qui font l'objet d'une pression polluante forte ou significative liée aux dysfonctionnements des réseaux ou des stations d'épuration concernés.

Le Département s'appuiera pour intervenir sur la liste établie dans le contrat de progrès listant les masses d'eau prioritaires, dites sous pression.

Ainsi, le Département apportera son soutien financier à hauteur de 10 %, en complément de celui de l'Agence de l'Eau pour les opérations suivantes :

- schémas, études sur l'intégralité des masses d'eau,
- travaux sur les systèmes d'assainissement collectifs.

Soucieux d'aider l'ensemble des collectivités pour la mise en œuvre des travaux de mise en conformité de leurs systèmes d'assainissement, le Département accompagnera également à hauteur de 10 % les travaux situés sur des systèmes d'assainissement dont les rejets impactent des masses d'eau non prioritaires.

Par ailleurs, en complément des aides de l'Agence de l'Eau, le Département souhaite accompagner les communes de Bugeat et de Corrèze pour la réalisation d'importants travaux de réhabilitation de la station et des équipements à hauteur de 30% , au vu notamment de la non-conformité de leur système d'assainissement au regard de La Directive "Eaux Résiduaires Urbaines".

De plus, le Département conditionne l'obtention de ses aides aux critères suivants :

- L'application par la collectivité d'un tarif de l'assainissement supérieur ou égal à 1,65 € TTC/m³ au moment des travaux ;
- Le recours à l'emprunt, à travers l'AQUAPRET ou autres concours bancaires, pour les travaux supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, le Département met à disposition des communes et des EPCI, une assistance technique dans les domaines de l'assainissement. Les modalités de cette assistance, portée par le SATESE, sont définies par convention.

Pour rappel, la Commission Permanente lors de sa réunion du 25 janvier 2019 a autorisé le Président à signer les nouvelles conventions d'assistance proposées aux collectivités pour une durée de six ans (2019-2024).

Via le SATESE, le Département intervient auprès des collectivités pour qu'elles se dotent d'équipements performants limitant les rejets et assurant la préservation de la qualité des milieux aquatiques. Dans ce cadre, il réalise une surveillance des stations d'épuration et apporte son expertise technique.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne soutient dans le contrat de progrès le fonctionnement des services SATESE à hauteur de 50 % des dépenses (masse salariale comprise).

Dans le domaine de l'eau potable, le Département et l'Agence de l'eau considèrent comme prioritaire la nécessité de poursuivre l'élaboration des schémas directeurs engagés à l'échelle intercommunale afin de mettre en œuvre dans un second temps les restructurations majeures qui s'imposent.

De même, la qualité des eaux distribuées reste un enjeu majeur sur nos territoires, notamment sur le paramètre bactériologique.

Le Département de la Corrèze considère qu'il est important d'accompagner la structuration des réseaux dans les zones où la gestion de la ressource en eau va devenir de plus en plus prégnante. Il apparaît donc primordial d'accompagner les collectivités à se structurer et à interconnecter leurs réseaux pour répondre à ces problématiques grandissantes.

Ainsi, le Département apportera son soutien financier **à hauteur de 10 %**, en complément de celui de l'Agence de l'Eau pour les opérations suivantes :

- Les schémas directeurs et leurs révisions et études,
- Les travaux structurants visant à résoudre des problématiques de protection de la ressource et de respect des débits prélevables,
- Les travaux d'installations de dispositifs de désinfection visant à assurer la mise en conformité de la qualité des eaux distribuées,
- Les interconnexions (hors restructurations majeures).

De plus, le Département identifie les conditions suivantes à l'obtention de ses aides :

- L'application par la collectivité d'un tarif de l'eau potable supérieur ou égal à 1,65 € TTC/m³ au moment des travaux,
- Le recours à l'emprunt, à travers l'AQUAPRET ou autres concours bancaires, pour les travaux supérieurs à 50 000 €.

Le tableau présenté en annexe B au présent rapport, fixe les conditions d'obtention des aides départementales en matière d'eau potable : opérations accompagnées, critères d'éligibilités et modalités de versement.

b. Grand cycle de l'eau : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Lors de sa séance plénière du 8 avril 2022, l'Assemblée Départementale a approuvé l'intervention du Département auprès des acteurs du territoire : associations et fédérations, exploitants agricoles ou propriétaires d'étang... :

- pour la mise en défens des rivières,
- la protection de la ressource en eau (abreuvement, irrigation),
- la mise en conformité des étangs.

Soucieux de préserver la richesse du patrimoine liée aux étangs, notre collectivité a souhaité maintenir ses aides pour les travaux de mise en conformité des étangs privés afin de favoriser une meilleure gestion et sécurisation par la mise en place d'équipements adaptés. L'aide départementale à l'acquisition des étangs privés, mise en place l'an dernier, avec la condition pour l'acquéreur de justifier d'une valorisation agricole de ce dernier a été également maintenue afin de limiter les prélèvements sur les réseaux d'eau potable et ainsi optimiser l'utilisation de la ressource en eau existante.

Le Département a également approuvé lors de sa séance plénière du 8 avril dernier la poursuite de ses aides en faveur des agriculteurs pour assurer l'autonomie en eau de leurs exploitations afin de réduire notamment la réduction des prélèvements sur le réseau d'eau public et d'optimiser la ressource en eau brute.

En complément de ces dispositions, le Département souhaite poursuivre son soutien financier aux collectivités compétentes pour la mise en œuvre de leurs programmes pluriannuels de gestion, **à hauteur de 10 %**, en cofinancement avec l'Agence de l'Eau pour les opérations suivantes :

- La protection de la ressource en eau (mise en défens des cours d'eau et dispositifs d'abreuvement),
- La mise en conformité des étangs,
- Des travaux de restauration de cours d'eau ou de la continuité écologique (hors effacements d'ouvrages) concourant à la préservation de la biodiversité aquatique et des milieux humides.

Le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, considèrent comme nécessaire et donc obligatoire pour obtenir les aides du Département, de mener au minimum une réflexion à l'échelle des bassins versants, afin d'optimiser et de rendre pérennes, les opérations de préservation des milieux aquatiques.

Le Département rappelle que la taxe liée à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI) doit financer les travaux effectués par les collectivités compétentes et souhaite réserver les aides aux collectivités qui l'ont instaurée.

Le tableau présenté en annexe B du présent rapport, fixe les conditions d'obtention des aides départementales dans le domaine des milieux aquatiques : opérations

accompagnées, critères d'éligibilité et modalités de versement.

Enfin, dans un souci d'équité de traitement sur l'intégralité du territoire, la politique départementale s'applique sur toutes les collectivités compétentes sans exception.

Ainsi, cela intègre les 7 collectivités faisant partie du bassin Loire Bretagne, ces collectivités ne disposant pas d'un contrat de progrès.

Le Département leur proposera des aides identiques mais il s'engage également à compenser les éventuels écarts d'aides (pour les quelques cas où les dispositifs de l'Agence Loire Bretagne ne seraient pas au niveau des aides appliquées sur le bassin Adour Garonne).

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces opérations, le Département mobilise 3,5 millions d'euros pour accompagner les collectivités et 1,5M€ sur les tiers privés, soit 5 millions d'euros pour soutenir les acteurs de l'eau.

III. ÉTUDE PROSPECTIVE POUR UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION QUANTITATIVE DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU (PDGE)

Les effets du changement climatique sont déjà observés à l'échelle planétaire mais également à l'échelle locale. La Corrèze n'échappe pas à ce constat et les épisodes de sécheresse avec une baisse notable des ressources en eau à l'étiage sont récurrents.

Pour cela, le Département a choisi de lancer en septembre 2021 une démarche innovante co-construite avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs du territoire.

L'objectif de cette étude consiste à établir la stratégie pour atteindre durablement un équilibre quantitatif entre les besoins en eau et les ressources disponibles identifiées localement et s'adapter aux effets du changement climatique.

Un premier travail porté par le Département a permis de passer de projections climatiques de l'échelle mondiale à l'échelle corrézienne à travers un procédé appelé « descente d'échelles ».

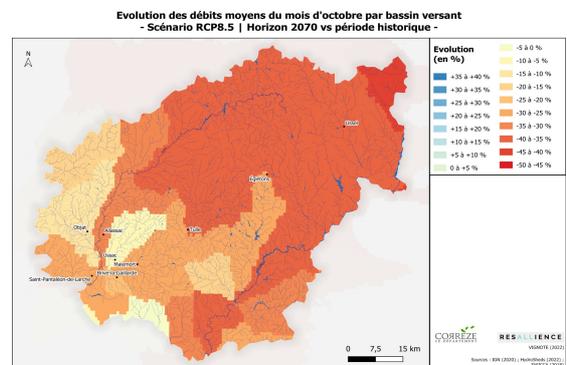
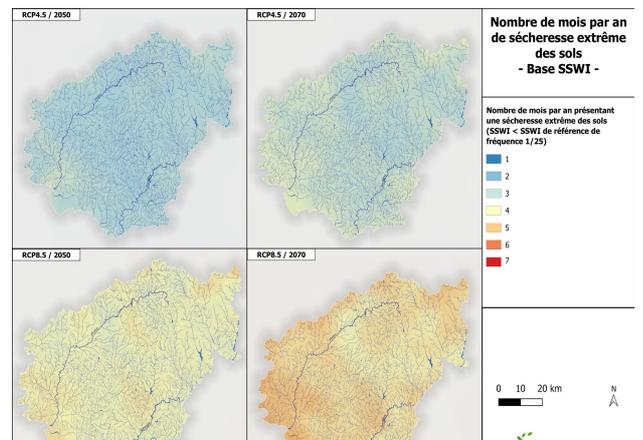
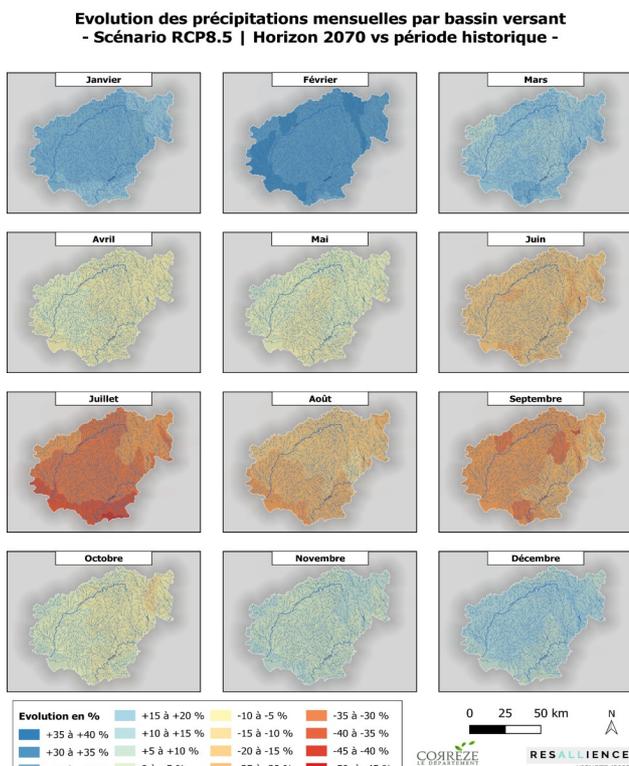
Ainsi pour le département, les modélisations climatiques de l'étude porte sur les horizons 2030, 2050 et 2070 et ont été réalisées sur la base d'un scénario moyen (RCP^(*)4.5) et d'un autre plutôt pessimiste (RCP 8.5), qui, selon les experts du GIEC semble être la tendance la plus probable.

** : Representative Concentration Pathways (Profils représentatifs d'évolution de concentration des gaz à effet de serre)*

Les projections à l'échelle de la Corrèze montrent que les précipitations annuelles moyennes globalement ne changeraient pas. Cependant les variations saisonnières annuelle seraient plus marquées avec une augmentation des pluies en hiver et une diminution en été. Les cours d'eau subiraient une diminution des débits avec un étiage plus prononcé aux mois d'octobre et novembre.

On retiendra, en particulier, pour la Corrèze :

- Un maintien des quantités de précipitations globalement sur une année
- Une variation intra-annuelle des précipitations, soit des phénomènes plus intenses, plus de sécheresse en été et plus de pluie en hiver, avec une baisse pour les mois de juillet à septembre, évoluant de -10% à -40% selon le scénario observé et la localisation
- Une augmentation du nombre de mois de sécheresse des sols qui durerait près de 6 mois contre actuellement 2-3 mois en moyenne
- Une diminution des débits mensuels moyens à l'horizon 2070 allant jusqu'à -40 % pour le RCP 8.5 sur le nord du département.



Ces tendances d'évolution pourraient d'un côté accentuer le déficit quantitatif de la ressource en eau mobilisable, sur le Département et parallèlement augmenter les besoins en eau, générant potentiellement des conflits entre les différents usages.

Dans un second temps et sur la base de ces projections climatiques, le Département a souhaité se doter d'un **outil d'aide à la décision** pour piloter différentes stratégies visant à réduire la vulnérabilité des territoires face au déficit de ressources en eau aux horizons 2030, 2050 et 2070.

Pour ce faire, le Département a confié au bureau d'étude « Résalliance » la tâche de construire un outil de modélisation de l'évolution quantitative des ressources en eau mobilisables et des usages.

Dans le cadre d'un aménagement du territoire qui anticipe et s'adapte au changement

climatique, cet outil doit permettre aux décideurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les pistes de développement économique et démographique.

Le Département a également confié une mission d'identification et de qualification de près de 4 000 plans d'eau Corrèzien (*surface >1000 m²*) aux services de la SAFER Nouvelle Aquitaine. Ce travail a permis d'avoir une connaissance fine de cette ressource en eau potentiellement mobilisable pour de nouveaux usages. De plus, fort de son savoir-faire éprouvé sur son territoire, « Haute-Corrèze-Communauté », via une convention, a mis à disposition de l'étude Départementale les volumes d'eau calculés pour chacun des plans d'eau précités.

Un comité de pilotage du PDGE constitué des acteurs et usagers de l'eau a été mis en place à cette occasion. Il a participé à la collecte des données, au suivi de l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité des ressources en eau des territoires et à la construction des différents scénarios prospectifs que l'outil de modélisation a ensuite analysé.

Afin d'optimiser les stratégies à mettre en œuvre, l'outil modélise des scénarios prédéfinis et évalue les effets des différents leviers d'action envisageables en faisant varier les données d'entrées.

Dans le cadre d'un atelier participatif courant juin, les membres du COPIL ont construit les contours de trois scénarios distincts que l'on peut traduire ainsi :

- o Scénario 1 : Comment imaginez-vous le scénario qui réduit le changement climatique en Corrèze ?
- o Scénario 2 : Comment imaginez-vous le scénario qui amplifie fortement le changement climatique en Corrèze ?
- o Scénario 3 Comment imaginez-vous la « Corrèze Idéale de demain » ?

A ces trois premiers scénarios, deux scénarios complémentaires ont été ajoutés afin de disposer d'un panel de situations suffisamment large :

- Scénario 4 - « Poursuite des tendances actuelles »
- Scénario 5 - « Orientations des assises de l'eau et du Varenne agricole »

À l'issue de cette première étape, les données d'entrées des différents scénarios (population, type d'élevage, d'industrie, de culture, de ressources sollicitées...) ont été modulés. Les scénarios 1 et 2 servent de bornes à l'exercice en tant que situations extrêmes.

Ces multiples scénarisations permettent de visualiser les évolutions induites sur les ressources en eau à l'échelle des 53 sous bassins corrèziens.

Au vu des résultats des modélisations, différents axes stratégiques opportuns seront identifiés dans les domaines suivants :

- L'adaptation des usages de l'eau (agriculture, industrie, eau potable),
- Les grandes orientations de l'aménagement du territoire,
- Les services fondés sur la nature,
- L'évolution de la disponibilité des ressources mobilisables.

Le second semestre 2022 sera donc consacré à la construction d'un scénario tendanciel partagé avec l'ensemble des membres du COPIL. Il sera établi en optimisant les résultats des modélisations et en tenant compte de l'ensemble des documents de planification et d'orientation locaux qui ont trait à l'aménagement du territoire et aux plans d'adaptation au changement climatique (agriculture, PLUi, ...).

Au cours du premier semestre 2023, le scénario retenu par les membres du COPIL sera formalisé en un plan d'actions et décliné en solutions et leviers d'actions sur chacun des axes stratégiques retenus.

Ce plan d'action sera mis en œuvre à l'échelle des sous-bassins de façon différenciée au regard des potentialités en eau, des usages et de leur vulnérabilité au changement climatique.

Dans le même temps, la mise en œuvre de la stratégie départementale s'inscrit inévitablement dans un temps long et nécessite la création d'une structure juridique qui portera durablement ce plan d'actions. Cette structure porteuse devra donc être opérationnelle au cours du premier semestre 2023. Ainsi, les premières opérations concrètes d'adaptation au changement climatique relatives à nos réserves en eau mobilisables et à nos usages pourraient être lancées dès l'été 2023.

Pour rappel, le Département a déjà engagé 200 000 € en 2022 pour l'élaboration de cette étude. Et pour la mise en œuvre des actions qui découleront de cette étude, le Département prévoit d'engager jusqu'à 5 millions d'euros par an pour les investissements à venir en 2023 et 2024.



La participation citoyenne

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, la volonté a été d'associer et de faire participer, dès le début, des citoyens corréziens volontaires et intéressés aux enjeux de l'eau en Corrèze.

Ainsi, 2 membres de la nouvelle Assemblée citoyenne (organe consultatif) constituée le 14 avril dernier, participent aux travaux du Comité de pilotage. Ils ont ensuite pour mission de faire part de l'état d'avancement des travaux aux 36 autres membres de l'Assemblée citoyenne qui ont été, à leur tour, sensibilisés aux problématiques des variations climatiques, via la Fresque du Climat. Leur mission est également de participer aux ateliers de co-construction de propositions, de projets ou d'actions qui sont menés en faveur de l'optimisation de la ressource en eau.

IV. ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE AQUACOLE CORRÉZIENNE

Comme action de création de valorisation des plans d'eau existants et afin de trouver des solutions de pérennisation de la ressource, des actions seront portés vers les étangs corréziens. Ainsi à la croisée des questions sur le multi-usage de la ressource en eau et le développement de la filière agricole se trouve un projet de filière aquacole corrézienne. L'accompagnement de ce projet porté par le Syndicat des Étangs Corréziens s'inscrit dans une démarche de production écoresponsable et de circuits courts.

Il s'agit d'une production de poissons d'eau douce qui a pour objectifs de :

- Développer une filière locale de production, transformation et commercialisation de poissons d'eau douce pour la consommation ou pour le repêchage,
- Proposer une gestion piscicole raisonnée et plus adaptée des plans d'eau corréziens.

Les étapes de développement de ce projet sont :

- La mise en place d'une étude de faisabilité et d'expérimentation mettant en œuvre un réseau de plans d'eau partenaires
- Le développement d'un partenariat avec les acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits.

La filière viendra alimenter la mise en place d'une commercialisation de produits alimentaires transformés ou non pour des circuits courts ou vers la restauration, notamment collective. La démarche pourra ainsi permettre une valorisation financière des étangs et couvrir les frais de gestion ou de mises aux normes des étangs.

Dans cet objectif, le Conseil Départemental souhaite s'engager et être partenaire de ce projet de développement de filières aquacoles locales porté par le Syndicat des Étangs Corréziens.

Pour ce faire, une convention triennale 2022-2025 pour un montant de 62 640 € répartis sur 3 ans, est ainsi présentée en annexe C du présent rapport.

Ainsi le Département de la Corrèze propose pour porter sa politique de l'eau à travers son Plan Départemental de la Gestion en Eau une enveloppe de 15 millions d'euros. Ce financement permettra de répondre aux enjeux majeurs du territoire sur la question de l'eau et de participer avec les différents acteurs à relever les défis auxquels nous serons confrontés en raison du changement climatique.

Je propose à l'Assemblée départementale :

- d'approuver les enjeux et les actions prioritaires du Plan Départemental de la Gestion de l'Eau de la Corrèze,
- de valider les modalités d'aides financières proposées à l'annexe B du présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer le Contrat de Progrès à l'annexe A du présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat des Étangs Corrèziens présentée en annexe C.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

POLITIQUE DE L'EAU : PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU DE LA CORRÈZE 2022-2024 - PDGE 19

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/105 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Patricia BUISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : sont approuvés les nouveaux enjeux et actions prioritaires du Plan Départemental de la Gestion de l'Eau de la Corrèze 2022-2024.

Article 2 : sont approuvées les modalités d'aides financières proposées aux maîtres d'ouvrages par le Département (Annexe B jointe à la présente délibération).

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le Contrat de Progrès établi entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental et la Caisse des Dépôts pour une durée de 3 ans (Annexe A jointe à la présente délibération).

Article 4 : est approuvée telle qu'elle figure en annexe C à la présente délibération, la convention de partenariat avec le Syndicat des Étangs Corréziens.

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention visée à l'article 4 de la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 11 juillet 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-6170-DE-1-1
Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

CONTRAT DE PROGRES
ENTRE
L'AGENCE
ET
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CORREZE

2022 -2024

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental du 8 juillet 2022, approuvant le dispositif d'accompagnement de la politique de l'eau 2022-2024;

Vu la délibération n° XXX du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Adour – Garonne du 29 juin 2022 ;

Entre :

L'agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public de l'État, dont le siège est à TOULOUSE – 90 rue du Férétra, représentée par son directeur général, Monsieur Guillaume CHOISY, et désignée ci-après par le terme « **l'Agence** ».

d'une part,

Le Département de La Corrèze, représenté par le président Pascal COSTE, ci-après désigné par le terme « **le Département** »,

Et

La Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires, Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par son directeur régional Patrick MARTINEZ, autorisée à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 19 avril 2019, ci-après désignée par **la « Caisse des Dépôts »**,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 -Objet du contrat de progrès

L'objectif commun aux trois partenaires est de promouvoir dans le département une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usagers de l'eau, y compris économique et la préservation des écosystèmes.

L'Agence et le Département apportent conjointement, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle prévisionnelle concertée, et chacun selon ses modalités propres, une aide financière aux communes, leurs groupements, leurs établissements publics. Les modalités d'aides financières relèvent des décisions de chaque structure.

L'objectif du contrat de progrès est de :

- partager les enjeux et fixer des résultats à atteindre,
- identifier les dossiers majeurs en termes d'enjeux, d'échelle territoriale et de montants de travaux,
- identifier les dossiers prioritaires et les mettre à jour tous les ans,
- convenir d'une stratégie de partenariat (recherche de co-financement, synergie d'intervention auprès des maitres d'ouvrage) et de modalité de travail. Il conviendra notamment de favoriser la synergie pour promouvoir la mutualisation de moyens techniques et financiers des maitres d'ouvrage et la structuration du territoire pour l'assainissement, l'eau potable, les milieux aquatiques et la gestion quantitative.

Article 2 -Objectifs et priorités

Les partenaires de la convention s'accordent sur l'objectif général de renforcer leurs actions et leur synergie en vue d'atteindre les objectifs de bon état des eaux dans le respect des échéances prévues par le SDAGE.

Ils s'accordent en particulier sur les objectifs définis ci-après concernant différents domaines. Compte tenu du SDAGE 2022-2027 et des objectifs de bon état à atteindre, il est souhaitable que ces domaines soient traités de manière coordonnée dans le cadre de démarches intégrées territorialisées.

▪ Lutte contre les pollutions ponctuelles

Dans le domaine de l'assainissement domestique, les priorités portent sur les systèmes d'assainissement collectifs situés sur des masses d'eau subissant des rejets importants incompatibles avec le bon état et pour lesquels il est nécessaire d'engager des travaux pour atteindre le bon état.

Bilan du Contrat de Progrès 2019-2021 :

- Sur les 19 études à engager avant fin 2022, 11 études sont en cours de réalisation, la consultation est en cours pour 5 systèmes d'assainissement (SA), et 3 SA n'ont fait l'objet d'aucun engagement (Merlines-Eygurande, Centre touristique du Coiroux et Varetz-Le Burg),
- Les travaux ont été engagés sur 9 systèmes d'assainissement sur 21 sur lesquels il en était prévu. Le Plan de Relance a joué son rôle avec l'engagement de 14,3 M€ de travaux (essentiellement fin 2021).
- Des retards ont été pris sur 17 SA dont 13 sur l'Agglo de Brive pour lesquels les études étaient démarrées avant 2019 et ne sont pas terminées, ne permettant pas ainsi l'engagement de travaux.

Le Département et l'Agence s'engagent à atteindre les objectifs suivants et à suivre leur état d'avancement :

Objectifs prioritaires et enjeux de réduction des pressions domestiques et de protection des usages :

Sur les 179 masses d'eau du département de La Corrèze dans lesquelles se rejettent des systèmes d'assainissement collectif, 39 font l'objet d'une pression polluante significative ou forte liée aux dysfonctionnements des réseaux ou des stations d'épuration concernés. Elles sont détaillées dans le tableau en annexe 1 dans lequel la nature des opérations à engager est précisée pour les 50 systèmes d'assainissement concernés.

L'objectif sur la durée du contrat est d'engager la totalité des études patrimoniales et diagnostics visant à définir les programmes de travaux nécessaires à la réduction des pressions polluantes sur les masses d'eau objet de pressions significatives ou fortes :

- Etudes à engager sur 11 systèmes d'assainissement
- Etudes en cours sur 17 systèmes d'assainissement

Pour les travaux, l'objectif est de les poursuivre ou de les engager sur tous les systèmes d'assainissement pour lesquels les études sont terminées ou en cours (39).

A l'issue du contrat, 78% (39/50) des systèmes d'assainissement contributifs à la pression de l'assainissement collectif sur leurs masses d'eau exutoires auront fait l'objet d'engagement de travaux.

Les études diagnostics permettant de définir les travaux de la mise en conformité des stations d'épuration de Bugeat et Corrèze (non conformes en équipement au titre de la D.E.R.U) ont été engagées au 10^e programme, respectivement en 2016 et 2015. Des retards liés à la nécessité d'études complémentaires n'ont pas permis d'engager les travaux. Ils le seront en 2023 sachant que la reconstruction des stations n'est pas éligible aux aides de l'agence. Par contre, compte tenu d'une part de l'ampleur des travaux à mettre en œuvre sur les réseaux au regard des moyens financiers des services, et d'autre part de la situation de ces deux communes en Zone de Solidarité Territoriale, l'Agence proposera de bonifier à 50% son aide financière pour les opérations de réhabilitations de réseaux.

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, l'objectif est de limiter l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration et la gestion à la source par la mise en place de techniques alternatives au « tout tuyaux » en accompagnant les collectivités à la réalisation d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales sur leur territoire.

▪ Alimentation en eau potable

Dans le domaine de l'eau potable, les priorités portent sur la protection des ressources alimentant les captages, l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et la restructuration des systèmes d'eau potable à la bonne échelle.

Bilan du Contrat de Progrès 2019-2021 :

- Les études de schémas directeurs sont toutes engagées à l'échelle des intercommunalités ou des grands syndicats. Un avenant a permis d'augmenter le montant d'aide de 4,2 M€ à 5,6 M€ et faire bénéficier toutes les collectivités du taux d'aide majoré via le Contrat de Progrès.
- Sur la période 2019-2021, la Banque des Territoires a contribué au financement de 13 opérations en accordant un montant total d'emprunts de près de 5,6 M€ permettant la réalisation d'investissements pour un montant total de plus de 11,5 M€.
- Les travaux structurants ont été engagés pour le Syndicats des Eaux de Bort les Orgues.
- Le transfert de la compétence au Syndicat de Puy-des-Fourches Vézère a conduit à prendre du retard dans l'engagement des travaux de restructuration de l'alimentation en eau de l'ex Syndicat des Eaux de La Montane et de la Commune d'Egletons.

Le Département et l'Agence s'engagent à atteindre les objectifs suivants et à suivre leur état d'avancement :

Objectifs prioritaires et enjeux en AEP :

Les études patrimoniales et d'élaboration de schémas directeurs permettant de programmer à la bonne échelle les opérations de restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable sont en cours ou terminées sur l'ensemble du territoire départemental. Une analyse conjointe des conclusions des schémas directeurs sera portée pour alimenter les réflexions de bassin sur le 12^{ème} programme et mettre en place, si besoin, une récupération et un traitement centralisé des données.

Sur la durée du contrat (2022-2024), il est prévu à minima l'engagement des travaux structurants visant à résoudre les problématiques d'improtégeabilité de la ressource, de respect des débits prélevables et de mise en conformité de la qualité des eaux distribuée pour les collectivités suivantes :

- Le Syndicat des Eaux de Puy des Fourches – Vézère pour l'alimentation de l'ex-Syndicat des Eaux de La Montane,
- La commune d'Egletons,
- Le Syndicat des Eaux de Puy La Forêt pour l'alimentation de l'ex-Syndicat de Beaumont-Saint-Salvador,
- Le Syndicat du Puy du Bassin pour une alimentation à partir de la Dordogne à Argentat,
- Le secteur du Plateau Bortois

Sur les autres secteurs des travaux pourront être engagés dès lors que les études en cours permettront de disposer d'éléments suffisants pour en justifier la pertinence et la pérennité.

▪ **Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes aquatiques et préservation des inondations**

Bilan du Contrat de Progrès 2019-2021 :

- l'ensemble des structures GEMAPI du département mettent en œuvre leur programme pluriannuel de gestion (PPG) à l'échelle de bassins (Chavanon, Diège, Triouzoune, Luzège) ou réalisent l'élaboration de leur PPG sur les bassins de la Corrèze, de la Vézère (19) et du Doustre,
- sur les deux principaux bassins corréziens, regroupant chacun une demi-douzaine d'EPCI, le SIA Vézère et Tulle'agglo ont été désignés structures coordinatrices, début 2020, avec pour objectif d'aboutir, respectivement, à un PPG sur la Vézère (partie corrézienne) et sur la Corrèze.
- l'organisation à l'échelle des sous-bassins versants de la Dordogne Moyenne Cère Aval et de la Maronne est engagée
- dans le domaine de la gestion des étangs, 36 dossiers de mise aux normes ont été accompagnés en commun entre début 2019 et fin 2021 pour un montant d'aide global de l'Agence de 331 K€ et 341K€ du Département. Les aides apportées par le Département de la Corrèze et l'Agence de l'Eau, en partenariat avec le Syndicat des étangs corréziens, ont permis d'accompagner la mise en conformité de nombreux plans d'eau. Ces travaux d'équipement ont un réel intérêt en terme de coût-efficacité et d'impact sur le milieu et sont complémentaires aux 14 effacements de plan d'eau accompagnés par l'Agence, même si ces actions n'ont pas fait l'objet d'une priorisation par bassin.

Sur le site des anciennes gravières d'Argentat sur Dordogne, le Département a porté un projet ambitieux de reconquête de la Biodiversité, classé Espace Naturel Sensible, permettant de faire découvrir au plus grand nombre une faune, une flore et des habitats remarquables.

Le Département et l'Agence s'engagent à atteindre les objectifs suivants et à suivre leur état d'avancement :

Objectifs prioritaires en gestion et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité :

- la structuration et l'organisation des acteurs locaux à l'échelle des bassins versants. Dans le cadre des PPG, lorsqu'une maîtrise d'ouvrage unique ne sera pas possible pour porter des travaux à l'échelle du bassin versant, il sera nécessaire d'aider les EPCI à se concerter et à aboutir à un document de contractualisation commun (20% d'aide bonifié AEAG). Le fonctionnement de la Vézère corrézienne et de son affluent principal la Corrèze étant très similaire, une réflexion sur la gouvernance, dans le cadre du SAGE, pourrait être engagée avec la demi-douzaine de structures GEMAPI présentes sur ce bassin Corrèzien (Vézère-Corrèze) afin d'aboutir à la mutualisation des moyens sur ce territoire.
- la contribution au bon état des masses d'eau par l'accompagnement à une gestion des milieux aquatiques et humides aux échelles appropriées (bassins versants) : programmes de travaux rivière, zones humides, piscicoles et continuité. Un accompagnement financier et/ou technique commun sera recherché entre les partenaires pour l'ensemble de ces thématiques. Pour les travaux rivière, piscicoles et zones humides, un relais pourra également être trouvé auprès de la Fédération de pêche de la Corrèze et de la Cellule d'Assistance technique à la Gestion des Zones Humides (CATZH) portée par le CEN Nouvelle Aquitaine.
- dans le domaine de la gestion des étangs, le financement des mises aux normes pourra se faire dans la limite d'une enveloppe d'aide de 400 000 € maximum sur la période du présent contrat (2022-2024).
- la préservation de la biodiversité aquatique notamment dans le cadre de la politique « espaces naturels sensibles » des départements.

▪ **Appui technique**

Dans le cadre d'une programmation annuelle, voire pluriannuelle prévisionnelle, l'Agence est susceptible d'apporter selon ses modalités d'aides, une aide financière au département pour l'appui technique aux collectivités, dans le domaine de l'assainissement :

- L'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration,
- La collecte et la transmission des données sur l'eau en vue de la diffusion de la connaissance,
- La mise à jour des éléments techniques dans le cadre du groupe de travail sur les Pressions Domestiques (PDom) et la participation aux travaux du groupe,
- L'animation territoriale, l'appui à la structuration départementale, la sensibilisation et la formation des maitres d'ouvrage.

▪ **La Gestion Quantitative**

La Conseil Départemental met en œuvre un Plan Départemental de Gestion de l'Eau en application de la stratégie Gestion Quantitative votée lors du Comité de Bassin du 15 septembre 2021. Ce programme s'appuie sur une étude prospective sur les ressources en eau à l'échelle du département de la Corrèze. Cette étude partagée a pour objectif de déterminer aux horizons 2030, 2050 et 2070 comment il est possible d'optimiser l'utilisation de l'eau et l'accès à la ressource tout en assurant sa protection et son renouvellement. Les conclusions de cette étude aboutiront à un programme d'actions qui fera l'objet d'un avenant au présent contrat pour intégrer de nouvelles thématiques comme l'innovation par exemple ou l'examen de dossiers à titre dérogatoire concourant à adapter les pratiques du département au changement climatique.

Le Conseil Départemental, animateur du SAGE Vézère Corrèze, peut s'appuyer sur cet outil pour travailler localement sur l'axe 5 de la stratégie de bassin « sécuriser le soutien d'étiage et les besoins du milieu et usages sur le long terme ».

Dans tous ces domaines, une recherche de synergie d'intervention sera opérée entre les partenaires de la convention pour assurer une meilleure cohérence de l'action publique.

Si ces opérations peuvent bénéficier de cofinancement de l'Agence, elles seront alors instruites par l'Agence selon les modalités d'attribution des aides en vigueur au 11ème programme adapté.

Article 3 –Stratégie de collaboration

Dans le cadre de réunions de coordination, le Département, La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence s'engagent à :

- Se concerter pour définir une stratégie d'action pour faciliter l'engagement des dossiers prioritaires (gestion de la programmation annuelle des opérations, échange de données en amont ...),
- Rechercher une synergie de cofinancement le plus attractif pour les opérations relevant des enjeux prioritaires,
- Inciter les maîtres d'ouvrage à saisir la possibilité offerte de compléter leur plan de financement par la mobilisation de prêts « Aqua prêt »,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage pour favoriser l'émergence de leurs dossiers (technique et financier), notamment pour répondre à des appels à projets proposés par l'Agence et pour réunir les conditions d'accès à l'Aqua prêt,
- Contribuer à la structuration départementale des compétences liées au petit cycle de l'eau et au grand cycle à l'échelon intercommunal.

Les partenaires organiseront, à l'initiative de l'un ou l'autre, et au minimum une fois par an, un point d'avancement visant à :

- constater les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus au regard des prévisions pour la période écoulée en s'appuyant notamment sur les indicateurs précisés ci-avant,
- identifier les facteurs favorables et les difficultés rencontrées,
- amender, adapter, préciser les objectifs, les résultats attendus pour la période suivante, les modalités de concertation,
- si nécessaire modifier le contenu du présent contrat de progrès.

A cette fin, un comité de suivi sera constitué :

- pour la Caisse des Dépôts et Consignations, par Le Directeur régional
- pour le Département, par le Président du Département ou son représentant,
- pour l'Agence par le délégué régional d'Atlantique-Dordogne, avec l'appui des directions en charge des services publics de l'eau, des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Le Département et l'Agence valoriseront leur partenariat et communiqueront sur les objectifs partagés et la mise en œuvre opérationnelle des actions qui en découleront.

Article 4 - Durée de la convention, avenant, résiliation

Le présent contrat engage les partenaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Il peut être modifié à tout moment d'un commun accord.

Il peut être résilié à la demande de l'un des partenaires avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Fait en 4 exemplaires à Tulle,

Le

Le directeur général de l'agence de l'eau
Adour-Garonne

Le président du conseil départemental de
la Corrèze

Guillaume CHOISY

Pascal COSTE

Le Directeur régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations

Patrick MARTINEZ

Annexe 1

Liste des opérations prioritaires sur le département de La Corrèze

- Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable les opérations majeures à engager sont celles identifiées à l'article 2 du présent contrat.
- Dans le domaine de l'assainissement collectif, le tableau ci-après détaille les études et travaux à engager ou à poursuivre par système d'assainissement.

Code de la Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Systèmes d'assainissement (SA) avec études ou travaux à engager
FRFR101C	La Diège (Langlade)	Ussel (étude en cours)
FRFR494	La Luzège	Meymac (travaux en cours)
FRFR506	La Souvigne	Forges, St Chamant (études à engager sur les 2 SA)
FRFR511	La Soudaine	Chamberet (étude à engager)
FRFR523A	Le Mayne	St Cyr La Roche (travaux à engager sur les 2 SA)
FRFR524	La Logne	Brignac La Plaine, Mansac (travaux à engager sur les 2 SA)
FRFR526	L'Elle	Ayen, St Robert (travaux à engager sur les 2 SA)
FRFR89	Le Maumont Blanc	Donzenac (étude en cours)
FRFR90	La Loyre	Objat, Troche (études en cours sur les 2 SA)
FRFR92B	La Vézère	Treignac (travaux en cours)
FRFR94	La Gimelle (Montane)	Eyrein (travaux à engager)
FRFR97A	La Corrèze	Aubazine-Villière et Tulle (études en cours sur les 2 SA), Cornil (travaux en cours)
FRFRL30_3	Ruisseau de Rilhac	Rilhac Xaintrie (travaux en cours)
FRFRL31_1	La Gane	St Exupéry Les Roches (étude à engager)
FRFRL60_2	Toponyme inconnu	Liginiac-Bourg (étude en cours)
FRFRR106A_6	Ruisseau de Labeille	Merlines-Eygurande (étude à engager)
FRFRR324A_2	Ruisseau de Planchetorte	Brive (étude en cours)
FRFRR324B_1	La Couze	Favars, Ste Féréole, Vénarsal (études en cours sur les 3 SA)
FRFRR46B_1	Ruisseau d'Arnac	Arnac-Pompadour (étude en cours)
FRFRR46B_2	Ruisseau de la Capude	Lubersac (étude en cours)
FRFRR491_1	Ruisseau de la Brande	Beynat (travaux en cours)
FRFRR496B_5	Le Rujoux	Chamboulive (travaux en cours)
FRFRR506_2	Ruisseau de Méjou	Lagarde-Enval (étude en cours)
FRFRR507_1	Ruisseau d'Egletons	Egletons (travaux en cours)
FRFRR512_2	Ruisseau des Forges	Masseret (travaux en cours), Salon La Tour (travaux à engager)
FRFRR522_2	Ruisseau de l'Étang de Larue	Sadroc (travaux à engager)
FRFRR523A_1	Ruisseau de Campagne	St Solve, Vignols (travaux à engager sur les 2 SA)
FRFRR524_2	La Peyrède	Perpezac Le Blanc (travaux à engager)
FRFRR79_3	Le Lafondiale	Meysac (travaux en cours)
FRFRR84_1	Ruisseau de l'Étang Gros	Rosiers d'Egletons (étude à engager)
FRFRR85_2	Ruisseau de Gane Chaloup	Clergoux (étude en cours)
FRFRR88_1	Le Coiroux	Complexe touristique du Coiroux, Le Chastang (études à engager sur les 2 SA)
FRFRR90_2	La Manou	Varetz-Le Burg (étude à engager)

FRFR95_2	La Douyge	St Augustin (étude en cours)
FRFR97A_1	La Solane	Naves- Croix de Leyrat (travaux à engager)
FRFR904	La Vézère	Brive (étude en cours), Larche (travaux en cours)
FRFR79	La Tourmente	Noailhac (étude à engager)
FRFL90	Retenue de La Valette	Marcillac-La-Croisille (étude à engager)
FRFL60	Retenue de Marèges	Bort-Les-Orgues (travaux à engager)

Ne figurent pas dans le tableau ci-dessus les masses d'eau sur lesquelles la totalité des travaux de réduction des pressions sur les systèmes d'assainissement contributifs a été réalisée.

Annexe 2 - Missions et modalités d'aides de l'appui technique

La présente annexe définit les missions relevant de l'appui technique éligibles aux aides de l'Agence.

DETAIL DES MISSIONS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

1. DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1. Assistance technique (AT), acquisition et valorisation des connaissances - Mission AC1

Objectifs

- Optimiser le fonctionnement et la performance des systèmes d'assainissement (SA) en privilégiant la technicité et l'expertise de terrain des services d'assistance technique départementaux.
- Disposer d'informations fiables, pertinentes et exhaustives sur l'ensemble du parc départemental des systèmes d'assainissement permettant de s'assurer de la bonne utilisation des financements publics et d'aboutir à une programmation d'opérations cibles prioritaires et partagées.

Modalités

- Maintien d'une seule mission regroupant l'assistance technique et la production des données relatives à l'assainissement.
- Nombre minimum de passage(s) sur le système d'assainissement :
 - Collectivités éligibles à l'AT : Minimum 1 visite terrain sur tous les SA + 1 visite supplémentaire sur les SA de 200 EH à 10 000 EH hors procédés rustiques (lagunes, filtres à sable, filtres plantés de roseaux et décanteurs-digesteurs).
 - Collectivités non éligibles à l'AT : minimum 1 visite terrain sur les SA
 - Pas de limite maximale quant au nombre de visites à réaliser chaque année.
- Les interventions de type réglementaires (bilan d'autosurveillance et contrôle annuel du dispositif d'autosurveillance) ne sont pas retenues dans le cadre de cette mission pour les collectivités non éligibles à l'assistance technique (décret 2007-1868 du 26 décembre 2007)
- Des cahiers des charges seront mis à la disposition des SATESE/ structure départementale pour chacune des interventions ci-dessous :
 - Bilan 24h
 - Visite avec analyses
 - Visite simple
 - Visite courante d'autosurveillance pour les systèmes d'assainissement \geq 2 000 EH
 - Visite courante d'autosurveillance pour step $<$ 2 000 EH
 - Visite de réception de l'autosurveillance pour step \geq 2 000 EH
 - Visite système de collecte
 - Réunions collectivités (hors Assistance à maîtrise d'ouvrage)

- Suivi incidence des rejets des stations d'épuration
- Mise à disposition par l'Agence d'un utilitaire de saisie pour la programmation annuelle de l'activité. La programmation tiendra compte des suivis particuliers (suivi incidence, autosurveillance, visites ...) demandés sur certains SA identifiés lors des réunions en MISEN thématique dans le cadre de la stratégie assainissement du bassin Adour-Garonne.

Actions

- Assister le cas échéant le service d'assainissement collectif pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d'épurations des eaux usées ;
- Valider et exploiter les résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;
- Recueillir et transmettre des informations sur les systèmes d'assainissement et leur fonctionnement (3 commentaires obligatoires sur le réseau, sur la station (file eau) et sur les sous produits). Ces observations ont vocation à être publiées sur le portail de bassin « Adour Garonne » ;
- Proposer à la collectivité des actions d'améliorations pour atteindre une meilleure performance ;
- Participer aux réunions de la MISEN thématique assainissement sur la connaissance des pressions domestiques.

1.2. Production de données relatives au devenir des boues et des autres sous-produits (matières de vidange, refus de dégrillage, sables et graisses) - Mission AC2

Objectifs

Fournir un appui technique pour assurer une gestion pérenne des sous-produits de l'épuration produits par les systèmes d'assainissement du département.

Modalités

Les interventions de type réglementaires (élaboration de l'étude préalable, du suivi agronomique et des analyses réglementaires...) ne sont pas retenues dans le cadre de cette mission.

Actions

- Expertise des études préalables à l'épandage (nouvelle étude ou actualisation)
- Saisie sur SIG des informations relatives au plan d'épandage et au bilan agronomique
- Saisie des informations sur le devenir des autres sous-produits que les boues
- Expertise des bilans agronomiques
- Aide à l'élaboration, au suivi et l'animation du plan départemental d'élimination des déchets de l'assainissement (origine, quantité, qualité, devenir des sous produits...)
- Elaboration de synthèses départementales (origine, quantité, qualité, devenir des boues produites et du compost normalisé et non normalisé ...)

1.3. Expertise – Mission AC3

Objectifs

Réaliser des missions sur des problématiques particulières liées aux enjeux de reconquête des masses d'eau et de préservation des usages sur le département :

- Mutualiser les retours d'expérience et suivis pour évaluer les procédés et techniques utilisés en assainissement collectif et le traitement des sous produits issus de l'assainissement collectif ou non collectif
- Promouvoir la gestion intégrée des eaux pluviales et la préservation des eaux de baignade

Actions

- Animation, sensibilisation, communication
- Acquisition de connaissance (dont mesures 24-48h, saisie et analyses de données)
- Pilotage ou participation à des réunions
- Rédaction des rapports d'avancement et du rapport final de l'action

1.4. Accompagnement territorial – Mission AC4

Objectifs

- Accompagner et conseiller les collectivités dans un certain nombre de domaines de l'assainissement collectif en cohérence avec le décret relatif à l'assistance technique et son projet modifié.

Modalités

- Le financement des actions menées dans le cadre de la mission AC4 est possible sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - Mise en œuvre de la mission AC1 sur l'exhaustivité du parc de stations (une tolérance s'applique jusqu'à 80 % du parc, exprimés en nombre de stations, avec justification des raisons pour lesquelles l'exhaustivité n'est pas prévue),
 - Nombre de visite minimum réalisé,
- Les Jours ETP consacrés à la mission AC4 représentent au maximum 25% de la somme des jours ETP dédiés aux missions AC1 et AC4.

Actions

- Appui aux projets,
- Etude de transfert de compétences aux EPCI,
- Appui technique et juridique,
- Appui aux obligations réglementaires.

MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE

1. PARTICIPATION AGENCE

L'aide financière de l'Agence sera sous forme de subvention maximale.

Un programme d'actions correspondant à chaque domaine et/ou mission sera établi par le Département ou l'organisme compétent sur une période annuelle ou pluriannuelle.

Ce programme établi en concertation avec le Département ou l'organisme compétent et l'Agence en comité technique sera présenté aux instances décisionnelles..

La participation financière de l'Agence est établie sur la base de :

- 50% du montant des actions éligibles retenues (en € hors taxes)
- Un coût de 400 € /j /personne retenus. Les frais d'analyses ne sont pas inclus dans ce plafond.

Un outil de saisie des dépenses éligibles est transmis aux services. Il distingue la répartition des coûts selon les 4 rubriques suivantes :

- Salaires et charges des personnels impliqués dans la mission
- Frais indirects liés au fonctionnement de la structure forfaitisés à 20% des salaires et charges
- Frais de déplacement
- Dépenses ponctuelles directement liées à la mission

2. LIQUIDATION FINANCIERE

La participation annuelle de l'Agence pour chaque domaine et/ou mission sera versée selon les modalités définies dans les documents attributifs d'aide.

3. DEPOT DES DEMANDES D'AIDES

Les demandes d'aide établies par domaine et/ou mission devront parvenir au plus tard en avril N pour l'activité de l'année N.

COMITE DE GESTION

Le département ou l'organisme compétent constituera un comité de gestion pour suivre l'avancement des missions d'appui technique.

Le comité comprend un représentant du département ou de l'organisme compétent et des établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires, un représentant du préfet du département, un représentant de l'agence de l'eau et, s'il y a lieu, un représentant du ou des établissements publics territoriaux de bassin compétents dans le département ou l'organisme compétent concerné.

Le comité peut, le cas échéant, inviter toute personne compétente de son choix.

Ce comité devra se réunir au moins une fois par an au cours du premier semestre de chaque année sous la présidence du représentant du département ou de l'organisme compétent pour dresser le bilan des actions menées l'année précédente et examiner les possibilités de nouvelles orientations à mettre en œuvre à l'échelle départementale.

Le Département ou l'organisme compétent assure le secrétariat du comité de gestion.

Le Département ou l'organisme compétent mettra en place un comité spécifique pour le suivi d'actions particulières.

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Petit cycle de l'eau : EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

TYPLOGIE DE TRAVAUX	CONDITIONS D'ELIGIBILITE	PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	TAUX DE SUBVENTION MAXIMUM	CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE
AEP	1. Prix de l'eau ou de l'assainissement (selon la nature de l'opération) > 1,65€ TTC./m ³ au moment des travaux (y compris redevance Agence de l'Eau)	<ul style="list-style-type: none"> • Acte d'engagement signé + bordereau de prix signé ou devis signé. • Délibération de la collectivité sollicitant l'aide du Département • Copie du Dossier de demande d'aide transmis à l'Agence de l'Eau • Facture type 120m³ (<i>eau ou assainissement</i>) 		Possibilité de 2 versements sur demande et présentation des factures et récapitulatif des dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • 1 acompte • et/ou le solde dans la limite de la subvention allouée
Études, Schémas directeurs et sectorisation AEP			10 %	
Travaux structurants			10 %	
Mise en place d'installations de désinfection			10 %	
Travaux d'interconnexions de réseaux (hors travaux structurants)			10 %	
ASSAINISSEMENT	2. Travaux > 50 000 € : obligation du recours à l'emprunt	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération de la collectivité approuvant le recours à l'emprunt pour les travaux • Le plan de financement 		
Études, Schémas directeurs			10 %	
Travaux sur les infrastructures d'assainissement : réseaux et stations			10 %	

Grand cycle de l'eau : MILIEUX AQUATIQUES

TYPLOGIE DE TRAVAUX	CONDITIONS D'ELIGIBILITE	PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	TAUX DE SUBVENTION MAXIMUM	CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE
Études	1. Taxe GEMAPI mise en place (<i>hors mise en conformité des étangs</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Acte d'engagement signé + bordereau de prix signé ou devis signé. • Délibération de la collectivité sollicitant l'aide du Département • Copie du Dossier de demande d'aide transmis à l'Agence de l'Eau 	10 %	Possibilité de 2 versements sur demande et présentation des factures et récapitulatif des dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • 1 acompte • et/ou le solde dans la limite de la subvention allouée
Travaux de mise en conformité des étangs (<i>hors travaux détaillés ci-dessous</i>) *			10 %	
Travaux de restauration des cours d'eau			10 %	
Travaux d'aménagement d'abreuvement et mise en défens des berges			10 %	
Travaux de restauration de la continuité écologique (<i>hors effacement d'ouvrages</i>)			10 %	
	2. Travaux inscrits au PPG réalisé à l'échelle du bassin (<i>hors mise en conformité des étangs</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la collectivité / taxe GEMAPI appliquée dans les 3 ans • Le plan de financement 		

* (*curage, approfondissement, agrandissement, empoissonnement, création d'étang ou d'aménagement de ses abords*)

Toute autre opération non inscrite ci-dessus n'est pas éligible aux aides du Département.



CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE SYNDICAT DES ETANGS CORRÉZIENS

2022/2025

Mise en place d'une étude de faisabilité et d'expérimentation
pour la création d'une filière aquacole de poissons d'eau douce

ENTRE - d'une part, le Conseil Départemental de la CORREZE, représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment autorisé par délibération du Conseil Départemental du 8 juillet 2022,

ET, - d'autre part, le Syndicat des Etangs Corrèziens, représenté par son Président en exercice, Monsieur Thierry LISSAC,

Sont convenues les dispositions suivantes :

ARTICLE 1^{er} OBJET DE LA CONVENTION

L'ambition du Syndicat des Etangs Corrèziens est de réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière aquacole sur le département de la Corrèze.

Actuellement en France, l'importation de poissons pour l'alimentation reste majoritaire et la pêche en mer de plus en plus réglementée. La France est le 2^{ème} pays européen à importer le plus de poissons avec près des 2 tiers des poissons consommés. La consommation est pour l'instant ciblée prioritairement sur les poissons de mer alors que la surpêche peut entraîner un déséquilibre des populations voire l'extinction de certaines

espèces. La production aquacole en eau douce, polyculture d'étangs, représente un avenir pour la protection de l'environnement avec une empreinte carbone plus faible et une production locale.

La Corrèze représente une mosaïque d'étangs parfois profonds (> 3 m) le plus souvent de faible surface. C'est environ 4000 étangs de plus de 1000 m² et seulement 3 pisciculteurs d'étangs pour le département de la Corrèze.

Les propriétaires confrontés à la complexité administrative ne sont pas toujours informés de leurs obligations, notamment en matière de vidange régulière (tous les 3 ans) et de l'existence des subventions publiques pour les mises aux normes. La diversité des situations administratives (fondé en titre, pisciculture à valorisation touristique, eau libre, eau close,...) ne facilite pas toujours les démarches.

Ces plans d'eau privés pour la plupart sont peu ou pas gérés d'un point de vue piscicole et leur entretien devient de plus en plus compliqué. Les propriétaires de plans d'eau ont encore trop souvent uniquement une logique de loisirs. Valoriser un étang par la production piscicole pourrait permettre au moins partiellement d'assumer les coûts d'entretien.

Le projet aquacole porté par le Syndicat des Étangs Corrèziens vise à dynamiser la gestion durable et partagée des étangs.

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du soutien financier et les conditions d'attribution de la dotation accordée par le Conseil Départemental de la Corrèze au Syndicat des Étangs Corrèziens, pour la réalisation de cette étude sur la période 2022 / 2025.

I - Objectifs

Les objectifs de l'étude de faisabilité et d'expérimentation lancée par le Syndicat des Etangs Corrèziens sont :

- o Créer une filière de production de poissons d'eau douce permettant une alimentation locale de qualité et une gestion durable piscicole des étangs partenaires,
- o Permettre aux propriétaires d'étangs de développer leurs activités,
- o S'appuyer sur des pisciculteurs existants et compétents pour accompagner techniquement chaque partenaire et chaque étape du développement du projet,
- o Assurer des actions de promotion auprès des acteurs de l'alimentation,

- o Mettre en place un partenariat local avec des professionnels de la transformation secondaire (recette, modalités de conservation, date limite de consommation...)

II. Engagements du Syndicat des Etangs

Le Syndicat des Etangs s'engage à :

- Inviter le Conseil Départemental à chaque réunion, notamment lors du COFIL (Comité de Pilotage) prévu annuellement,
- Animer un ou plusieurs collectifs de propriétaires d'étangs et les sensibiliser à cette action,
- Créer un réseau de propriétaires d'étangs partenaires (privés ou publics), avec un conventionnement d'engagement et la mise en place des groupes de travail,
- A s'assurer de la signature de la charte de chaque propriétaire engagé dans le projet et du caractère "aux normes" de l'étang concerné,
- Remettre au propriétaire à chaque visite technique un rapport de visite détaillé,
- Maintenir à jour la liste des étangs partenaires ainsi que leurs fonctions dans le projet, de façon à pouvoir géolocaliser les étangs concernés,
- Développer des partenariats pour le nourrissage des poissons, si possible en approvisionnement local,
- S'assurer de la bonne vidange des étangs et de la collecte des poissons produits,
- S'assurer de la mise en place d'une équipe de pêche bénévole et veiller au transport des poissons sur les bassins d'allotement de la pisciculture d'Aubazine,
- S'appuyer sur des professionnels locaux pour s'assurer de la maîtrise de la transformation et de la commercialisation des produits à base de poissons d'eau douce,
- S'engager dans la marque "Origine Corrèze" à l'issue de cette phase d'expérimentation,
- A faire figurer de manière visible le logo du Conseil Départemental sur tous les documents de communication.

III. Suivi et évaluation

Le Syndicat des Etangs de la Corrèze fournira au Conseil Départemental un rapport annuel d'activité concernant les actions mises en œuvre. Il fournira plus particulièrement les justificatifs suivants :

- Comptes rendus et relevés de décisions des réunions afférentes au projet,
- Partenariats ou conventions établis avec les pisciculteurs et propriétaires d'étangs,
- Le bilan d'empoissonnement et résultats de pêche,
- Suivi des contacts avec des professionnels partenaires (nourrissage, transformation, commercialisation, ...),
- État des lieux des dépenses,
- Retour sur les essais dégustations,
- Les outils de communication sur le projet.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

La subvention allouée pour la réalisation de cette étude, sur la période 2022/2025, est de 62 640 €.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La subvention attribuée donnera lieu à 4 versements dans la limite du montant alloué.

Le prévisionnel de versement de la subvention attribuée, dans la limite du montant alloué, s'établit tel qu'il suit :

- 20 880 € pour la réalisation de l'étude sur la période 2022/2023,
- 20 880 € pour la continuité de l'étude sur la période 2023/2024,
- le solde, soit 20 880 €, à verser pour la période 2024/2025.

Au titre de la période 2022/2023, la somme de 10 440 € (soit 50 % de la somme à liquider pour cette période) sera versée à la signature de la convention.

Le solde (soit 10 440 €), à demander avant le 15 novembre 2023, sera versé sur présentation d'un état récapitulatif technique et financier visé par le comptable du Syndicat.

Le solde de la subvention, soit 41 760 €, fera l'objet de 2 versements :

- 20 880 € en 2023 et
- 20 880 € en 2024.

Les demandes de versement devront parvenir au Conseil Départemental avant le 15 novembre de chaque année et être accompagnées d'un état récapitulatif technique et financier visé par le comptable du Syndicat.

Les dates de versement des acomptes de cette subvention pourront faire l'objet de réajustement en fonction de l'avancement de l'étude.

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une des parties dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de litige, le bénéficiaire peut présenter :

- ↳ Soit un recours gracieux préalable auprès du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- ↳ Soit un recours hiérarchique préalable auprès du Président du Conseil Départemental de la Corrèze dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention,
- ↳ Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente convention ou de la date de rejet des recours gracieux et hiérarchiques.

ARTICLE 6 : DUREE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à la date de sa signature et prendront fin le 31 décembre 2025.

Fait à Tulle, en deux exemplaires originaux.

Le Président du Syndicat des Etangs de la
Corrèze,

Le Président du Conseil Départemental,

Thierry LISSAC

Pascal COSTE

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2022-2028

RAPPORT

La crise sans précédent des secteurs sanitaires et médico-sociaux revêt pour le département une dimension de plus en plus prégnante.

Son origine est multifactorielle :

- des problématiques sociales et familiales complexes,
- le poids des crises successives sur le moral des accompagnateurs sociaux (crise sanitaire, crise sociale, crise des valeurs),
- un non-renouvellement générationnel qui nuit à l'attractivité des métiers,
- une défaillance chronique de l'état sur ses compétences (soins, accueils et hébergement des enfants porteurs de handicap, scolarisation spécifique),
- et enfin, un cloisonnement des ordonnateurs et des acteurs judiciaires.

Cela se traduit par une augmentation significative des mesures judiciaires, 425 enfants séparés de leurs parents, 850 enfants résidants chez leurs parents, confiés au Département.

La collectivité se trouve ainsi dans une situation de subir et non d'agir au plus près et au plus tôt.

Le Département est LE CHEF DE FILE de la prévention et de la protection de l'enfance. A ce titre, il est acteur majeur de cette politique sensible et par ailleurs financeur quasi exclusif de l'ensemble des mesures. Quoique non décideur des mesures individuelles de protection, il entend piloter cette politique en posant une vision et des ambitions pour les enfants et les familles.

Le Département se doit ainsi d'avoir une politique en faveur de l'enfance forte, innovante, adaptée et singulière.

Dans le cadre du précédent schéma en faveur de l'enfance, voté en 2017, c'est plus de 80% des actions qui ont été conduites. Son bilan a permis au Département d'en tirer des enseignements et de nouveaux enjeux centrés autour de l'enfant et de sa famille.

Pour élaborer le nouveau schéma départemental en faveur de l'enfance, la collectivité a mis en place une méthode co-construite réunissant les partenaires, et pour la première fois les enfants, la famille et les anciens mineurs confiés. Ce sont plus de 150 personnes qui ont été mobilisées.

Cette méthode s'est matérialisée par trois étapes clefs : une étape de diagnostic et de constats, une étape de définition de la stratégie et une étape d'élaboration proprement dite des fiches actions qui ont fait l'objet de priorisation.

Ce travail se matérialise par le schéma départemental en faveur de l'enfance joint en unique annexe.

I - UN PORTRAIT CORRÉZIEN AUTOUR DE L'ENFANCE

Pour constituer le portrait corrézien autour de l'enfance le plus exhaustif possible, le Département a pris en compte plusieurs sources :

- les données de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE),
- les différents plans, schémas et stratégies qui gravitent autour du schéma départemental en faveur de l'enfance,
- le bilan du Schéma Départemental en faveur de l'enfance 2017/2021,
- le recensement de l'ensemble des actions menées par la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

À partir de ces éléments, il a été nécessaire de questionner le parcours de l'enfant afin de mieux comprendre la place de chacun.

En dernier lieu, la collectivité a effectué une analyse du cadre législatif en perpétuelle évolution.

Les éléments quantitatifs analysés dans le cadre du schéma pointent plusieurs constats :

- *sur le plan économique* : des familles monoparentales de plus en plus touchées par la pauvreté,
- *sur le plan du soin* : un taux d'équipements hospitaliers psychiatriques infanto-juvéniles de 0 et paradoxalement, une augmentation du nombre de jeunes avec une double voire une triple vulnérabilité.

A cela s'ajoute, pour certains d'entre eux, les troubles du comportement pouvant être associé à un handicap et/ou à un abandon parental se traduisent au bout du compte par des actes de violence répétés conduisant certains devant le juge.

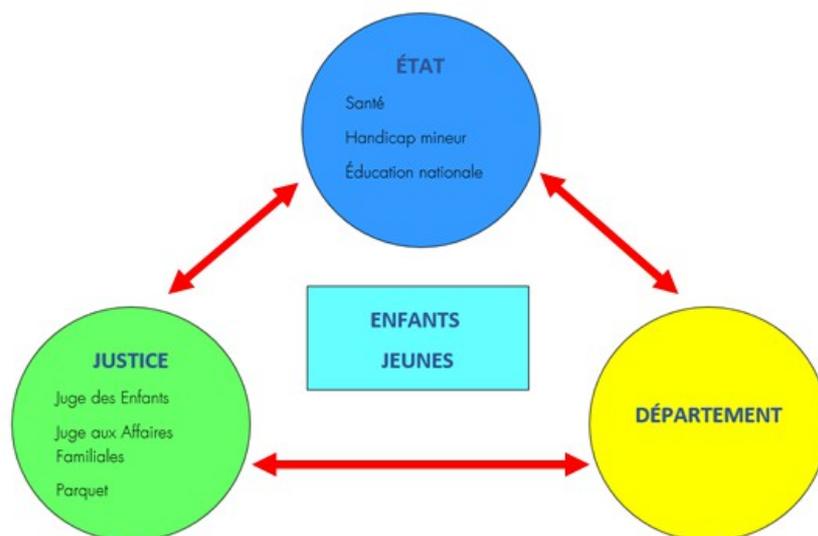
Les missions et les moyens de la protection de l'enfance ne peuvent pallier l'absence de prise en charge par l'État. Ces jeunes relèvent le plus souvent de prise en charge spécialisée sur le champ du soin et du handicap (20% d'enfants confiés porteur de handicap).

Si chacun des intervenants, responsables autour de l'enfant n'est pas à sa juste place dans le parcours de l'enfant et dans l'exécution de ses missions par rapport à ses spécialités, le parcours semble d'emblée mal engagé et impossible à mettre en œuvre.

Le paradoxe est bien de placer les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un niveau de protection accrue dans un établissement sans soins spécifiques et donc avec une prise en charge insuffisante et inadaptée :

- *sur le plan de la justice* : la détection systématique des enfants en danger a induit ces cinq dernières années une augmentation des mesures ;
- *sur le plan de la scolarisation* : des difficultés scolaires des jeunes confiés sont de plus en plus nombreuses ;
- *sur le plan de l'accueil* : un manque d'attractivité des métiers et plus particulièrement des assistants familiaux a conduit à une baisse de 120 places correspondant au déficit de 30 assistants familiaux à l'échelle du département.

L'ensemble de ces constats affiche clairement le fait que l'état n'est pas au rendez-vous concernant les soins mais également les structures pour enfants handicapés. Quant à la justice elle ne fait qu'appliquer la succession de lois autour de la protection de l'enfance.



Des constats ont également pu être posés par les professionnels et les enfants :

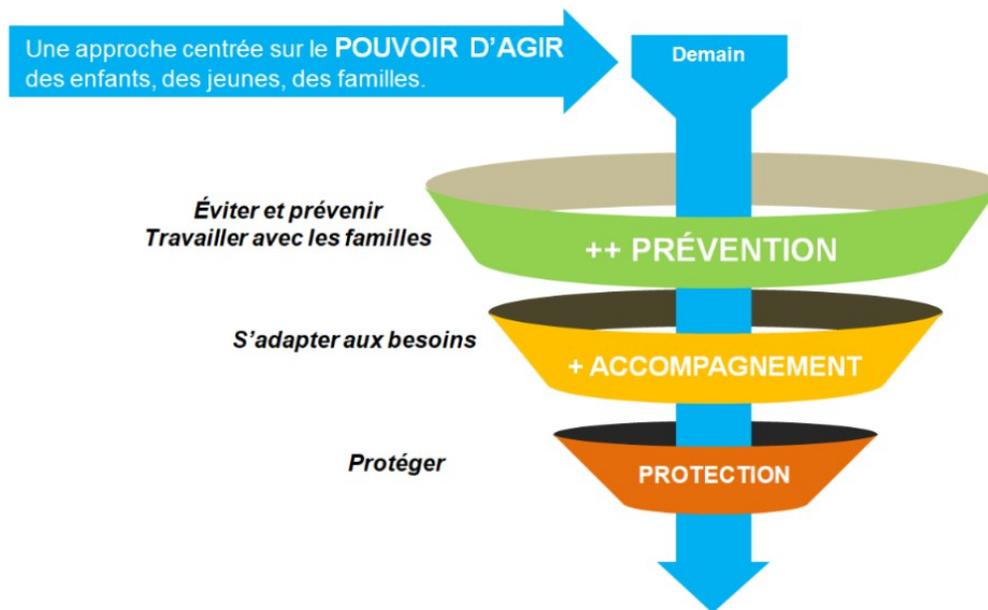
- Concernant les enfants en situation de handicap ou présentant des troubles psychiques, les difficultés suivantes sont évoquées : absence de soins, augmentation des doubles, voire triple vulnérabilités, saturation des places disponibles en structures, cloisonnement institutionnel, violence des jeunes pris en charge par les établissements avec une augmentation très importante des incidents, dégradation des lieux et fugues.

- Les professionnels soulignent l'augmentation du nombre de jeunes présentant des troubles du comportement ou de santé mentale nécessitant le recours à des soins ou à un traitement de façon ponctuelle ou régulière. Ils indiquent que la préoccupation majeure pour les enfants en situation de handicap consiste à renforcer les liens partenariaux vers une logique de prise en charge pluri-institutionnelle.
- Les groupes d'expression des jeunes et les échanges avec les professionnels, ont permis de repérer et de mettre l'accent sur la problématique des ruptures rencontrées par l'enfant ou le jeune au cours de sa prise en charge. Mais aussi la difficulté de la prise en compte de leurs souhaits dans leur parcours ou décisions judiciaires. Le sentiment exprimé par les jeunes et les parents d'être parfois dépossédés de leur vie.

Le questionnement du parcours de l'enfant a, quant à lui, permis d'identifier que les deux tiers des enfants accompagnés le sont dans le cadre de mesures judiciaires. Le schéma ci-après parie sur l'avenir pour inverser cette tendance et agir le plus précocement possible.

LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et des parents pour une **VISION INVERSÉE**



Cette démarche de diagnostic a permis de connaître et de comprendre le territoire, d'apporter un éclairage sur les problématiques, identifier et révéler les caractéristiques spécifiques.

Les nombreux échanges ont également permis une vision à 360 degrés à travers la concertation pour aller de l'avant, ensemble, prenant le temps de s'écouter et de se réunir autour de sujets fédérateurs.

À l'issue de ces temps d'échanges constructifs, le sens commun, les défis à relever, les actions à mettre en place sont des signes d'implication, de volonté, de coordination, d'adaptation, de co-responsabilité et d'innovation.

La défaillance de soins et l'application des lois successives par les juges sans concertation démontrent l'impossibilité d'accompagner les enfants et les jeunes dans de bonnes conditions. Il convient de garantir leurs droits fondamentaux ou chacun assume sa responsabilité.

L'ensemble de ces constats, amène le Département et les acteurs en faveur de l'enfance vers une évolution inédite induisant la mise en œuvre de nouveaux défis.

II - UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE

La stratégie du nouveau schéma départemental en faveur de l'enfance 2022/2028 repose sur trois défis majeurs que sont : **AGIR, AVEC, AUTREMENT**.

Ces trois défis visent à s'inscrire dans une volonté forte et une culture commune et se déclinent autour d'objectifs présentés ci-dessus.

A - LES DÉFIS À RELEVER

✓ AGIR

- Favoriser les interventions précoces pour soutenir et valoriser les familles dans leur compétence parentale,
- Adapter les accompagnements à domicile afin de guider les familles dans leurs compétences éducatives,
- Renforcer la qualité des évaluations,
- Promouvoir la santé mentale des enfants et notamment celle des enfants et des jeunes confiés,
- Contribuer à la lutte contre la déscolarisation afin de ne pas rajouter un élément supplémentaire d'exclusion et garantir l'avenir des enfants.

✓ AVEC

- Donner aux enfants et parents des clefs pour renforcer leur pouvoir d'agir,
- Assure l'expression et la prise en compte de la parole,
- Créer d'autres repères et une ouverture pour les enfants et les jeunes,
- Favoriser l'accès aux services, sport et culture,
- Poursuivre le développement du Projet Pour l'Enfant (PPE) en prenant en compte ses besoins, ses compétences et en appliquant la demande de consensus sur leurs besoins fondamentaux,
- Prendre en compte la double vulnérabilité (handicap, troubles) et en s'adaptant aux évolutions tout en garantissant la place et le pouvoir d'agir des enfants et des familles.

✓ AUTREMENT

- En imaginant, en innovant des accueils adaptés aux évolutions en prenant en compte la double vulnérabilité (confiés à l'ASE /handicap/ troubles du comportement...) mais aussi en révisant les modèles d'accueil,
- En favorisant la culture commune, la formation afin de faire évoluer les pratiques vers une prévention précoce et un renforcement du pouvoir d'agir des enfants et de leur famille dans leurs parcours,
- En confortant, en accompagnant et en valorisant les professionnels dans ces constats de crise et d'incertitudes accentués par la complexité des situations et des besoins des enfants et des jeunes,
- En assurant une dynamique de décloisonnement pour permettre aux professionnels de croiser leurs expertises et de personnaliser les réponses.

Ainsi, du côté des professionnels mobilisés, cela suppose une adaptation au contexte actuel difficile et qui demande une adaptation des pratiques mais aussi un changement dans la relation d'aide, le travail d'accompagnement évoluant d'un « travail pour » vers un « travail avec et par ».

La dynamique du schéma veut adapter les actions, les pratiques à l'enfant et sa famille avec une attention particulière pour les plus fragiles, en prévenant les difficultés le plus tôt possible, en diversifiant l'offre adaptée de proximité et en changeant les regards.

B - DES ACTIONS INNOVANTES ET ADAPTÉES

Pour relever les 3 défis, 15 actions organisées autour de 3 axes ont été définies.

✓ AGIR : PREVENIR AU PLUS TÔT AU PLUS PRÈS

- Renforcer la prévention et l'accompagnement auprès des familles afin de leur apporter une aide adaptée au plus tôt en assurant un maillage territorial des accompagnements basés sur les compétences parentales en mettant à disposition des outils, médiation, guidance parentale, accompagnement budgétaire, vacances pour tous.
- Favoriser, proposer et coordonner les accompagnements À DOMICILE en continuant à valoriser et renforcer les Interventions TISF (Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale) AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) à domicile à deux niveaux,
 - Sans mesure judiciaire ou mesure administrative de type Aide Éducative à Domicile (AED),
 - Dans le cadre d'une mesure judiciaire de type Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Déployer les postes sur des mesures de type : AEMO renforcé, Placement Éducatif A Domicile (PEAD) et Service Éducatif en Milieu Ouvert avec Hébergement (SEMOH) au sein du Département.
- Renforcer la qualité de nos évaluations par le développement de formations systématiques des professionnels en interne et en externe organisées par la collectivité.
- Lutter contre la déscolarisation en améliorant le repérage et la coordination des acteurs (le plan d'action déscolarisation individualisé pourra intégrer le projet personnalisé de l'enfant) et en développant des solutions de soutien des trajectoires de scolarisation par la création d'accompagnements scolaires spécifiques ou de places en classe relais ciblées.

✓ AVEC LES ENFANTS, LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

- Soutenir la parentalité en créant une cellule parentalité départementale ce qui permettra une écoute, un soutien et une orientation des parents par la création et la gestion d'une plateforme téléphonique parentalité.
Il s'agit là également de renforcer le soutien aux femmes enceintes et le suivi maternité : entretien précoce, visite à domicile des sages-femmes, projet d'une maison 1000 premiers jours PMI et de proposer des groupes collectifs auprès des parents et des enfants par des professionnels de l'ASE et des partenaires.
L'information aux parents, aux enfants et aux jeunes sera donnée afin qu'ils puissent s'auto déterminer et agir dans leur projet : guide d'enfants confiés à l'ASE à destination des parents, garantir le développement du projet pour l'enfant.
- Soutenir les professionnels en créant une plateforme collaborative numérique pour les professionnels : outil d'expression des usagers, formation sur l'accompagnement avec et par, MOOC, planning de formation sur le Département, formation par les pairs, journée thématique pour les professionnels, référentiel sur la fonction parentale.
- Assurer l'expression des enfants, des familles et la prise en compte des paroles pour laisser le pouvoir d'agir aux groupes d'expression pour les enfants, les jeunes, les familles et les anciens confiés dans la gouvernance du schéma, voire au sein la commission citoyenne. Transmettre aux enfants par les professionnels et à l'aide d'un document adapté, le schéma en faveur de l'enfance tout en organisant une rencontre annuelle.
- Assurer le suivi et le contrôle dans le cadre du Projet Personnel pour l'Enfant (PPE) avec une vigilance sur l'implication des concernés par la mesure ainsi qu'au niveau des établissements.
- Assurer une coordination des situations avec les enfants, les familles et les professionnels en créant une cellule d'échange des situations parentales complexes avec la possibilité aux parents de participer mais aussi en développant un protocole dédié aux accueils séquentiels entre les différents accueils et une commission des cas complexes en intégrant la possibilité aux enfants et aux familles de participer.
- Encourager et créer d'autres repères et une ouverture pour les enfants par une solution systématique de parrainage et mentorat (journée d'accueil, consultation et soutien...). Il sera également proposé aux jeunes 16-18 ans un accompagnement au projet pour l'autonomie, en complément des contrats jeunes avec la création d'une commission départementale d'accès à l'autonomie pour déployer systématiquement une solution d'accompagnement.
- Favoriser l'accès aux enfants et jeunes aux activités culturelles et sportives en sensibilisant et formant les associations sportives et culturelles pour l'accueil des enfants et jeunes vulnérables.

✓ AUTREMENT / INVENTER, INNOVER

- Imaginer un accueil familial diversifié en créant une maison d'assistants familiaux et un pool assistants familiaux pour l'accueil spécifique (Urgence nourrisson, accueil relais, temps de répit) par un redéploiement des assistants familiaux avec forte expérience et en complément ouvrir les agréments d'assistants familiaux aux personnes ayant déjà une activité professionnelle.
- Répondre aux besoins de soins en sollicitant l'État sur ses compétences par un appel à projet pour unité de vie socio-éducative médicalisée, financée par l'état et des délégations de crédits de l'état au Département pour renforcer les apports de psychologues, de télémédecine spécifique et des formations de professionnels.
- Soutenir les familles en situation de handicap avec enfants, en lien avec le schéma de l'autonomie, en adaptant l'habitat inclusif pour des parents porteurs de handicap et en développant un accompagnement spécifique au sein de SAVS handiparentalité.
- Adapter les accueils spécifiques aux besoins des jeunes par une élaboration du projet d'établissement du CDEF en intégrant la dimension inclusive en faveur des pré-adolescents et grands adolescents : réponses diversifiées en favorisant leur implication et leur participation à la vie quotidienne notamment et une spécialisation d'un lieu de vie et d'accueil (LVA) pour enfants avec doubles ou triples vulnérabilités (handicap, troubles du comportement).
- Changer les regards sur les métiers et favoriser leur attractivité par le développement sur le département des pôles de formation qualifiantes (TISF...) et du dispositif d'AMAC2 en privilégiant le secteur des assistants familiaux. Cela sera complété par la reconnaissance des métiers par un travail sur les rémunérations des assistants familiaux, Ségur et les modes d'organisation des structures.
Enfin, il s'agira de faire connaître les métiers par la coordination des interventions d'ambassadeurs du social au sein des collègues, lycées, forum.
- Piloter autrement la politique enfance en organisant annuellement une conférence avec les présidents des associations et partenaires ainsi qu'une réunion sur la base du triptyque de l'enfance : Département, Justice, État.

III - UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE RENFORCÉS

A - UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le Département assure la gouvernance du schéma afin de garantir sa mise en œuvre effective, son évaluation régulière conduisant aux ajustements et aux adaptations nécessaires.

Cette gouvernance se veut à la fois structurée et agile pour tenir le cap, les valeurs et les principes du schéma.

Celle-ci s'organise autour de deux organes à savoir un comité de pilotage et des groupes de travail.

L'ensemble des travaux menés sont matérialisés au sein des fiches actions. Celles-ci sont disponibles dès le lancement du schéma, elles sont réparties dans chacun des 3 axes.

B - UN PILOTAGE RENFORCÉ

Le Département assure sa mission de chef de file et ainsi pilote le schéma.

Il s'attachera particulièrement à l'amélioration de la qualité des services et de l'accompagnement rendus aux enfants et familles.

Le Département souhaite renforcer le suivi et l'évaluation afin de s'assurer de leur adéquation aux besoins.

Il s'agit d'approfondir et de pérenniser la dynamique départementale engagée, visant non seulement à garantir un suivi précis et régulier mais également de mesurer les effets et les impacts sur les situations individuelles et sur les professionnels. L'association des enfants, des jeunes et des professionnels afin de leur donner la parole sera organisée dans le cadre des conférences « enfance » annuelles.

Le schéma vise les principales transformations :

- Agir avec les enfants, les familles et les professionnels du département pour un effet sur la qualité de la prise en charge le plus précocement possible,
- Observer les effets sur le public et prendre en considération leurs avis,
- Induire à terme des effets significatifs sur la baisse du nombre de placements et leur durée.

Dès lors des indicateurs de pilotage du schéma seront mis en place sur cette base et le comité de pilotage en assurera le suivi.

Ces indicateurs, outils facilitant la prise de décision, s'appuiera notamment sur l'exploitation des données des nouveaux logiciels métiers. La fiabilité de ces indicateurs dépendra autant de la saisie que de l'extraction et de l'analyse des données.

Par ailleurs, les différents chantiers seront assortis d'une feuille de route numérique spécifique à l'action sociale. Il s'agira ici de mettre en place UN DOSSIER UNIQUE, pour lequel les questions de transversalité et de sécurité seront prises en compte.

Différents outils vont permettre ce pilotage :

- Le suivi des fiches action,
- Le bilan des actions,
- L'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) avec 4 groupes d'expressions de la protection de l'enfance en Corrèze :
 - 1 groupe d'expression enfants (6/12 ans),
 - 1 groupe d'expression jeunes (13 ans et +),
 - 1 groupe familles d'enfants confiés,
 - 1 groupe d'anciens jeunes confiés,
- Des conférences annuelles avec les présidents des associations et partenaires,
- Des réunions annuelles sur la base du triptyque de l'enfance : Département, Justice, Etat.

Ce schéma se veut bien entendu évolutif dans le temps. Ces évolutions seront systématiquement validées par le comité de pilotage.

Le modèle de suivi du schéma nous garantira un degré de réactivité supérieur afin de calquer les actions au plus près des besoins des usagers de la protection de l'enfance.

C'est donc un schéma vivant et dynamique qui permettra de poursuivre les objectifs définis conjointement et de coller au plus près des besoins du terrain en permanence et de s'adapter face aux problématiques ou aux évolutions imprévisibles à cette heure.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2022-2028

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/201 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : est approuvé, tel qu'il figure en annexe unique à la présente délibération, le Schéma Départemental en faveur de l'enfance 2022-2028.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 11 juillet 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-6061-DE-1-1
Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

SCHEMA DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE 2022 - 2028



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**De nouveaux défis au service
des enfants et des familles**

AGIR LE PLUS PRÉCOCEMENT POSSIBLE
avec l'enfant, le jeune et sa famille pour qu'ils soient
auteurs de leurs parcours.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE | Une politique renforcée et volontariste autour de l'enfant

PARTIE 1 - Un diagnostic et une dynamique départementale partagés

- 1.1. Un portrait socio-économique de la Corrèze
- 1.2. L'enfant au centre des préoccupations
 - 1.2.1. Des outils de programmation à cordonner au service de l'enfant et de la famille
 - 1.2.2. Bilan global du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance 2017/ 2021
- 1.3. Une politique d'engagement centrée autour de l'enfant
 - 1.3.1. Un engagement fort du Département
 - 1.3.2. Un partenariat actif dans la démarche d'élaboration du Schéma départemental en faveur de l'enfance
 - 1.3.3. L'enfant et sa famille au centre de leur parcours
- 1.4. Un cadre législatif en perpétuel évolution

PARTIE 2 - Un nouveau Schéma Départemental en faveur de l'Enfance 2022-2028

- 2.1. Des Défis Forts pour 2022/ 2028
 - 2.1.1. AGIR
 - 2.1.2. AVEC
 - 2.1.3. AUTREMENT
- 2.2. Des actions innovantes et adaptées pour 2022/ 2028
 - 2.2.1. AGIR | PRÉVENIR AU PLUS TÔT ET AU PLUS PRÈS
 - 2.2.2. AVEC | LES ENFANTS, LES JEUNES, LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS
 - AUTREMENT | INVENTER POUR ACCUEILLIR -INNOVER POUR ACCOMPAGNER
- 2.3. Une nouvelle gouvernance et pilotage renforcé
 - 2.3.1. Une nouvelle gouvernance qui implique
 - 2.3.2. Un pilotage renforcé

Annexes

Glossaire

PREAMBULE

Une politique renforcée et volontariste autour de l'enfant

La protection de l'enfance et l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles essuie une évolution inédite.

En effet, la crise sans précédent des secteurs sanitaires et médico-sociaux revêt pour le département une dimension de plus en plus prégnante. Son origine est multifactorielle :

- Problématiques sociales et familiales complexes
- Poids des crises successives sur le moral des accompagnateurs sociaux (crise sanitaire, crise sociale, crise des valeurs)
- Renouvellement générationnel des métiers du secteur
- Absence de soutien de l'état sur ces compétences régaliennes (protection de l'enfance, pédopsychiatrie, prise en charge des mesures non accompagnées).

C'est en tant que chef de file de la protection de l'enfance que le Département se positionne et affirme ainsi pleinement son engagement au travers de sa politique enfance. Celle-ci se traduit au travers du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance (SDE)

Pour relever les nouveaux défis au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles, le schéma n'est et ne sera pas un acte de conformité mais une politique forte, singulière, adaptée aux besoins et engageante.

Le précédent schéma en faveur de l'enfance, voté en 2017, a conduit à une adaptation importante des services et à de nombreuses actions. Cependant il nous faut aller plus loin. Le prochain schéma départemental en faveur de l'enfance est programmé pour les années 2022/2028 et relève de nouveaux défis dans le cadre d'une politique départementale volontariste en faveur des plus vulnérables.

À la différence de la légitimité croissante des enfants et des jeunes de la population générale à disposer d'une marge de manœuvre pour élaborer leur trajectoire et construire leur identité, les enfants et les jeunes relevant de la protection de l'enfance sont en difficulté et ont des parcours de vie particulièrement contraints.

Le schéma a été construit par le département en tant que pilote mais également avec les trois acteurs majeurs que sont l'enfant, la famille et l'ensemble des partenaires concernés.

Il se décline selon les étapes suivantes : le diagnostic, l'élaboration des actions prioritaires à planifier.

Sur la base des constats inscrits dans le diagnostic, extraits de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, des bilans de l'ancien schéma, de l'expression des enfants et des parents et des groupes de travail des professionnels, des défis s'imposent.

Le nouveau schéma département en faveur de l'enfance 2022/2028 affiche donc la volonté d'**AGIR** le plus précocement possible, **AVEC** l'enfant, le jeune et sa famille et ainsi demande d'accompagner **AUTREMENT**.

La loi sur la protection de l'enfance en 2016 a souhaité renforcer la gouvernance des politiques de l'enfance afin de garantir à tous les enfants et aux parents la mise en œuvre effective des dispositifs de protection de l'enfance, elle réaffirme également la libre administration de notre Collectivité comme chef de file.

Mais également conscients de l'importance de ce qui se décide pour la vie présente et future des enfants et des jeunes, la politique enfance et famille se veut centrée autour de l'enfant et de sa famille.

Aussi du côté des professionnels mobilisés, cela suppose une adaptation au contexte actuel difficile et demande une évolution des pratiques mais aussi un changement dans la relation d'aide, dans le travail d'accompagnement en évoluant d'un « travail pour » à un « travail avec et par ».

Le schéma interroge donc la déclinaison de ces problématiques pour aller sur notre département vers un principe à triple enjeu, de prévention précoce, de développement du pouvoir d'agir pour les enfants, les jeunes et les familles et d'innover pour adapter nos accueils et accompagnements.

Un schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille, c'est quoi ?

La loi « Defferre » du 22 juillet 1983 confie aux départements la compétence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'article L. 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui définit les missions de l'aide sociale à l'enfance, dispose ainsi que le service de l'ASE est « un service non personnalisé du département ».

Placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, le service de l'ASE est chargé de missions qui peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

- Assumer des missions à portée préventive auprès des mineurs et de leur famille, soit individualisées, soit de nature collectives ;
- Pourvoir aux besoins des mineurs qui lui sont confiés, soit avec l'accord de leurs parents, soit sur mandat judiciaire, soit avec le statut de pupille de l'État ;
- Organiser une prévention des « situations de danger » à l'égard des mineurs, ainsi que le recueil et la transmission des « informations préoccupantes ».

Depuis la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'article L.312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, rend obligatoire les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale. Ainsi le schéma départemental en faveur de l'enfance du Conseil départemental de la Corrèze, document de planification, est établi pour une période de cinq ans.

Son élaboration est une obligation du Département, le Président du Conseil Départemental est désigné par la loi comme le chef de file en matière de protection de l'enfance.

Une gouvernance et un pilotage départementale

La gouvernance départementale s'inscrit en toutes lettres dans ce schéma en faveur de l'enfance 2022/2028 ; d'abord à travers le pilotage des dispositifs de la PMI et de l'ASE, telles que les offres de services en établissements sociaux et médico-sociaux accompagnant les enfants et les jeunes ; mais également à travers le pilotage du dispositif de repérage de l'enfance en danger (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes - CRIP) et l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

La nécessité d'améliorer la gouvernance au niveau national et au niveau local est l'un des enjeux de la loi de Mars 2016. Les participants à l'élaboration du schéma ont affirmé toute l'importance de celle-ci mais aussi et surtout la coordination et le pilotage.

Il s'agira au cours du déroulement du schéma sur la période 2022/2028, de mettre en mouvement la dynamique partenariale, le partage d'une langue et d'une culture commune qui renvoie à la nécessité de développer des références partagées et une meilleure coordination et interconnaissance des acteurs tournés vers l'enfant, les jeunes et les familles.

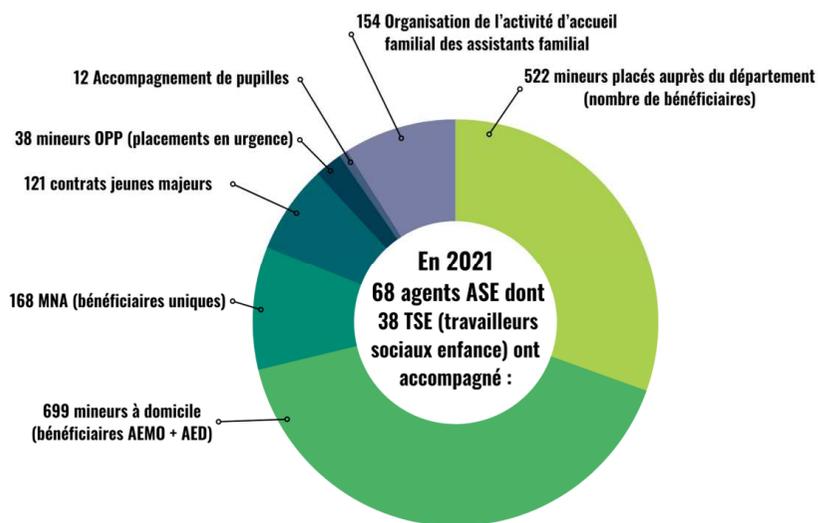
Le pilotage est donc essentiel et souhaité. Celui-ci s'appuie sur une gouvernance observatrice, mobilisatrice et de proximité.

PARTIE 1- UN DIAGNOSTIC ET UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE PARTAGÉS

1.1. Un portrait socio-économique de la Corrèze

La démarche de diagnostic dans le cadre de l'élaboration collective du schéma départemental de l'enfant a visé à connaître et comprendre le territoire, à apporter un éclairage sur les problématiques, identifier et révéler les caractéristiques spécifiques. Ce schéma s'appuie sur les données de l'Observatoire Départemental de la protection de l'Enfance, de l'INSEE, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques et de l'Éducation Nationale.

■ L'accompagnement des agents de l'ASE



En 2021 pour la CRIP

1088

Informations préoccupantes traitées

+

30 %
en 8 ans

Les 7 administrateurs Ad hoc de la DASFI ont réalisé 68 missions pour 112 mineurs (60 au pénal, 8 au civil)

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

3 bassins de vie principaux

TULLE | BRIVE | USSEL



Superficie
5857 km²

240 583 HABITANTS
48 146
personnes
entre 0 et 19 ans.

67 % de la
population à moins
de 60 ans
+ de 106 000 ACTIFS

Densité
41 habitants/km²
105 habitant/km² au niveau national

Les indicateurs de pauvreté en Corrèze



Dépenses de l'aide sociale à l'enfance

BUDGET INITIAL + MODIFICATION BUDGÉTAIRE
ÉVOLUTION EN %



Source : INSEE

Source : Conseil Départemental

■ L'accès au soins



des mineurs placés chaque année manquent de soins, soit environ 120 jeunes placés par an.

■ Handicap



Pourcentage d'enfants porteurs de handicap confiés à l'ASE

■ L'absentéisme scolaire



En 2020-2021, l'absentéisme touche en moyenne 4,8 % des élèves du second degré public.

L'absentéisme touche moins de 2,6 %

des élèves dans la moitié des établissements.

Dans un établissement sur dix, il dépasse 14,1 %.

Les points de vigilance

Aide sociale à l'enfance



Baisse du nombre d'assistants familiaux



Augmentation des violences conjugales



Le taux d'équipement

Nombre de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 habitants)



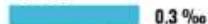
Nombre de médecins spécialistes libéraux (pour 100 000 habitants)



Nombre de Sages-femmes libérales (pour 100 000 habitants)



Taux d'équipement en Psychiatrie infanto-juvénile hospitalisation à tps complet pour 1000 jeunes



Taux d'équipement en Psychiatrie infanto-juvénile hospitalisation à tps complet pour 1000 jeunes



Augmentation du nombre de places en établissement de la protection de l'enfance

En 2017

En 2021

Etablissement d'accueil mère-enfant



Foyers de l'enfance



MECS



LVA



AEMO ASEAC



SEMOH ASEAC



Milieu ouvert AEMO / AED ASE



Accompagnement MNA



Les éléments quantitatifs analysés dans le cadre du schéma pointent plusieurs constats.

- Sur le plan économique : le taux de pauvreté en Corrèze est de 13,2% et est inférieur au niveau régional. Les familles monoparentales restent plus touchées par la pauvreté (3 760 parents isolés en Corrèze).

Ces parents isolés se retrouvent en surreprésentation dans les mesures d'aide sociale à l'enfance : cela exige une coordination des services et une cohérence dans le parcours mais aussi un décloisonnement urgent.

- Sur le plan du soin : il est constaté un nombre de généralistes en baisse. Le taux d'équipements hospitaliers psychiatriques infanto-juvéniles est de 0 et paradoxalement, il est à noter une augmentation du nombre de jeunes (120) avec une double voire une triple vulnérabilité. De ce fait ces jeunes restent pendant des mois sans prise en charge.

De surcroît, pour certains d'entre eux les troubles du comportement pouvant être associé à un handicap et/ou à un abandon parental se traduisent au bout du compte par des actes de violence répétés conduisant certains devant le juge.

Les missions et les moyens de la protection de l'enfance ne peuvent pallier l'absence de prise en charge par l'État. Ces jeunes relèvent le plus souvent de prise en charge spécialisée sur le champ du soin et du handicap, (20% d'enfants confiés porteur de handicap).

Si chacun des intervenants, responsables autour de l'enfant n'est pas à sa juste place dans le parcours de l'enfant et dans l'exécution de ses missions par rapport à ses spécialités, le parcours semble d'emblée mal engagé et impossible à mettre en œuvre.

Le paradoxe est bien de placer les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un niveau de protection accrue dans un établissement sans soins spécifiques et donc avec une prise en charge insuffisante et inadaptée.

- Sur le plan de la justice : Une meilleure détection des enfants en danger a induit ces cinq dernières années une augmentation des mesures. Se rajoute à cela une augmentation significative en 2021 (+ 25%) des mesures à domicile.

Cette évolution s'explique par l'application par les juges des enfants du nouveau référentiel des besoins fondamentaux, directive de l'État (loi 2017).

Il en est de même pour les mesures Ad'Hoc qui concerne désormais les enfants exposés aux violences intrafamiliales et qui sont dorénavant systématiquement considérés comme victime. (+30% de violences intrafamiliales avérées). L'incidence des modifications

des décisions des juges a donc un impact sur les organisations qui ne sont pas pensées ensemble en amont. Ce qui demande aux services de faire « les pompiers » et à s'adapter rapidement.

- Sur le plan de la scolarisation : il est à constater que les difficultés scolaires des jeunes confiés sont plus nombreuses. Les vulnérabilités demanderaient une scolarisation ou une adaptation spécifique. Peu de possibilités sont proposées en Corrèze.
- Sur le plan de l'accueil : En parallèle, le nombre d'accueil en établissement a augmenté de 2017 à 2021 de 10 places. Le nombre de mesures à domicile confiées par les juges aux associations est resté constant alors même que le nombre de mesures confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance est passé de 666 à 845 mesures. Ce qui a contraint le Département, à externaliser des mesures. S'ajoute à ce constat un manque d'attractivité pour ces métiers et plus particulièrement concernant les assistants familiaux, 30 postes à pourvoir à ce jour = 120 places en accueil familial disparues entre 2015 et 2021.

L'ensemble de ces constats affiche clairement le fait que l'état n'est pas au rendez-vous concernant les soins mais également les structures pour enfants handicapés ; quant à la justice elle ne fait qu'appliquer la succession de lois autour de la protection de l'enfance.

1.2. L'enfant au centre des préoccupations

1.2.1. Des outils de programmation à coordonner au service de l'enfant et de la famille

De nombreuses politiques (plans, schémas et stratégies) gravitent autour du schéma départemental en faveur de l'enfance. Il est donc pertinent non seulement de les prendre en compte pour les faire s'imbriquer les uns aux autres afin que les actions s'articulent entre elle et ceci toujours au bénéfice des usagers. Le cloisonnement institutionnel et les différents schémas et plans ne doivent pas être un frein.

Ces documents de programmation et de coordination sont les suivants et sont présentés en annexe 1.

Les plans et les schémas départementaux

Au service des enfants et des familles



1.2.2. Bilan global du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance 2017/ 2021

Le schéma départemental en faveur de l'Enfance 2017/2021 avait pour objectifs centraux de :

- Accompagner les enfants ayant une double vulnérabilité,
- Permettre aux pères de trouver leur place,
- Développer des actions à destination des adolescents,
- Orienter les enfants en fonction de leur âge,
- Expérimenter la télémédecine et le télé-accompagnement,
- Mettre en place un groupe de parole parents-enfants.

Pour ce faire, 4 objectifs stratégiques et 35 fiches actions avaient été définies parmi lesquelles :

- **Prévenir, Accompagner, Repérer**
 - Organiser des journées d'information et de formation sur le syndrome du bébé secoué
 - Valoriser l'action des TISF/ AVS
 - Revoir le fonctionnement de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
- **Protéger, Accueillir, Soigner**
 - Dédier un dispositif aux Mineurs Non Accompagnés
 - Créer le dispositif « Familles Solidaires »
 - Éviter les ruptures en accueil familial par un accompagnement des Assistants familiaux
- **Sécuriser, Construire, Insérer**
 - Mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant
 - Développer les visites médiatisées dans les mesures éducatives et de placement
 - Favoriser l'adoption dans un contexte de délaissement
- **Gouverner, Observer, Former, Évaluer**
 - Créer l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
 - Élaborer un plan départemental de formation et d'échange de pratiques entre acteurs en protection de l'enfance
 - Engager le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental

80% des actions du schéma ont été réalisées :

- o Journées d'information de lutte contre la radicalisation,
- o Valorisation des travailleurs sociaux à domicile TISF (Technicien Intervention Sociale et Familiale),
- o Protocole départemental enfance en danger,
- o Formation à la détection des enfants en danger,
- o Création de la cellule de recueil des informations préoccupantes,
- o Dispositif dédié aux mineurs non accompagnés,
- o Création de 2 lieux de vie et d'accueil qui ont permis une augmentation du nombre de places d'accueil (10).

L'évaluation du bilan de chacune des actions portées par le schéma 2017/2021 avec l'ensemble des partenaires met en exergue toutefois des actions à poursuivre :

- Optimiser le soutien à la fonction parentale
- Sécuriser le parcours de santé de l'enfant et de l'adolescent
- Restructurer le dispositif placement familial
- Développer des modalités d'accueil souples et modulables au sein des structures d'accueil collectif
- Éviter les ruptures en accueil familial par un accompagnement des assistants familiaux
- Développer un réseau de parrainage de proximité
- Mettre en œuvre le projet pour l'enfant
- Garantir le suivi médical de l'enfant confié à l'ASE et renforcer la continuité de son parcours de soins
- Élaborer le projet d'insertion des jeunes suivis en protection de l'enfance
- Faire évoluer le pilotage départemental de l'accueil d'urgence
- Élaborer un guide d'information à destination des parents d'enfants confiés
- Systématiser la participation et l'expression des personnes

(Cf. Annexe 2 - bilan détaillé du SDE 2017/2022)

1.3. Une politique d'engagement centrée autour de l'enfant

La construction du nouveau schéma s'articule autour du chef de file qu'est le département avec les 3 principaux acteurs que sont les enfants, les familles et les partenaires

1.3.1. Un engagement fort du Département

Suite au bilan du dernier schéma, il est évident que notre politique doit se poursuivre et surtout développer le travail de prévention.

Le schéma départemental qui s'ouvre pour les six prochaines années doit permettre au Département d'incarner son rôle de chef de file en développant, en améliorant les actions de prévention en faveur des enfants, des jeunes et des familles.

Il convient :

- D'adapter nos pratiques pour positionner l'enfant et sa famille au centre de son parcours comme acteur,
- D'adapter l'offre de service et d'accueil aux besoins des enfants et des familles,
- D'élaborer des référentiels communs et une acculturation,
- De structurer l'offre de service,
- D'engager une démarche d'harmonisation des coûts liés à la prise en charge des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance,
- De favoriser et lancer une réflexion sur la mutualisation et la coopération entre établissements.

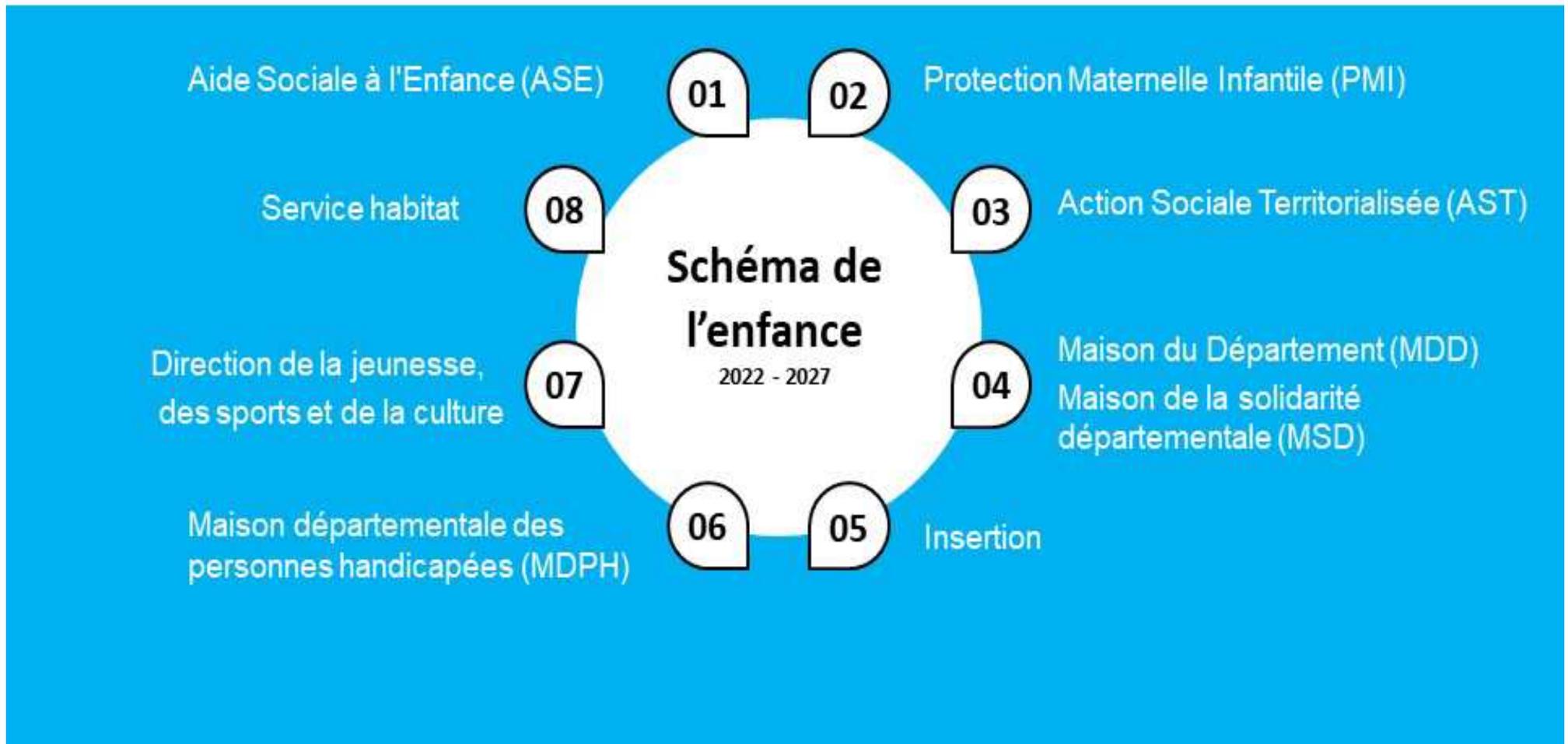
Pour ce faire, le Département renforce ses moyens et engage une dynamique transversale afin d'agir, avec et autrement.

Les actions de prévention et de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles sont déclinées territorialement par l'intervention des services de l'action sociale du Département. Elles s'exercent dans le cadre d'un maillage territorial renforcé des acteurs dans les territoires au sein des Maisons de la Solidarité Départementale (MSD) et des Maisons du Département (MDD).

L'acteur principal d'une évolution possible étant la famille, s'en rapprocher est à la fois une nécessité pour faciliter les échanges et la compréhension de son contexte. La proximité, c'est l'ADN du Conseil Départemental et de son Action Sociale ainsi que la transversalité de ses services présentés ci-dessous et détaillées en annexe 3.

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Département chef de file de la protection à l'enfance



1.3.2. Un partenariat actif dans la démarche d'élaboration du Schéma départemental en faveur de l'enfance

Que ce soit les Institutionnels, les associatifs, les professionnels ou les bénévoles, chacun est Partenaire-Acteur.

La démarche de co-construction a amené la réflexion vers l'élaboration du schéma. Cette démarche impliquante a demandé une forte mobilisation des acteurs (se reporter à l'annexe 4) autour de l'observatoire de l'enfance :

- 3 comités de pilotage regroupant tous les acteurs (établissements et services de la protection de l'enfance, État, justice, Protection Judiciaire Jeune, Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM), mais aussi des Centres hospitaliers, Centres sociaux, organismes de formation, associations, etc...),
- 3 groupes de travail composés de professionnels de terrain (120 participants),
- 4 groupes d'expression (Enfants, Jeunes, Familles, Anciens jeunes confiés).

(cf. liste en annexe 4)

C'est avec le souci du collectif et de la coopération, source d'innovation, que le Département conçoit sa fonction de chef de file.

Le travail de co construction s'est déroulé en 3 étapes :

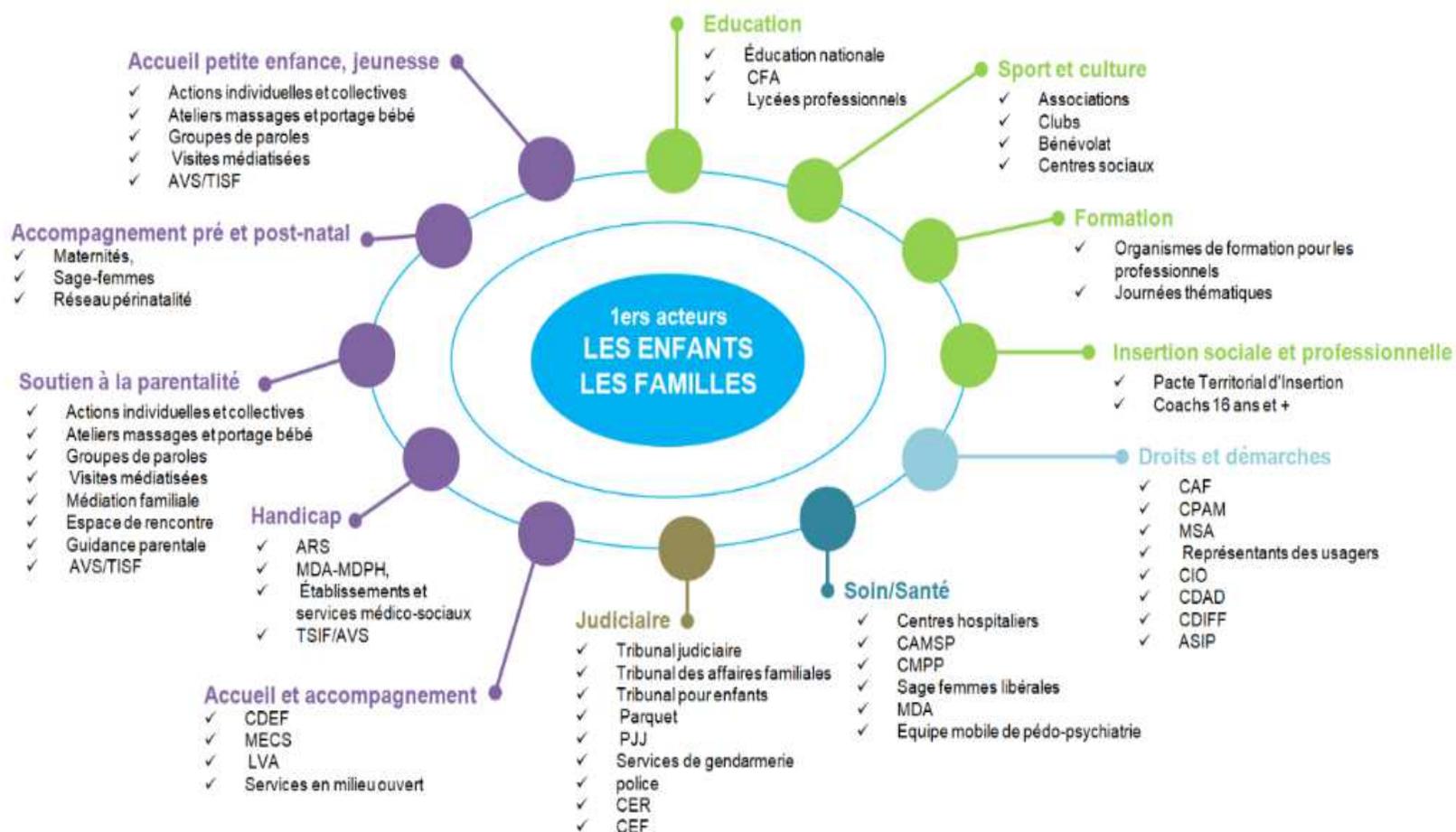
- 1er : Un diagnostic prenant en compte les données statistiques de l'ODPE. Le recensement des besoins, problématiques, ressources dans le cadre de la première séance des groupes de travail et groupe d'expression des mineurs.
- Comprendre les problématiques vécues par les enfants, les jeunes et les familles et dégager avec eux des pistes d'actions a été une priorité,
- 2eme : Une détermination du sens objectifs communs du schéma et propositions de réponses par la construction de fiches actions avec une exigence que les professionnels présents rapportent les idées, les savoirs et expériences de leurs collègues professionnels pour faire de ce schéma un outil collaboratif et impliquant tout au long de la démarche,
- 3eme : Une priorisation des actions avec chiffrage et validation politique.

Ces nombreux échanges ont permis une vision à 360 degrés à travers la concertation pour aller de l'avant, ensemble, prenant le temps de s'écouter et de se réunir autour de sujets fédérateurs. La co-construction de ce schéma départemental s'est réalisée avec la validation des membres du comité de pilotage à chaque étape de la construction de ce futur schéma ; l'implication de chacun lors des groupes de travail sur ce qui doit être travaillé, développé, transformé et par la participation des jeunes et des familles au travers des groupes d'expression de l'ODPE.

À l'issue de ces temps d'échanges constructifs, le sens commun, les défis à relever, les actions à mettre en place sont un signe d'implication, de volonté, de coordination, d'adaptation, de coresponsabilité et d'innovation. Cette démarche a pour avantage de poser une **dynamique partenariale** à faire vivre pour soutenir, accompagner les enfants et leurs familles.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE À POURSUIVRE

Pour soutenir et accompagner les premiers acteurs **LES ENFANTS | LES FAMILLES**



De ces constats exprimés et mis en exergue par les données quantitatives au travers desquelles il apparaît que les enfants en situation de handicap ou présentant des troubles psychiques, les difficultés suivantes sont évoquées :

- Absence de soins,
- Augmentation des doubles, voire triples vulnérabilités, Les professionnels soulignent l'augmentation du nombre de jeunes présentant des troubles du comportement ou de santé mentale nécessitant le recours à des soins ou à un traitement de façon ponctuelle ou régulière. Ils indiquent que la préoccupation majeure pour les enfants en situation de handicap consiste à renforcer les liens partenariaux vers une logique de prise en charge pluri-institutionnelle,
- Cloisonnement institutionnel, situations dégradées qui sont dues aux situations accompagnées trop tardivement et à la non mobilisation des outils de prévention,
- Saturation des places disponibles en structures et familles d'accueil d'où pour la première fois une liste d'attente de mise en œuvre des décisions judiciaires,
- Violence des jeunes pris en charge par les établissements avec une augmentation très importante des incidents, dégradation des lieux et fugues,
- Ruptures rencontrées par l'enfant ou le jeune au cours de sa prise en charge. En effet, les groupes d'expression des jeunes et les échanges avec les professionnels, ont permis de repérer et de mettre l'accent sur cette problématique d'implication ; les jeunes ont le sentiment que leur parole n'est pas prise en compte et de ne pas décider pour leur avenir. Les professionnels de leur côté indiquent que les jeunes et familles ne s'impliquent pas assez.

L'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits nécessitent de mieux coordonner les prises en charge afin de stabiliser les parcours des enfants et adolescents. Trop d'enfants et d'adolescents dits « jeunes à difficultés multiples » pâtissent d'un manque de coordination, d'accompagnement laissant la place et les décisions aux enfants, jeunes et familles.

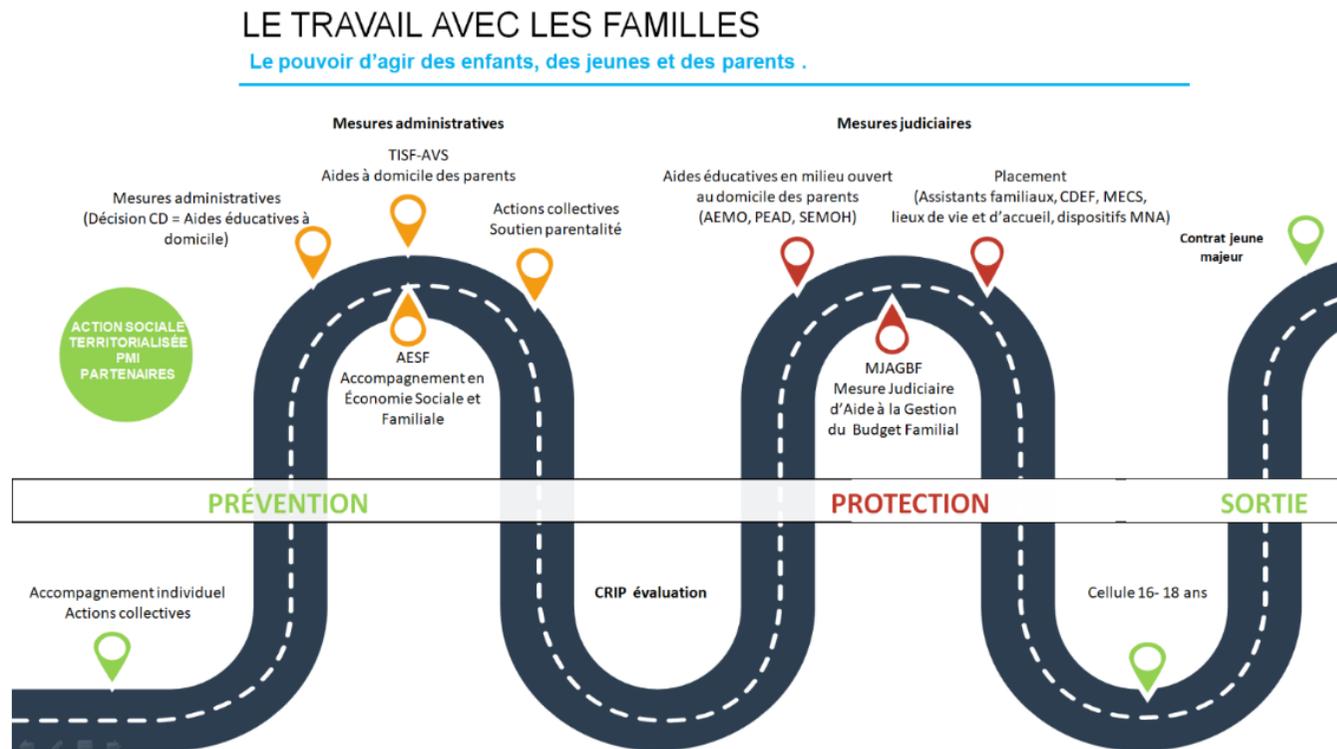
Si la santé fait l'objet dans ce schéma d'une vigilance accrue pour tous les enfants, une attention particulière doit être apportée à tous les enfants porteurs de handicaps et plus particulièrement à ceux qui présentent des troubles multiples.

Par ailleurs, stabiliser le parcours de l'enfant et du jeune passe aussi par le soutien à la parentalité en favorisant les compétences des parents. Le nouveau schéma vise à s'inscrire dans une volonté forte et une culture commune de faire AVEC et PAR la famille, l'enfant et le jeune.

1.3.3. L'enfant et sa famille au centre de leur parcours

Il a été nécessaire de questionner le parcours de l'enfant aujourd'hui afin de mieux comprendre notre pouvoir d'agir en tant que professionnels, mais aussi et surtout le pouvoir d'agir des enfants et des familles.

Le tableau explicatif des mesures décrites ci-dessous est présenté de façon détaillée en annexe 5.

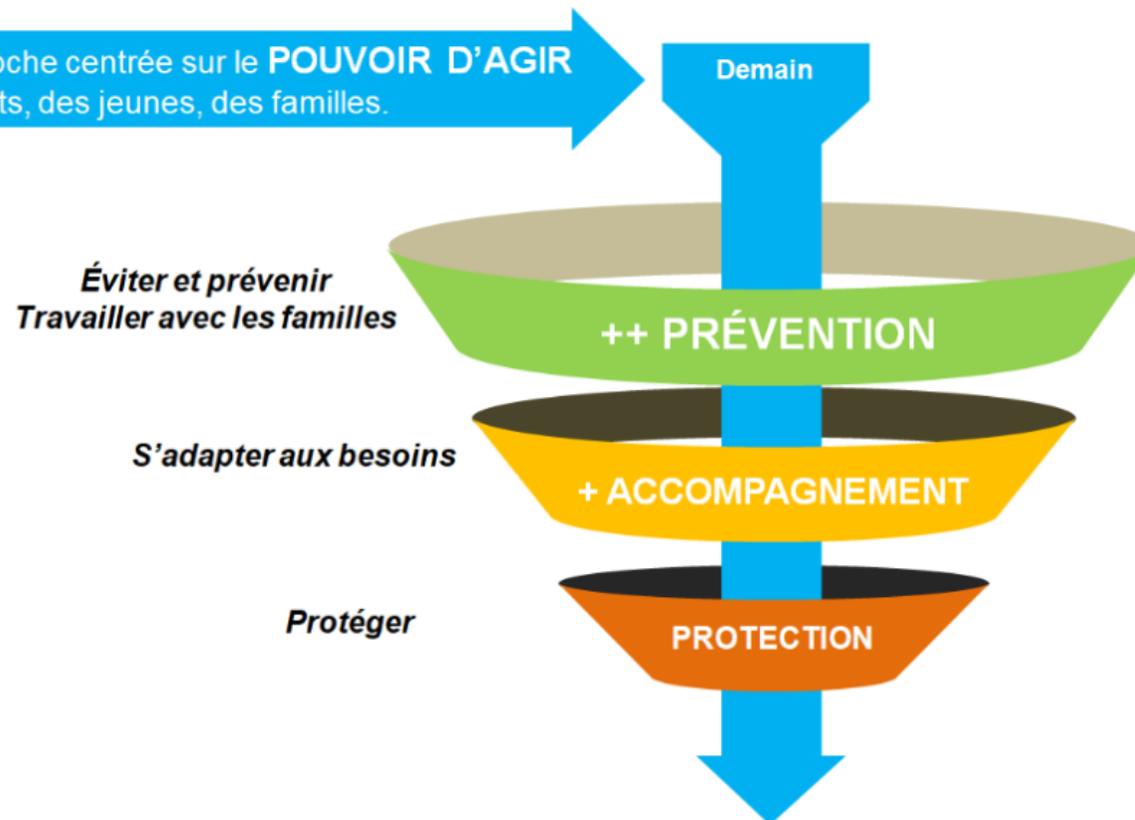


Comme indiqué dans le diagnostic, les 2 tiers des enfants accompagnés le sont dans le cadre de mesures judiciaires. Fort de la volonté départementale d'agir le plus précocement possible, Nous parions sur l'avenir pour inverser la tendance

LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et des parents pour une **VISION INVERSÉE**

Une approche centrée sur le **POUVOIR D'AGIR** des enfants, des jeunes, des familles.



➤ Une Prévention ++

Au regard de cet objectif, il convient de préciser que la prévention au sens large consiste à développer des mesures visant à éviter qu'une situation (sociale, sanitaire...) ne se dégrade et ne devienne dangereuse. En matière de protection de l'enfance, elle vise à prévenir le plus en amont et le plus précocement possible.

Il s'agit de susciter un contexte favorable au développement de l'enfant, de veiller à répondre à ses besoins fondamentaux et à respecter ses droits. L'intérêt de l'enfant dans son parcours doit guider toutes les actions de prévention.

Dans le parcours de l'enfant, la prévention doit s'adapter aux différents besoins, de l'enfant et de ses parents qu'il s'agisse d'informations, de conseils, d'orientation, d'accompagnement et de soutien. La prévention est donc multidimensionnelle et globale. Elle couvre tous les champs de la Protection Maternelle et Infantile, de la protection de l'enfance à destination des enfants bénéficiant de prestations d'Aide Sociale à l'Enfance lorsqu'il s'agit de prévenir l'aggravation de sa situation.

➤ Un Accompagnement +

C'est en considération de ces exigences que le Département entend inverser cette vision pour une prévention précoce et un accompagnement adapté dans le parcours de l'enfant et de sa famille, tout en leur donnant le pouvoir d'agir. Ce pouvoir d'agir demande une véritable culture commune des professionnels afin de promouvoir les compétences parentales et celles des enfants et des jeunes. Cela constitue un véritable changement dans les pratiques qui doivent se fonder sur de nouveaux repères.

➤ Une Protection

Cette notion comme celle de la protection de l'enfance peut recouvrir différentes significations. Elle implique quoi qu'il en soit une nécessité de se fonder sur une acculturation des professionnels au regard des enjeux pour les enfants et les familles concernés. Celle-ci doit donc reposer sur des principes connus et reconnus et sur une approche pluri-professionnelle inscrite dans une dynamique qui valorise les ressources et les compétences locales parmi lesquelles la famille elle-même.

Cette évolution de nos pratiques et de celles de nos partenaires qui est en jeu, doit toujours privilégier le partage, le respect des compétences et prérogatives mais aussi des contraintes de chacun afin qu'émerge une compréhension mutuelle. Il est donc nécessaire de se connaître, de se reconnaître dans les rôles respectifs et d'identifier les objectifs partagés pour pouvoir élaborer les fondements et le sens du travail collaboratif.

1.4. Un cadre législatif en perpétuelle évolution

L'inflation législative et réglementaire n'a fait que s'accroître ces dernières années. Elle met en avant la place de l'enfant et de sa famille

C'est ce que montre notamment l'adoption des différentes lois depuis 2010 concernant pour partie la protection des enfants et le respect de leurs droits sans pour autant que ces réformes ne soient pensées de façon transversale.

La protection de l'enfance en danger fait par ailleurs, depuis quelques mois, l'objet d'une activité normative inédite.

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 définit pour la première fois les objectifs et le champ de la protection de l'enfance qui concerne la sphère familiale et l'exercice des responsabilités éducatives.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance consacre le Département comme chef de file de la politique de la protection de l'enfance et confère à celui-ci un rôle :

- D'animateur au travers de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de la protection de l'enfance,
- De coordonnateur au travers de la connaissance de toutes les mesures exercées et du déploiement du projet pour l'enfant, nouvel outil fixant les objectifs et les moyens de l'accompagnement,
- D'observateur avec le recensement de l'activité par la mise en place d'un observatoire de la protection de l'enfance (ODPE).

La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance recentrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Elle s'appuie sur la volonté de faire évoluer la politique publique de protection à partir d'un socle de valeurs communes :

« La recherche du meilleur intérêt de l'enfant tel que défini par la convention relative aux droits de l'enfant, c'est-à-dire le respect de ses droits, la prise en compte de ses besoins, le développement de ses capacités ; la perspective de la bientraitance comme moteur de ses actions. »

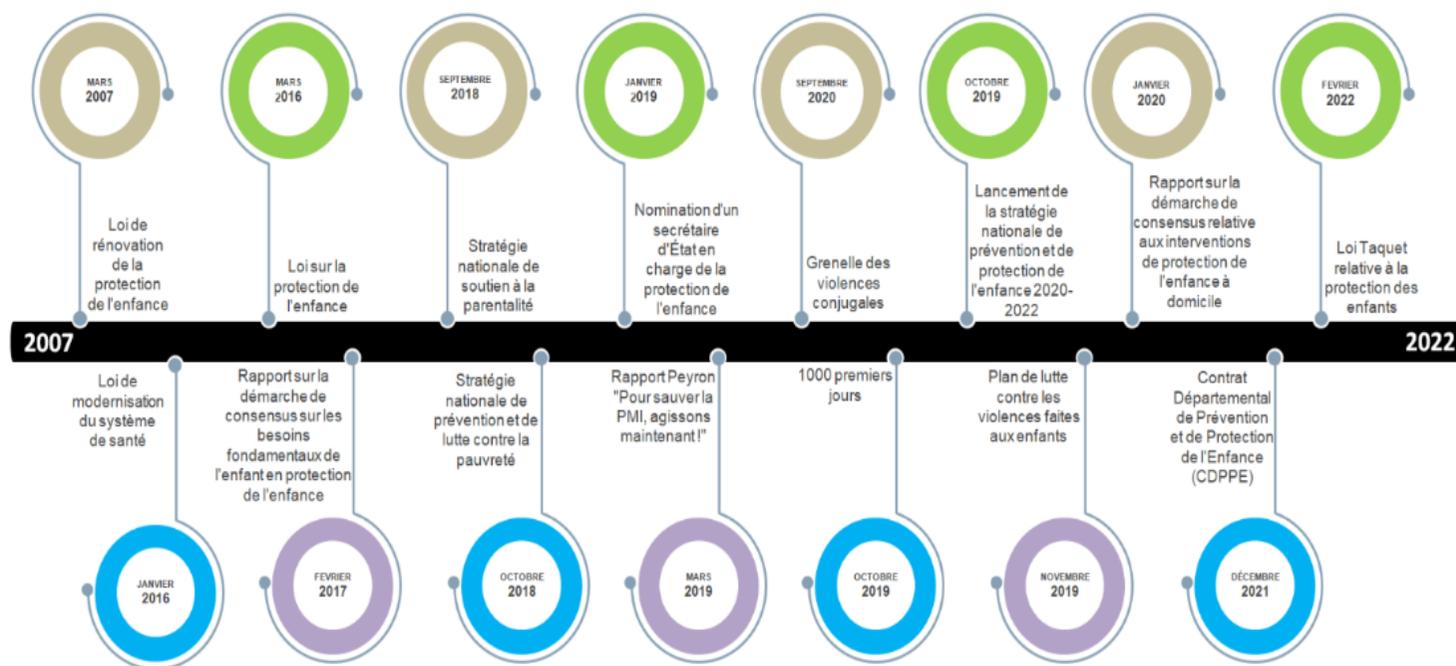
La Loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants prévoit des mesures visant à :

- Améliorer la situation des enfants placés,
- Mieux protéger les enfants contre les violences,
- Valoriser le métier des assistants familiaux,

La Loi du 7 février 2022 mais aussi des lois visant à renforcer l'adoption et la Loi « 3 DS », sont à mettre en perspective avec les lois adoptées par l'état d'urgence sanitaire (2021-478 d'avril 2021) visant à protéger les victimes de violences conjugales et les infractions de viol ou d'agressions sexuelles subies par les mineurs de 15 ans, plus récemment encore la Loi (2022-299 de mars 2022) visant à combattre le harcèlement scolaire.

POINTS DE REPÈRES

Les étapes clés de la protection de l'enfance



S'ajoutent à ces textes promulgués, des propositions qui témoignent de l'intérêt croissant pour ce sujet tout en ajoutant de la complexité.

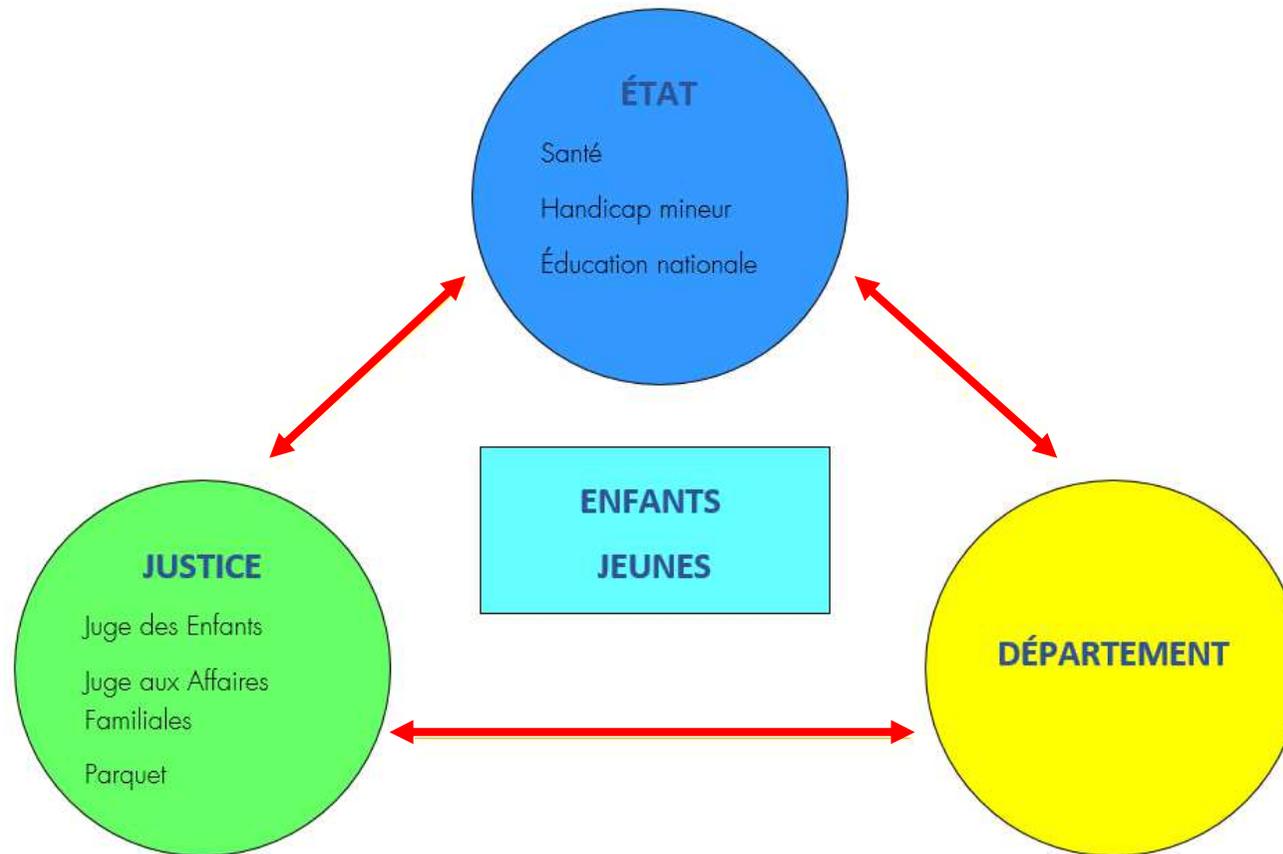
En parallèle de cette actualité foisonnante, le gouvernement a adopté de nombreuses feuilles de route (Stratégie nationale de protection de l'enfance, Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Plan de lutte contre les violences faites aux enfants, 1er plan national contre la prostitution des mineurs adopté en 2022 ou encore l'installation de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (C.I.I.V.I.S.E)).

Cependant il est constaté le silence de la dernière loi sur les actions de prévention, la participation des familles, la scolarisation des enfants protégés ou bien encore la protection des enfants victimes de violences.

Le schéma départemental en faveur de l'enfance 2022/2028 s'inscrit donc dans ce cadre national en évolution et nous amène à nous positionner encore plus clairement.

Le Département est chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance. A ce titre, il est acteur majeur de cette politique sensible et par ailleurs financeur quasi exclusif de l'ensemble des mesures. Quoique non décideur des mesures individuelles de protection, il entend piloter cette politique en posant une vision et des ambitions pour les enfants et les familles.

Le schéma est la déclinaison de cette politique en réponse aux besoins des enfants. Il se veut engageant et dynamique afin de reconstruire un triptyque efficace entre le département, l'état et la justice au service de l'enfance.



La défaillance de soins, l'application des lois successives par les juges sans concertation démontre l'impossibilité d'accompagner les enfants et les jeunes dans de bonnes conditions. Il convient de garantir leurs droits fondamentaux. Si chaque acteur autour de l'enfant n'apporte pas les réponses adaptées à ses besoins, personne n'est plus à sa place.

PARTIE 2 - UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE 2022/2028

2.1. Des Défis Forts pour 2022/ 2028

L'évolution des contextes nationaux, le manque de soins, les doubles, voire triple vulnérabilités, l'augmentation des mesures judiciaires, l'épuisement des professionnels et le manque d'attractivité des métiers du social et du sanitaire, le sentiment exprimé des jeunes, des parents d'être parfois dépossédés de leur vie sont des enjeux qui demandent au Département de relever des défis jusqu'ici inédits.

2.1.1. AGIR

- Favoriser les interventions précoces pour soutenir et valoriser les familles dans leur compétence parentale,
- Adapter les accompagnements à domicile afin de guider les familles dans leurs compétences éducatives,
- Renforcer la qualité des évaluations,
- Promouvoir la santé mentale des enfants et notamment celle des enfants et des jeunes confiés,
- Contribuer à la lutte contre la déscolarisation afin de ne pas rajouter un élément supplémentaire d'exclusion et garantir l'avenir des enfants.

2.1.2. AVEC

- Donner aux enfants et parents des clefs pour renforcer leur pouvoir d'agir,
- Assure l'expression et la prise en compte de la parole,
- Créer d'autres repères et une ouverture pour les enfants et les jeunes,
- Favoriser l'accès aux services, sport et culture,
- Poursuivre le développement du Projet Pour l'Enfant (PPE) en prenant en compte ses besoins, ses compétences et en appliquant la démarche de consensus sur leurs besoins fondamentaux,

- Prendre en compte la double vulnérabilité (handicap, trouble) et en s'adaptant aux évolutions tout en garantissant la place et le pouvoir d'agir des enfants et des familles.

2.1.3. AUTREMENT

- En imaginant, en innovant des accueils adaptés aux évolutions en prenant en compte la double vulnérabilité (confiés à l'ASE /handicap/ troubles du comportement...) mais aussi en révisant les modèles d'accueil,
- En favorisant la culture commune, la formation afin de faire évoluer les pratiques vers une prévention précoce et un renforcement du pouvoir d'agir des enfants et de leur famille dans leurs parcours,
- En confortant, en accompagnant et en valorisant les professionnels dans ces constats de crise et d'incertitudes accentués par la complexité des situations et des besoins des enfants et des jeunes,
- En assurant une dynamique de décroisement pour permettre aux professionnels de croiser leurs expertises et de personnaliser les réponses.

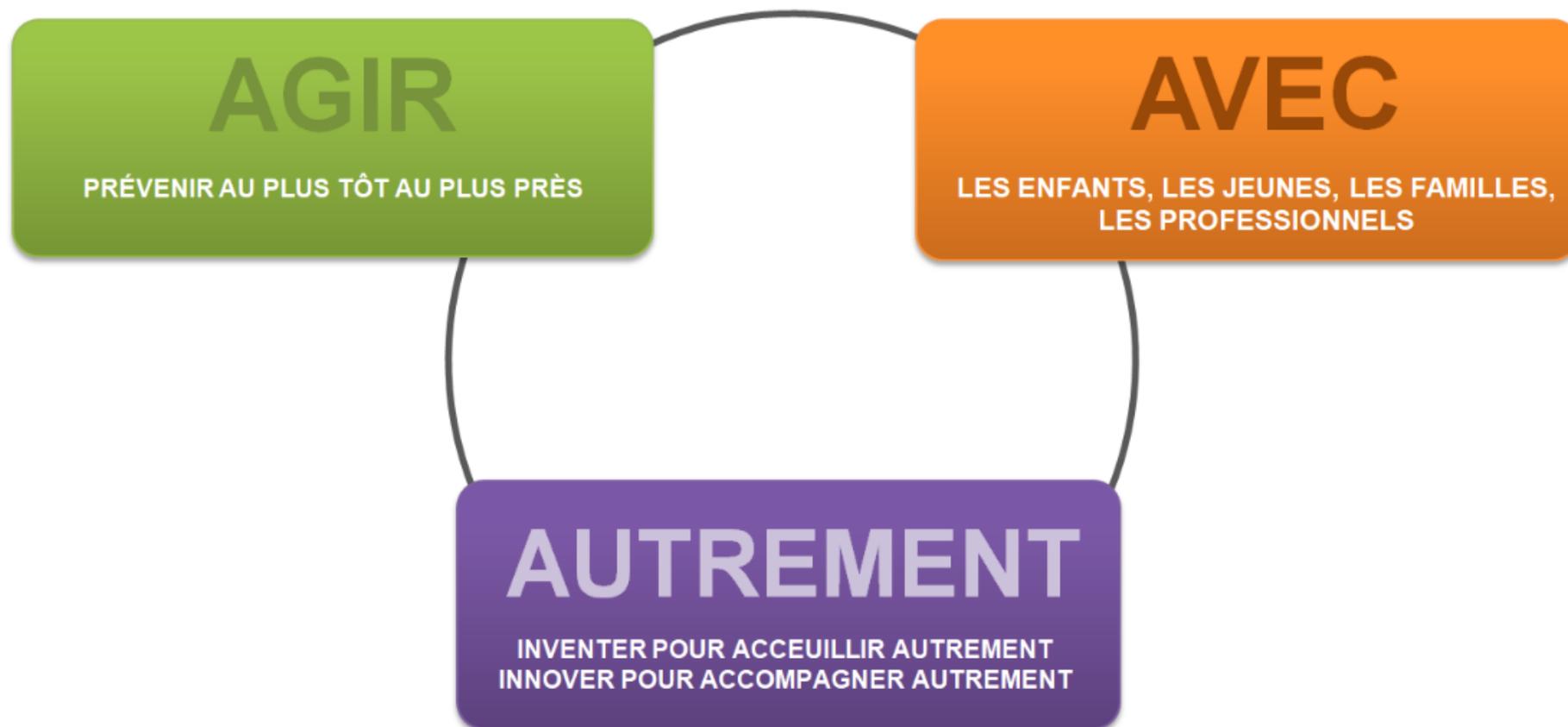
Ainsi, du côté des professionnels mobilisés, cela suppose une adaptation au contexte actuel difficile et qui demande une adaptation des pratiques mais aussi un changement dans la relation d'aide, le travail d'accompagnement évoluant d'un « travail pour » vers un « travail avec et par ».

Le Département se veut protecteur des corréziens et engagé pour une meilleure qualité de vie, c'est ce qui détermine le nouveau cadre de référence de la politique enfance et famille et prend en considération les enjeux de protection de l'enfance, l'accompagnement social au plus près des familles, la lutte contre les violences intrafamiliales, l'insertion des jeunes et de la famille, le soutien aux personnes confrontées au handicap et la lutte contre la pauvreté.

La dynamique du schéma veut adapter les actions, les pratiques à l'enfant et à sa famille avec une attention particulière pour les plus fragiles, en prévenant les difficultés le plus tôt possible, en diversifiant l'offre adaptée de proximité et en changeant les regards.

Pour relever ces défis, 15 actions ont été définies autour de 3 axes.

2.2. Des actions innovantes et adaptées pour 2022/ 2028



2.2.1. AGIR | PRÉVENIR AU PLUS TÔT AU PLUS PRÈS

- Renforcer la prévention et l'accompagnement auprès des familles afin de leur apporter une aide adaptée au plus tôt
 - Assurer un maillage territorial des accompagnements basés sur les compétences parentales en mettant à disposition des outils, médiation, guidance parentale, accompagnement budgétaire, vacances pour tous.
- Favoriser, proposer et coordonner les accompagnements À DOMICILE
 - Continuer à valoriser et renforcer les Interventions TISF (Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale) AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) à domicile à deux niveaux,
 - Sans mesure judiciaire ou mesure administrative de type Aide Éducative à Domicile (AED),
 - Dans le cadre d'une mesure judiciaire de type Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO),
 - Déployer des mesures de type AEMO renforcé, Placement Éducatif à domicile (PEAD) et Service Éducatif en Milieu Ouvert avec Hébergement (SEMOH) au sein du Département.
- Renforcer la qualité de nos évaluations
 - Formations systématiques des professionnels en interne et en externe organisées par la collectivité.
- Lutter contre la déscolarisation
 - Améliorer le repérage et la coordination des acteurs en intégrant le plan d'action déscolarisation individualisé au projet personnalisé de l'enfant,
 - Développer des solutions de soutien des trajectoires de scolarisation par la création d'accompagnements scolaires spécifiques ou de places en classe relais ciblées.

2.2.2. AVEC | LES ENFANTS, LES JEUNES, LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS

Soutenir la parentalité

- Créer une cellule parentalité départementale
- Permettre une écoute, un soutien et une orientation des parents par la création et la gestion d'une plateforme téléphonique parentalité.
- Renforcer le soutien aux femmes enceintes et suivi maternité : entretien précoce, visite à domicile des sages-femmes, projet d'une maison 1000 premiers jours PMI.
- Proposer des groupes collectifs auprès des parents et des enfants par des professionnels de l'ASE et des partenaires,
- Donner l'information aux parents, aux enfants et aux jeunes afin qu'ils puissent s'auto déterminer et agir dans leur projet : guide d'enfants confiés à l'ASE à destination des parents, garantir le développement du projet pour l'enfant.

Soutenir les professionnels

- Créer et piloter une plateforme collaborative numérique pour les professionnels : outil d'expression des usagers, formation sur l'accompagnement avec et par, MOOC, planning de formation sur le Département, formation par les pairs, journée thématique pour les professionnels, référentiel sur la fonction parentale.

Assurer l'expression des enfants, des familles et la prise en compte des paroles pour laisser le pouvoir d'agir

- Groupes d'expression pour les enfants, les jeunes, les familles et les anciens confiés dans la gouvernance du schéma, voire au sein la commission citoyenne. Transmettre aux enfants par les professionnels et à l'aide d'un document adapté, le schéma en faveur de l'enfance. Organiser une rencontre annuelle.
- Assurer le suivi et le contrôle :
 - Au niveau individuel dans le cadre du Projet Personnel pour l'Enfant (PPE) avec une vigilance sur l'implication des concernés par la mesure, en transcrivant intégralement les attentes et les désirs des enfants comme première données à prendre en compte afin de déterminer l'action des professionnels,

- Au niveau des établissements avec une invitation à la participation des enfants aux décisions collectives (Conseil Vie Sociale, participation à la gouvernance).

Assurer une coordination des situations avec les enfants, les familles et les professionnels

- Créer une cellule d'échange des situations parentales complexes avec la possibilité aux parents de participer.
- Créer et piloter :
 - Un protocole dédié aux accueils séquentiels souples et entre les différents accueils : assistants familiaux, établissements et lieux de vie,
 - Une commission des cas complexes en intégrant la possibilité aux enfants et aux familles de participer.

Encourager et créer d'autres repères et une ouverture pour les enfants

- Proposer aux jeunes de l'ASE une solution systématique de parrainage et mentorat (journée d'accueil, consultation et soutien...),
- Proposer aux jeunes 16-18 ans un accompagnement au projet pour l'autonomie, en complément des contrats jeunes avec la création d'une commission départementale d'accès à l'autonomie pour déployer systématiquement une solution d'accompagnement

Favoriser l'accès aux enfants et jeunes aux activités culturelles et sportives

- Sensibiliser et former les associations sportives et culturelles pour l'accueil des enfants et jeunes vulnérables,
- Inscrire dans les conventions de subvention la non exclusion des enfants porteurs de vulnérabilités.

2.2.3. AUTREMENT | INVENTER POUR ACCUEILLIR -INNOVER POUR ACCOMPAGNER

- Imaginer un accueil familial diversifié
 - Création d'une maison d'assistants familiaux afin d'éviter la séparation des fratries,
 - Création d'un pool assistants familiaux pour de l'accueil spécifique (Urgence nourrisson, accueil relais, temps de répit) par un redéploiement des assistants familiaux avec forte expérience),
 - Ouvrir les agréments d'assistants familiaux aux personnes ayant déjà une activité professionnelle pour favoriser les relais.
- Répondre aux besoins de soins en sollicitant l'État sur ses compétences
Plusieurs hypothèses :
 - Appel à projet pour unité de vie socio-éducative médicalisée, financée par l'état,
 - Délégations de crédits de l'état au Département pour renforcer les apports de psychologues, de télémédecine spécifique et des formations de professionnels.
- Soutenir les familles en situation de handicap avec enfants et en lien avec le schéma de l'autonomie
 - Adapter l'habitat inclusif pour des parents porteurs de handicap,
 - Développer un accompagnement spécifique au sein de SAVS handiparentalité.
- Adapter les accueils spécifiques aux besoins des jeunes
 - Elaboration du projet d'établissement du CDEF en intégrant la dimension inclusive en faveur des pré-adolescents et grands adolescents : réponses diversifiées en favorisant leur implication et leur participation à la vie quotidienne notamment,
 - Spécialisation d'un lieu de vie et d'accueil (LVA) pour enfants avec doubles ou triples vulnérabilités (handicap, troubles du comportement).



Changer les regards sur les métiers et favoriser leur attractivité

- Développer sur le département des pôles de formation qualifiantes (TISF...),
- Organiser des parcours de recrutement par la mise en place d'AMAC2 en privilégiant le secteur des assistants familiaux,
- Mieux reconnaître les métiers par un travail sur les rémunérations des assistants familiaux, Ségur, les modes d'organisation des structures,
- Faire connaître les métiers par la coordination des interventions d'ambassadeurs du social au sein des collèges, lycées, forum.



Piloter autrement la politique enfance par des échanges directs avec les professionnels en organisant

- une conférence annuelle enfance avec les présidents des associations et partenaires
- une réunion annuelle sur la base du triptyque : Département - État - Justice.

2.3. Une nouvelle gouvernance et pilotage renforcé

2.3.1. Une nouvelle gouvernance

La multitude d'acteurs présents, impliqués et mobilisés rend difficile une action coordonnée, aussi la consolidation d'une gouvernance instituée et clarifiée constitue un enjeu essentiel pour la mise en œuvre du schéma.

Le département assure la gouvernance du schéma afin de garantir sa mise en œuvre effective, son évaluation régulière conduisant aux ajustements et aux adaptations nécessaires.

Elle vise aussi à créer une dynamique partenariale tant au niveau départemental qu'au niveau des agents de la collectivité. Cette gouvernance se veut à la fois structurée et agile pour tenir le cap, les valeurs et les principes du schéma.

Elle devra s'ajuster aux réalités qui s'imposent tout au long de sa durée.

Celle-ci s'organise autour de deux organes :

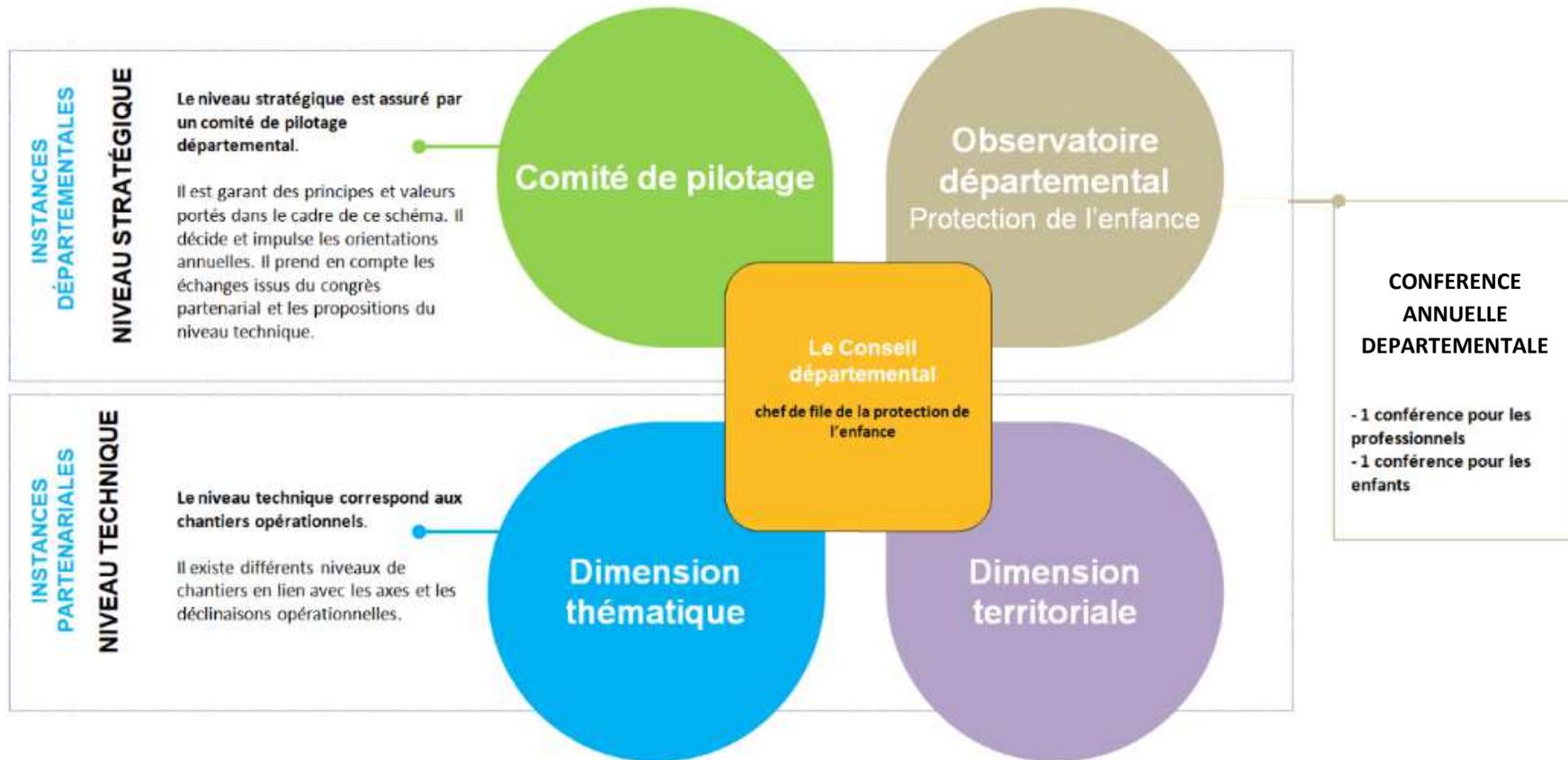
- **Un Comité de pilotage** : garant des orientations stratégiques, de leur mise en œuvre et leur évaluation. Il est composé des membres associés à l'élaboration du schéma départemental. Composé des partenaires présents lors de l'élaboration ainsi que des représentants des enfants, des familles et des anciens confiés quand ils seront prêts. Il se réunit une fois par an
- **Des groupes de travail** : soit thématiques, soit territoriaux : un pilotage et un co-pilotage pour chaque action, le Département étant en charge de l'animation de ce schéma. Ils seront composés des enfants, des familles et des anciens jeunes confiés ainsi que des partenaires. L'ensemble des travaux menés sont matérialisés au sein des fiches actions et celles-ci sont disponibles dès le lancement du schéma, elles sont réparties dans chacun des 3 axes.

Pour chaque fiche action, un pilote, voire un co-pilote sont désignés. Ils seront les coordonnateurs des actions prévues pour chaque fiche action, dans le respect des objectifs et du calendrier fixé.

Le Département, chef de file, financeur principal doit garantir les sens, la dynamique et la cohérence sur le département.

LA GOUVERNANCE

Une gouvernance observatrice, mobilisatrice et de proximité



2.3.2. Un pilotage renforcé

Le Département assure sa mission de chef de file et ainsi pilote le schéma.

Il s'attachera particulièrement à l'amélioration de la qualité des services et de l'accompagnement rendus aux enfants et familles

Le département souhaite renforcer le suivi et l'évaluation afin de s'assurer de leur adéquation aux besoins

Il s'agit d'approfondir et de pérenniser la dynamique départementale engagée, visant non seulement à garantir un suivi précis et régulier mais également de mesurer les effets et les impacts sur les situations individuelles et sur les professionnels. L'association des enfants, des jeunes et des professionnels afin de leur donner la parole sera organisée dans le cadre des "conférences enfance » annuelles.

Le schéma vise les principales transformations :

- Agir avec les enfants, les familles et les professionnels du département pour un effet sur la qualité de la prise en charge le plus précocement possible,
- Observer les effets sur le public et prendre en considération leurs avis,
- Induire à terme des effets significatifs sur la baisse du nombre de placements et leur durée.

Dès lors des indicateurs de pilotage du schéma seront mis en place sur cette base et le comité de pilotage en assurera le suivi.

Ces indicateurs, outils facilitant la prise de décision, s'appuiera notamment sur l'exploitation des données des nouveaux logiciels métiers. La fiabilité de ces indicateurs dépendra autant de la saisie que de l'extraction et de l'analyse des données.

Par ailleurs, les différents chantiers seront assortis d'une feuille de route numérique spécifique à l'action sociale. Il s'agira ici de mettre en place UN DOSSIER UNIQUE, pour lequel les questions de transversalité et de sécurité seront prises en compte.

Différents outils vont permettre ce pilotage :

- **Le suivi des fiches action** : un tableau de bord centralisé sera élaboré par les services de la DASFI après avoir déterminé les indicateurs des actions et du suivi de la feuille de route « politique enfance du Département ». Le tableau de bord comportera pour chaque action un ensemble d'indicateurs, de suivis, attestant de la bonne réalisation des actions dans le respect du calendrier défini et de résultats obtenus pour vérifier l'inversion de la tendance. Le suivi sera réalisé par le référent de l'ODPE19 à partir des remontées faites par les pilotes et les co-pilotes des fiches actions. Les indicateurs renseignés permettront d'évaluer les effets des réponses apportées et leur adéquation aux besoins repérés, d'évaluer nos

pratiques pour tendre vers une amélioration et adaptation de la qualité de l'offre en matière de protection de l'enfance au niveau départemental et territorial.

- **Le bilan des actions** : un compte rendu annuel sera présenté lors des comités de pilotage annuels du schéma 2022/2028 où sera reprise l'intégralité des fiches actions pour s'assurer de leurs avancées, en faire un bilan sur les plans qualitatifs et quantitatifs. A l'occasion de ces échanges, les membres du Comité de pilotage apprécieront la pertinence de chaque action en fonction des évolutions à venir dans le temps. Cela permettra de se questionner sur la pertinence de maintenir, renforcer, réorienter chaque action et de rendre le schéma réactif par rapport aux besoins réels constatés. Les fiches actions seront présentées systématiquement aux membres de l'ODPE pour validation.

- **L'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) :**

Le Département via l'ODPE désire renforcer et développer sa fonction d'observation et de formation.

L'ODPE de la Corrèze souhaite :

- o Impulser une dynamique partenariale d'observation et d'analyse statistique pour une meilleure connaissance des publics,
- o Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du schéma départemental en faveur de l'enfance,
- o Participer à la définition et à la diffusion des référentiels de formation permettant la construction d'une culture commune.

Les enfants, jeunes et les familles ont un droit de regard sur la politique de protection de l'enfance. L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Corrèze les accompagne dans cette expression.

Afin de formuler des propositions et des avis sur la mise en œuvre de la politique de prévention et protection de l'enfance, l'Observatoire organise le recueil des paroles des usagers. Pour la 1^{ère} fois, des enfants, des adolescents, des familles d'enfants confiés et des anciens jeunes confiés peuvent exprimer leur opinion sur la mise en œuvre concrète de nos politiques en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Les 4 groupes d'expressions de la protection de l'enfance en Corrèze :

- o 1 groupe d'expression enfants (6/12 ans),
- o 1 groupe d'expression jeunes (13 ans et +),
- o 1 groupe familles d'enfants confiés,
- o 1 groupe d'anciens jeunes confiés.

- **Une conférence annuelle enfance avec les présidents des associations et partenaires**
- **Une réunion annuelle sur la base du triptyque : Département - État - Justice.**

Un schéma évolutif dans le temps :

Lors des comités de pilotage annuels qui auront lieu sur toute la période de déroulement du schéma, le Département de la Corrèze s'engage avec ses partenaires lors des présentations des bilans des fiches actions, à réévaluer la nécessité de l'action et à apporter des modifications.

Ce modèle de suivi du schéma nous garantira un degré de réactivité supérieur afin de calquer les actions au plus près des besoins des usagers de la protection de l'enfance d'une part mais aussi de se calquer sur les modifications de notre environnement dans ce domaine.

En effet, les évolutions perpétuelles des lois demandent des mutations permanentes où le département doit garantir le cap quoi qu'il arrive.

Concrètement, si une nouvelle action doit être engagée, le schéma viendra à être enrichi, de même, si une action ne fait plus sens dans les objectifs fixés par ce schéma, elle sera abandonnée.

C'est donc un schéma vivant et dynamique qui permettra à chacun de poursuivre les objectifs définis conjointement et de coller au plus près des besoins du terrain en permanence et de s'adapter face aux problématiques ou aux évolutions imprévisibles à cette heure.

SOMMAIRES DES ANNEXES

ANNEXE 1 | PLANS ET SCHEMAS

ANNEXE 2 | BILAN SCHEMA 2017/2021

ANNEXE 3 | LA DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4 | LES PARTENAIRES ASSOCIES ET MOBILISES

ANNEXE 5 | PREVENTION/ACCOMPAGNEMENT – FICHER EXPLICATIF DES MESURES

GLOSSAIRE

ANNEXE 1 | PLANS ET SCHÉMAS

Les plans et les schémas départementaux

Au service des enfants et des familles



La lutte contre les violences faites aux femmes

Objectif : Mettre en place un plan de lutte contre les violences intrafamiliales avec les différents intervenants spécialisés (référénts violences, centres d'hébergement, accueil de jour, associations d'aide aux victimes, travailleurs sociaux, services de santé, de police et gendarmerie, justice...)

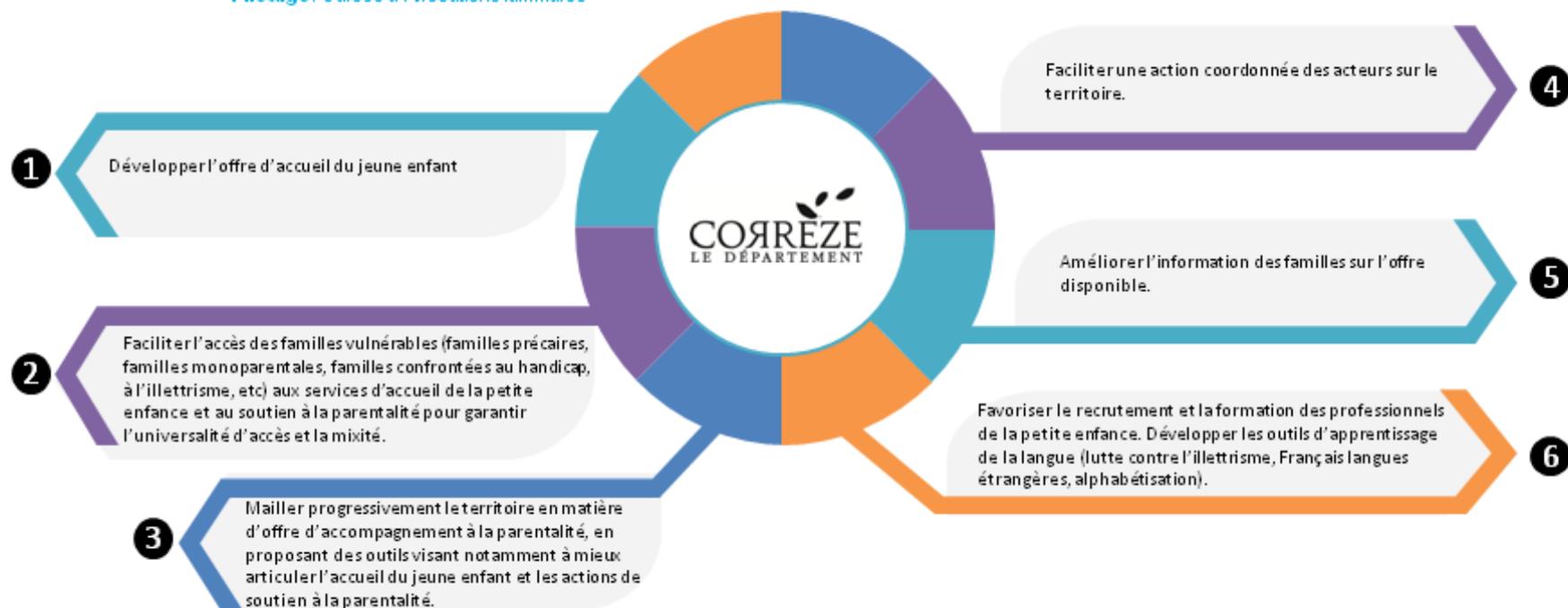
Pilotage : DDETSP, service égalité homme femme de la préfecture



Schéma départemental des services aux familles

Objectif : Partagé avec les acteurs suivants : État, conseils départementaux, caisses d'allocations familiales (Caf), caisses de mutualité sociale agricole (CMSA), communes ou intercommunalités, Éducation nationale, le Schéma départemental des services aux familles permet de développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales, en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil.

Pilotage : Caisse d'Allocations familiales



Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

Objectif : Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Le Conseil départemental doit délibérer avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises.

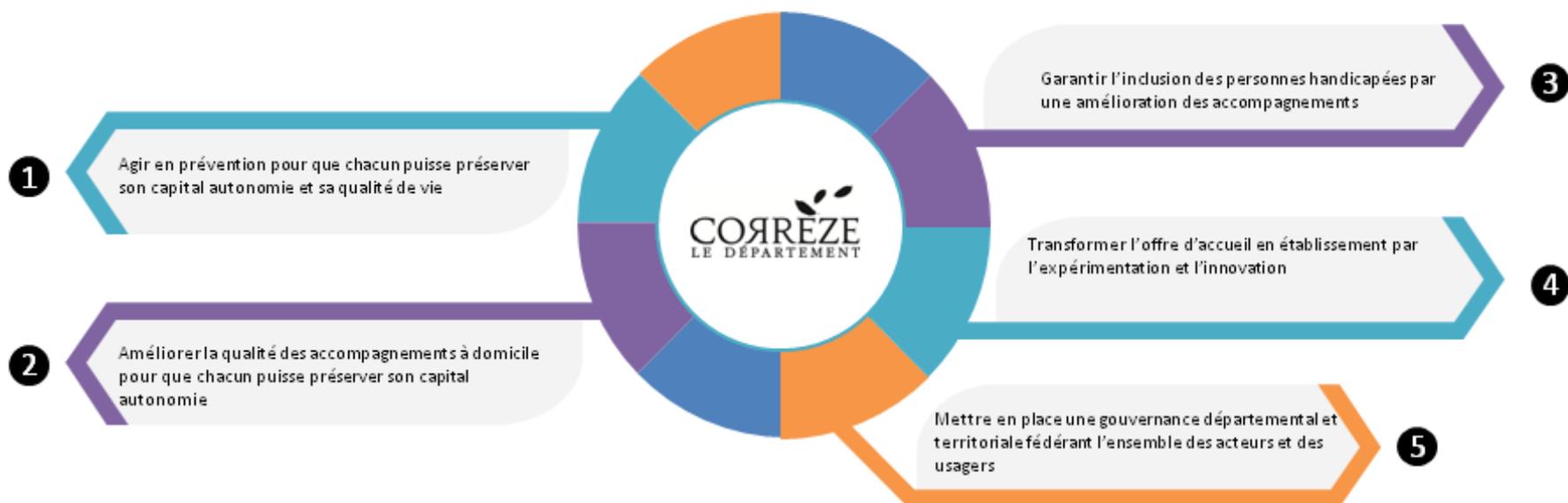
Pilotage : Conseil départemental



Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022

Objectif : Permettre de revisiter les modalités de gouvernance de la politique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur le Département.

Pilotage : Conseil départemental



Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017 – 2021

Objectif : Les problématiques de l'hébergement et du logement, font l'objet d'une réflexion conjointe et articulée autour de la prise en compte des besoins des personnes depuis la rue jusqu'au logement de droit commun.

Cette démarche constitue une évolution majeure dans la prise en compte du parcours résidentiel des publics en difficulté, sans abri ou mal logés.

Co-pilotage : État, représenté par la DDETSP, la direction départementale des territoires (DDT) et par le Conseil départemental. Gouvernance tous les acteurs concernés, (communes, CAF, MSA, associations, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie...) et notamment les intercommunalités.

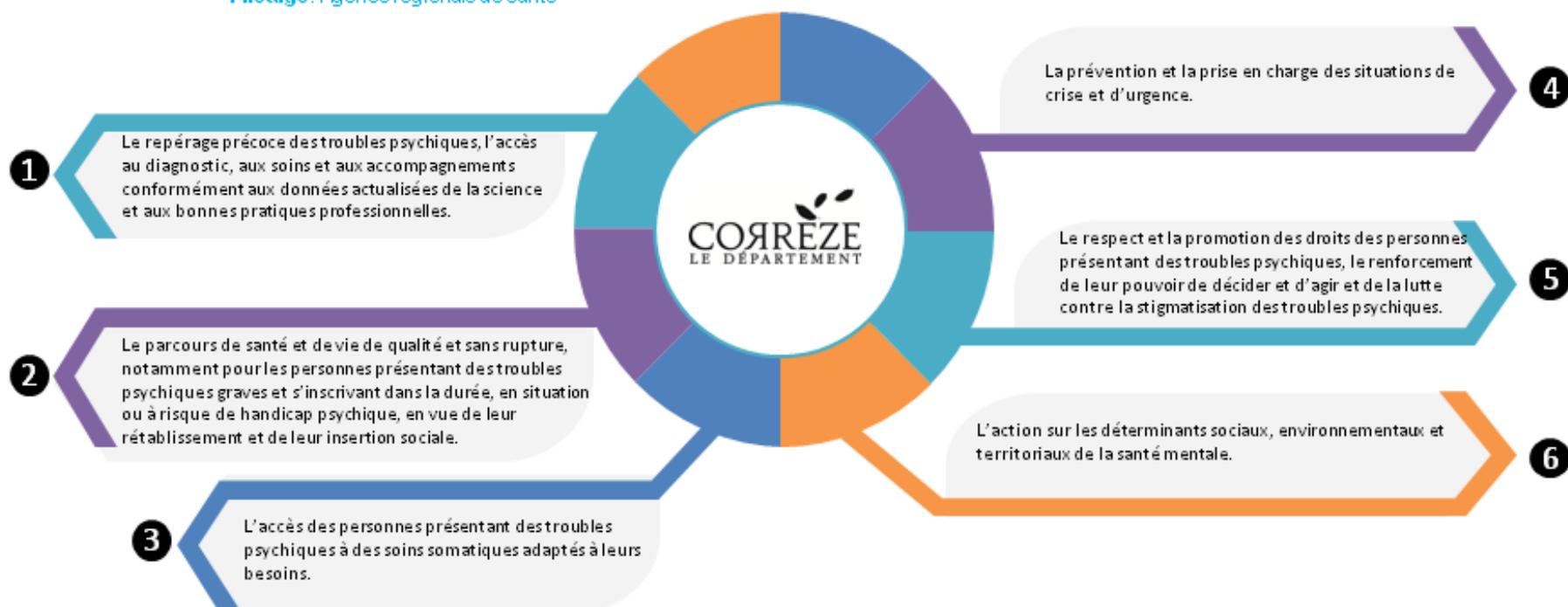


Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Objectif : Proposer la meilleure réponse aux besoins des personnes concernées par un problème de santé mentale, dans une logique de parcours de soins et de vie. Le Projet Territorial de Santé Mentale a pour objet « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture .

● **Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Limousin a pour singularité de couvrir.**

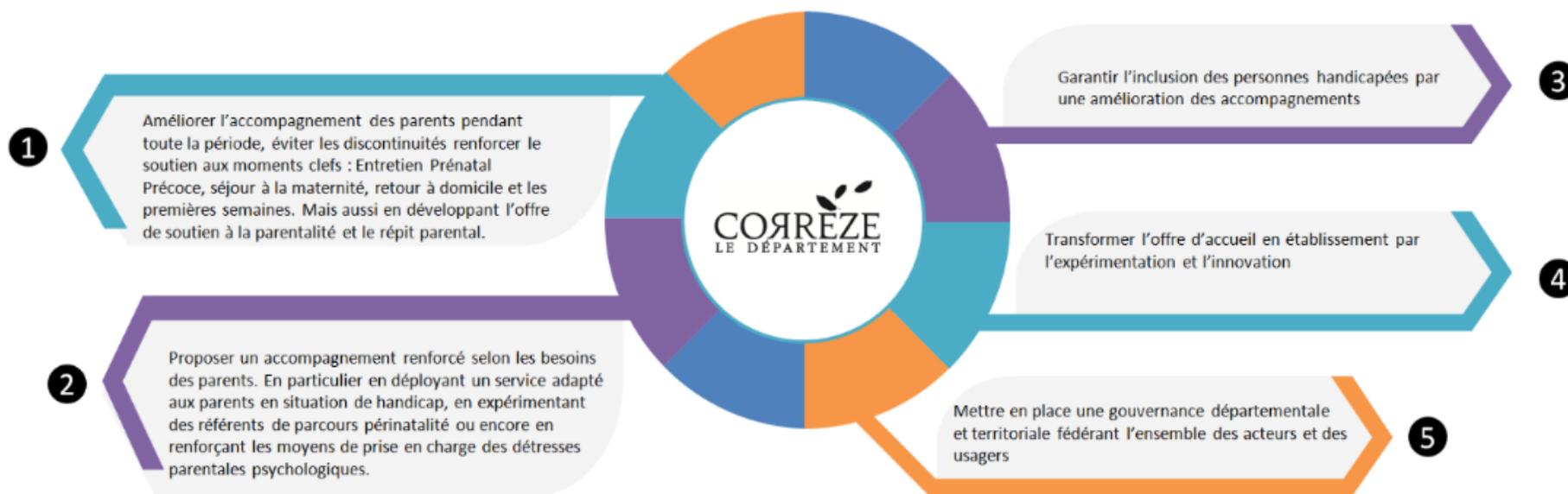
Pilotage : Agence régionale de santé



Les 1000 premiers jours

Objectif : Accompagner mieux les familles sur la période des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Pilotage : ministère des solidarités et de la santé et mené avec ses partenaires de la Sécurité sociale, de Santé publique France, ainsi que des Agences régionales de santé (ARS) et des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail des solidarités (DREETS).



Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Objectif : La stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles.

Pilotage: État



Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance part du constat de faiblesse de la prévention et vise à réduire les inégalités sociales et de santé dès la petite enfance.

Une contractualisation tripartite (Etat, ARS, CD) fondée sur 4 engagements :

- ✓ Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- ✓ Sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- ✓ Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leur droit

ANNEXE 2 | BILAN SDE 2017/ 2021

AXE 1 - Prévenir, Accompagner, Repérer

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES POUR TOUTES LES FAMILLES ET DÉVELOPPER LEUR POTENTIALITÉ			
1) Optimiser le soutien à la fonction parentale			
2) Sécuriser le parcours de santé de l'enfant et de l'adolescent			
3) Mettre en place un bus PMI itinérant			
4) Organiser des journées d'information et de formation sur le syndrome du bébé secoué			
5) Mettre en place des ateliers massage-bébé			
6) Sensibiliser à la citoyenneté, laïcité et prévention de la radicalité les professionnels de la protection de l'enfance			
B- ACCOMPAGNER LA VULNÉRABILITÉ ET ANTICIPER LES RISQUES			
7) Valoriser l'intervention des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale			
8) Améliorer la communication auprès des familles et des professionnels sur les mesures d'accompagnement au domicile			
9) Favoriser la coordination entre partenaires et leur adhésion au protocole départemental enfance en danger			
C- REPÉRER LES SITUATIONS A RISQUES			
10) Revoir le fonctionnement de la CDIP			

AXE 2 - Protéger, Accueillir et Soigner

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- INNOVER, DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICE EN PRÉSERVANT LE MODÈLE SOCIAL			
1- Dédier un dispositif aux mineurs non accompagnés			
2- Créer le dispositif "familles solidaires"			
3- Restructurer le dispositif placement familial			
4- Développer des modalités d'accueil souples et modulables au sein de structures d'accueil collectif			
5- Mutualiser des assistants familiaux en accueil relais			
6- Développer des lieux de vie et d'accueil			
7- Éviter les ruptures en accueil familial par un accompagnement des assistants familiaux			
8- Développer un réseau de parrainage de proximité			
9- Développer des ateliers estime de soi pour des adolescentes confiées à l'ASE			

AXE 3 - Sécuriser, construire, Insérer

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- AFFIRMER LE RÔLE PIVOT DU PPE GARANT DU PARCOURS DE L'ENFANT			
1- Mettre en œuvre le projet pour l'enfant			
2- Garantir le suivi médical de l'enfant confié à l'ASE et renforcer la continuité de son parcours de soins			
B- FAVORISER L'ACCÈS A L'AUTONOMIE DES JEUNES CONFIES À L'ASE			
3- Élaborer le projet d'insertion des jeunes suivis en protection de l'enfance			
C- VEILLER A LA STABILITÉ AFFECTIVE ET RELATIONNELLE DES JEUNES			
4- Développer les visites médiatisées dans les mesures éducatives et de placement			
5- Favoriser l'adoption simple dans un contexte de délaissement			

AXE 4 - Gouverner, Observer, Former, Évaluer

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- COORDONNER L'OFFRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DÉPARTEMENT			
1- Élaborer un protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention			
2- Pérenniser l'instance de coordination des services employeurs			
3- Faire évoluer le pilotage départemental de l'accueil d'urgence			
4- Élaborer un guide d'information à destination des parents d'enfants confiés			
B- DÉVELOPPER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE D'OBSERVATOIRE ET D'ANALYSE			
5- Créer un observatoire départemental de la protection de l'enfance			
6- Informer les maires sur les dispositifs de protection de l'enfance			
C- AMÉLIORER, RENFORCER ET PARTAGER L'EXPERTISE			
7- Élaborer le plan départemental de formation et d'échanges de pratiques des acteurs en protection de l'enfance			
8-Accompagner le changement des pratiques professionnelles			
9-Poursuivre la culture de l'évaluation			
10- Systématiser la participation et l'expression des personnes			
D- ÉVALUER			
11- Engager le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental			

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Département chef de file de la protection à l'enfance

01

Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Le service de l'Aide Sociale Départementale (ASE) assure des missions de :

- ✓ **Prévention et de protection en direction des enfants et de leur famille** lorsque ceux-ci sont confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité.
- ✓ **Soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille** ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
- ✓ **Protection en faveur des mineurs** et pourvois à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.
- ✓ **Veille à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus**, voire développés, dans son intérêt supérieur.
- ✓ **Protection administrative** : la décision est prise par le Président du Conseil Départemental à la demande des parents (ou de la personne ayant la charge effective de l'enfant) et avec leur accord ou judiciaire, qui elle est sollicitée et mise en œuvre lorsque les parents n'ont pas donné leur accord à une mesure administrative ou lorsque celle-ci n'a pas permis une protection suffisante de l'enfant. Elle est décidée par le juge des enfants.

02

Protection Maternelle Infantile (PMI)

La Protection Maternelle Infantile met en œuvre une offre de services en matière de :

- ✓ **Prévention médicale, psychologique, sociale**
- ✓ **D'éducation pour la santé** en faveur des futurs parents et des enfants,
- ✓ **D'actions d'accompagnement psychologique et social** des femmes enceintes et des jeunes mères de famille, particulièrement les plus démunies
- ✓ **D'actions de prévention et de dépistage des handicaps** des enfants de moins de six ans
- ✓ **Des conseils aux familles** pour la prise en charge de ces handicaps.
- ✓ **Surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil de jeunes enfants (EAJE)** de moins de six ans
- ✓ **Contrôle, la surveillance et l'accompagnement des assistants maternels.**
- ✓ **Délivrer les agréments des Assistants Familiaux et des Assistants maternels** et de les contrôler.



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Département chef de file de la protection à l'enfance

03

Action Sociale Territorialisée (AST)

Cette mission dévolue au département assure des missions de :

- ✓ **Prévention et de protection de l'enfance** notamment dans le cadre des évaluations des informations préoccupantes.
- ✓ **Protection des adultes vulnérables** en lien avec les instances de coordination de l'autonomie (ICA) .
- ✓ **Participation à la lutte contre la précarité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle**, notamment dans l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA .
- ✓ **Accompagnement et de co-construction un plan d'aide** visant l'autonomie.
- ✓ **Aide éducative budgétaire et des mesures d'accompagnement social personnalisé.**

05

Insertion

Le service insertion œuvre pour un accès durable à l'emploi ou la formation pour tous les Corrèziens. Il s'assure de :

- ✓ La bonne gestion du **dispositif RSA**.
- ✓ La mise en oeuvre d'**un accompagnement individualisé** de qualité.
- ✓ Une offre d'actions d'insertion.
- ✓ L'activation de dispositifs tels **BOOST Emploi** ou le **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)**.
- ✓ Dans le cadre du PTI , du soutien des modes de gardes des jeunes enfants pour aider les familles vulnérables.
- ✓ **Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** pour proposer parcours sans couture , développer des modalités d'accompagnement communes et partagées entre les acteurs.



Maison du Département (MDD)

Maison de la solidarité départementale (MSD)

Accueil inconditionnel au plus proche des territoires

04

06

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH, intégrée dans la Maison Départementale de l'Autonomie permet de :

- ✓ Accueillir, informer et accompagner les personnes handicapées et leurs familles.
 - ✓ Évaluer les besoins des personnes handicapées.
 - ✓ Soutenir dans les démarches de la vie quotidienne, par l'aide à domicile, par de la scolarisation spécifique, de l'insertion professionnelle, l'aménagement du logement.
 - ✓ Accompagner pour réaliser les inscriptions en établissement pour personnes âgées.
- Elle organise ses priorités dans le cadre du schéma de l'autonomie où ses axes se croisent avec le schéma de l'enfance.**

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

● Le Département chef de file de la protection à l'enfance

07
Direction de la jeunesse, des sports et de la culture

- ✓ Transport scolaire pour les enfants porteurs de handicaps .
- ✓ Accès au sports et à la culture.
- ✓ Education jeunesse.

07

08

Service habitat

- ✓ Maintien dans un logement décent

**CORREZE**
LE DÉPARTEMENT

1 | Prévenir les difficultés en intervenant au plus tôt.

2 | Soutenir toutes les formes de parentalités ou de handicap.

3 | Protéger les familles corréziennes et particulièrement les plus vulnérables.

4 | Reconnaître et valoriser les professionnels et les métiers.

ANNEXE 4 | Les partenaires associés et mobilisés dans l'élaboration de ce nouveau schéma départemental en faveur de l'enfance :

L'Agence Régionale de Santé

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Personnes

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

L'Éducation Nationale

La Région Nouvelle Aquitaine

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse d'Allocations Familiales

La Mutuelle Sociale Agricole

Le Centre Régional d'Examen de Santé du Limousin

Le Tribunal de Grande Instance

La Maison Départementale pour Personnes Handicapées

L'association des Maires de la Corrèze

La CNAPE, Fédération des Associations de Protection de l'Enfance

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle Aquitaine

La Fédération départementale Familles Rurales de la Corrèze

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze

L'Association Sauvegarde Enfance et Adolescence Corrèze

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze

POLARIS Formation

La Croix-Rouge formation

L'ADOM Limousin

L'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique de Ligniac

L'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 19

La fondation Jacques CHIRAC

La fondation Claude Pompidou

L'Union Départementale des Associations Familiales

L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Limoges

Les Centres Hospitaliers de Brive, Tulle et Ussel

Le Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mentale

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Solidarellas

La Maison d'Enfants à Caractère Social La Providence

L'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Corrèze

Lieux de vie et d'accueil

Institut Don Bosco - Dispositif MNA 19

Les Missions Locales de Brive, Tulle et Ussel

Les Centres Communaux d'Actions Sociales

Le Centre Régional d'Études et d'Actions pour les Handicaps et Inadaptation en Limousin

L'ensemble des professionnels des services de la DASFI, ASE, PMI, AST

ANNEXE 5 | PRÉVENTION/ACCOMPAGNEMENT - Fichier explicatif des mesures

	INTERVENTION	PROFESSIONNELS	MISSIONS	QUI LE FAIT
Professionnels qui agissent dans le cadre de la prévention, de l'accompagnement et de la détection	TISF Technicien intervention Sociale et Familiale	Diplôme TISF (1 nouvelle formation va être déployée en septembre 2022 en Corrèze suite à notre demande auprès de la région)	Intervient au sein de familles en difficultés pour un soutien matériel, psychologique et pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> • À domicile Corrèze • Adapei dans le cadre du marché avec le CD
	AVS Auxiliaire de Vie Scolaire	CAP petite enfance BAC médico-social	Intervient au sein de familles en difficultés pour des actes de la vie quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> • À domicile Corrèze • Adapei dans le cadre du marché avec le CD
	Action collective parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Assistantes sociales formées • Médiateurs familiaux <ul style="list-style-type: none"> • Éducateurs spécialisés • Psychologues 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers thérapeutique des parents. • Médiations familiales. • Atelier Reliance pour accompagner les enfants et les adolescents sur leurs deuils Deuil du passé, des parents décédés, parents divorcés, parents handicapés). • Espace de lieu de visite médiatisé et sécurisé entre enfant et parents qui n'ont plus la garde 	<p>AS MSD Brive Est CD19</p> <p>UDAF19</p> <p>UDAF19</p>
	AED Aide Éducative à Domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs sociaux 		<p>CD19=238 mesures</p> <p>ASEAC= 10 mesures</p>
	MJAGB Mandataires judiciaire d'Aide à la Gestion Budgétaire			MSA services
	CRIP Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes	Travailleurs sociaux Agents administratifs		CD19

MESURES JUDICIAIRES

	INTERVENTION	PROFESSIONNELS	MISSIONS	QUI LE FAIT
Professionnels qui	AEMO	<ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs sociaux 	Mesure d'assistance éducative judiciaire	CD19 = 297 mesures +177 confiées dans le

	INTERVENTION	PROFESSIONNELS	MISSIONS	QUI LE FAIT
Professionnels qui agissent dans le cadre de mesures judiciaires	Aide Éducative en Milieu Ouvert		ordonnée par le Juge des Enfants afin d'assurer la protection de mineurs en danger. Les mineurs vivent au domicile de leurs parents.	cadre d'un marché avec l'ASEAC ASEAC = 144 mesures normales +161 externalisées confiées directement par le juge NB : hausse de 25%
	Mesure Ad Hoc	<ul style="list-style-type: none"> • Assistantes sociales • Mandataires judiciaires 	L'administration Ad'Hoc civile ou pénale permet la « représentation d'un mineur non émancipé par un tiers, dans une procédure judiciaire, lorsque ses intérêts apparaissent ou sont en opposition avec ceux de ses représentants ou lorsque ceux-ci sont dans l'incapacité de le représenter » (art.388-2 et 389-3 du code civil)	CD19 = 32 UDAF = jusqu'à 10 PEP19 = jusqu'à 10 Une augmentation très importante est à signaler
	PEAD Placement Éducatif À Domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Éducateurs 	Mesure de protection ordonnée par le Juge des Enfants. Il s'agit d'une alternative au placement traditionnel, alliant protection judiciaire et maintien du mineur au domicile des parents.	ASEAC = 25 mesures
	SEMOH Service Milieu Ouvert et d'Hébergement	Éducateurs	Le service Éducatif propose un accompagnement, des jeunes et des familles, alternatif aux mesures de placement judiciaire avec la mesure d'AED, et un accompagnement au travers du Contrat Jeune Majeur avec ou sans accueil temporaire au travers de l'intervention et la médiation dans le milieu familial, l'accompagnement individuel, dans le projet scolaire ou d'insertion sociale et professionnelle.	ASEAC = 30 mesures

	INTERVENTION	PROFESSIONNELS	MISSIONS	QUI LE FAIT
	Assistants familiaux	Diplôme avec agrément PMI	Accueille à son domicile habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans. Accompagné de professionnels, l'assistant familial, suit le développement de l'enfant sur le plan psychologique et éducatif et mène un travail avec les parents de ce dernier	CD19 = 160 assistants familiaux ASEAC = 23 assistants familiaux
	CDEF Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	Éducateurs Animateurs Infirmiers Veilleurs de nuit Maîtresse de maison	Accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en foyer de l'Enfance sont d'assurer la sécurité du mineur, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel ? Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale	CD19
	MECS Maison d'Enfants à Caractère Social	Éducateurs, Animateurs, Infirmiers, Veilleurs de nuit	Accueil temporaire de mineurs en difficulté	La Providence Brive = 50 places Les Monédières Treignac = 72 places
	LVA Lieu de Vie de d'Accueil	Maîtresse de maison Éducateurs	Un lieu de vie et d'accueil (M.V.A.) est une structure sociale ou médico-sociale de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents et d'adultes, en situation familiale, sociale ou psychologique problématique.	Montcheval = 5 places Live Bonnefond = 6 places Neuvic = 3 places

GLOSSAIRE

ENFANCE
^ ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
^ AED (Aide Éducative à Domicile)
^ CJM (Contrat Jeune Majeur)
^ AEMO (Aide Éducative en Milieu Ouvert)
^ AESF (Accompagnement Économique Social et Familial)
^ AP (Accueil Provisoire)
^ APJM (Accueil Provisoire Jeune Majeur)
^ ASEAC (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Corrèze)
^ AS FAM (Assistante Familiale)
^ AS MAT (Assistante Maternelle)
^ AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)
^ CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille)
^ CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
^ CDIP (Commission Départementale des Informations Préoccupantes)
^ DVH (Droit de Visite et d'Hébergement)
^ DAP (Délégation d'Autorité Parentale)
^ DPF (Dispositif de Placement Familial)
^ IP (Informations Préoccupantes)
^ JAF (Juge aux Affaires Familiales)
^ JE (Juge des Enfants)
^ MNA (Mineur Non Accompagné)
^ MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial)
^ MJIE (Mesure Judiciaire d'investigations Éducatives)
^ PF (Placement Familial)
^ OPP (Ordonnance Provisoire de Placement)
^ PEAD (Placement Éducatif A Domicile)
^ PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
^ RTPE (Responsable Territorial Enfance et Famille)

PPE (Projet Pour l'Enfant)
^ SEMOH (Service Éducatif en Milieu Ouvert avec Hébergement)
^ TDC (Tiers Digne de Confiance)
^ TGI (Tribunal de Grande Instance)
^ TI (Tribunal d'Instance)
^ TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale)
^ TPE (Tribunal pour Enfants)
^ TSE (Travailleur Social Enfance)
ACCOMPAGNEMENTS AUTRES – AIDES FINANCIÈRES – DIVERS
^ AST (Action Sociale Territorialisée)
^ TIMS (Territoires d'Intervention Médico-Sociale)
^ AEB (Aide Éducative Budgétaire)
^ AM (Allocation Mensuelle)
^ AS (Assistante Sociale)
^ ASL (Accompagnement Social Lié au Logement)
^ ASIP (Accompagnement Social Inconditionnel de Proximité)
^ CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
^ CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles)
^ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
^ CESF (Conseiller en Économie Sociale et Familiale)
^ CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
^ MSD (Maison de la Solidarité Départementale)
^ FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)
^ MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée)
^ PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)
^ PF (Prestations Familiales)
^ SU (Secours d'Urgence)
^ VAD (Visite à Domicile)
^ VIF (Violences Intra Familiales)
SANTÉ-PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
^ PMI (Protection Maternelle Infantile)

^ CSS (ex Centres de Planification Éducation Familiale, qui deviennent les Centres de Santé Sexuelle)
^ EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant)
^ IDE Puéricultrice (Infirmière Diplômée d'État Puéricultrice)
^ MAM (Maison d'Assistante Maternelle)
^ PAI (Projet d'Accueil Individualisé°)
^ RAM (Relais Assistantes Maternelles)
^ VAD (Visite à Domicile)
^ CDS (Centre De Santé)
^ IPA (Infirmier en Pratique Avancée)
PARTENAIRES
^ ODM (Ordre Des Médecins)
^ Agence Régionale de Santé (ARS)
^ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
^ MSA (Mutualité Sociale Agricole)
^ CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles antenne de Corrèze)
^ CDAD (Conseil Département de l'Accès au Droit)
^ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
^ CFA (Centre de Formation des Apprentis)
^ AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)
^ TISF (Technicienne en Intervention Sociale et Familiale)
^ MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
^ PJJ (Protection Judiciaire de la Justice)
^ CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce)
^ MDA (Maison Des Adolescents)
^ CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
^ CER (Centre Éducatif Renforcé)
^ CEF (Centre Éducatif Fermé)

Réunion du 8 juillet 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS - ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS FACE A L'AUGMENTATION DES PRIX ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES

RAPPORT

Le Département, garant de l'aménagement et du développement équilibrés des territoires, mène une politique d'aides aux collectivités forte en direction des communes et de leurs groupements.

Cette politique participe pleinement à la dynamique d'investissement impulsée par le Département pour soutenir l'emploi et l'économie en Corrèze. Aussi, face à ce constat et dans une volonté de continuité, une contractualisation pour la période 2021-2023 a vu le jour afin de s'inscrire totalement dans un objectif de relance et de soutien à l'investissement local.

Après la situation liée au COVID et ses répercussions sur l'activité économique, le début de l'année 2022 a vu le contexte économique évoluer rapidement dans un sens défavorable à l'investissement local. En effet, la guerre en Ukraine a participé à amplifier l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux. Ainsi les prix des travaux, neufs et de rénovation, connaissent une augmentation importante, voire très importante sur certains secteurs d'activité. Des augmentations de 10 % sur un an sont constatées à ce jour, sur le bâtiment. Celles-ci peuvent atteindre 30 ou 40 % sur les corps d'état liés aux structures bois ou métal. Les espaces publics et la voirie et réseaux divers sont moins impactés : la hausse actuelle généralement constatée est de l'ordre de 5 %. Cela est à nuancer dès lors que des structures bois - métal sont prévues (city stade, aire de jeux etc.).

Sur certains secteurs, comme la rénovation énergétique, une pénurie de l'offre conduit à un allongement des délais et une augmentation sensible des prix pour les collectivités. Enfin, pour les organismes bancaires, la situation économique a conduit à une augmentation des taux d'emprunt rendant leur accès plus difficile aux collectivités.

A ce contexte, il faut rajouter la réduction des dotations de l'État sur la période de 2015 à 2020 qui est évaluée en moyenne pour les communes corréziennes à 9,2 % de baisse sur leur Dotation Globale de Fonctionnement. Durant cette période, on constate alors une baisse moyenne pour les communes de 9,6 % sur leurs dépenses d'investissement. Ainsi, à l'aube d'annonce de restrictions budgétaires qui seraient à réaliser par les collectivités et de la réduction de l'autonomie financière de celles-ci, l'économie locale et la pérennité de nos territoires pourraient grandement pâtir de la situation.

Cela se traduit dans les faits qu'à la mi-juin 2022, sur un montant total d'opérations contractualisées de 37 millions d'euros, l'engagement sur les projets se situe à hauteur de 22,4 %. Les collectivités corréziennes rencontrent donc de véritables difficultés à conduire et financer leurs projets.

Au regard de ces constats, le Département, véritable acteur de proximité, souhaite adapter à nouveau sa politique des aides aux collectivités, afin d'accompagner les communes et leurs groupements dans ce contexte contraint et mouvant. Cette flexibilité est d'autant plus nécessaire que les perspectives de court et moyen termes ne permettent pas à l'heure actuelle d'envisager un retournement des prix, et encore moins une augmentation des dotations de l'État.

Ainsi, les hausses de tarif sont susceptibles de mettre en péril à la fois les projets en cours de réalisation et les opérations qui étaient prévues cette année. En effet, face à ces nouveaux prix, les travaux en cours sont renchérissés, incitant les communes qui le peuvent à accepter des mises à jour des prix à la hauteur nécessaire. Sans soutien spécifique, certaines opérations en cours risquent d'être abandonnées si les communes ne peuvent pas absorber ce supplément de prix. Ceci impacte également les opérations en phase de consultation des entreprises, pour lesquelles les prix constatés étant supérieurs aux prévisions, les communes sont susceptibles de ne pas donner suite.

Dans ce contexte, le Département propose aux communes deux ajustements de sa politique d'accompagnement d'une part, par une action à court terme pour relancer l'activité économique et, d'autre part, à moyen terme sur le calendrier de la contractualisation.

I - UNE POLITIQUE QUI S'ADAPTE RAPIDEMENT POUR ASSURER UNE PERENNITE DES INVESTISSEMENTS PREVUS SUR 2022

Face aux nombreuses augmentations qui impactent les investissements des communes et leurs groupements, le Département propose un dispositif spécifique valable sur l'année 2022 uniquement. Il s'agit d'une aide exceptionnelle destinée à débloquer les projets à l'arrêt, ou susceptibles d'être abandonnés par les maîtres d'ouvrage qui font face à des hausses de prix de plus de 10 %.

Pour soutenir l'engagement des projets contractualisés sur 2022, deux mécanismes temporaires sont proposés pour deux situations précises :

1. Déblocage des projets engagés en cours de réalisation mais en difficulté d'exécution en raison des hausses de prix

En vue d'assurer la réalisation des opérations contractualisées et engagées en Commission Permanente du Conseil Départemental, un soutien est proposé pour les opérations engagées et en cours de réalisation pour lesquelles il existe des difficultés d'exécution des marchés publics.

En effet, dans certains cas, les collectivités se voient proposer des avenants au marché de travaux en cours d'exécution lorsque le prestataire ne parvient plus à supporter les hausses de prix des matériaux, et que les modalités de révision de prix prévues au marché ne permettent pas d'ajuster les prix à la hauteur de ce qu'il subit. Ces avenants permettent de notifier des prix nouveaux temporaires tenant compte des hausses réellement constatées, en incluant une baisse des marges des fournisseurs, et prévoyant une durée d'application limitée.

Si les communes et leurs groupements qui se trouvent dans cette situation ne peuvent pas s'engager sur un avenant, le projet ne peut pas être poursuivi. Afin de les soutenir dans ce contexte inflationniste, le Département propose de les accompagner en accordant une aide exceptionnelle à hauteur de 50 % de cet avenant.

Le Département souhaite que l'État puisse faire de même dans le cadre d'une enveloppe DETR complémentaire.

Les conditions prévues pour ce mécanisme sont les suivantes :

- ✓ le projet doit être présent au contrat 2021-2023, il doit avoir été engagé en Commission Permanente du Conseil Départemental avant le 1^{er} août 2022 ;
- ✓ le marché public concerné doit avoir été notifié, et les prestations doivent être en cours d'exécution ;
- ✓ l'avenant au marché public signé par les collectivités doit avoir pour objet uniquement la prise en compte de nouveaux prix que les formules de révision de prix ne permettent pas d'atteindre. En aucun cas, l'avenant ne doit consister en des prestations supplémentaires ;
- ✓ l'aide du Département sera plafonnée à 30 000 € par opération.

2. Soutien aux projets non engagés à réaliser en 2022 sous peine de perdre des cofinancements

Au regard des augmentations de prix, il existe un risque important que les communes et leurs groupements abandonnent des projets en cours à l'issue de la consultation des entreprises. En effet, un écart important est souvent constaté entre le prix des investissements estimés en 2019 en vue de la contractualisation 2021-2023 et le prix proposé par les prestataires en 2022. Une rareté relative de l'offre sur certains secteurs au regard de la demande exprimée conduit à des consultations infructueuses ou à des prix plus importants.

Dans le cadre de ce mécanisme "soutien aux projets non engagés à réaliser en 2022", une aide exceptionnelle est proposée pour permettre aux collectivités de ne pas retarder leurs investissements prévus sur la fin de cette année, et de ne pas perdre le bénéfice d'aides octroyées qu'elles doivent consommer dans l'année. En effet, notamment dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), les communes doivent les engager dans l'année de leur attribution. Concrètement, certaines communes peuvent perdre leurs DETR ou DSIL 2021 et/ou 2022 si elles ne lancent pas l'exécution des opérations concernées avant la fin de l'année.

Le Département souhaite que l'État puisse faire de même dans le cadre d'une enveloppe DETR complémentaire.

L'aide du Département permettra donc à la collectivité d'avoir une aide exceptionnelle couvrant 50 % du surcoût constaté suite à la consultation des entreprises, et de maintenir son investissement en année N.

L'aide sera attribuée au cas par cas. Les conditions prévues pour ce mécanisme sont les suivantes :

- ✓ le projet doit être présent au contrat 2021-2023, il doit ne pas avoir été engagé en Commission Permanente du Conseil Départemental avant le 1^{er} août 2022 ;
- ✓ l'engagement doit avoir lieu en 2022 pour que la collectivité ne perde pas les cofinancements qu'elle a acquis ;
- ✓ le surcoût des travaux sera analysé à partir de l'écart entre le montant indiqué au plan de financement délibéré pour établir les demandes de subvention (notamment DETR) et celui résultant de l'analyse des offres ;
- ✓ le maître d'ouvrage devra avoir mis en place une démarche visant à réduire ce surcoût, soit en négociant les prix, soit en relançant la consultation, et devra s'être assuré que les prix acceptés ne soient pas anormalement hauts ;
- ✓ l'aide du Département sera plafonnée à 30 000 € par opération.

II – UNE ACCELERATION DU CALENDRIER DE LA CONTRACTUALISATION POUR MIEUX S'ADAPTER AU CONTEXTE ET AUX BESOINS DES COLLECTIVITES

La contractualisation 2021-2023 a été établie au début de l'année 2021. Ainsi les enveloppes prévisionnelles des opérations ont largement évolué avec la hausse des prix liés aux différentes crises. De plus, beaucoup de projets, notamment de rénovation énergétique, n'ont pas été retenus par l'État, ce qui modifie profondément la possibilité d'agir.

De ce fait, afin d'accompagner de façon pertinente les élus dans la fin de leur mandat, il est proposé de renouveler une contractualisation sur les années 2023, 2024 et 2025.

C'est ainsi que la contractualisation actuelle prendra fin au 31 décembre 2022 et les derniers dossiers seront engagés lors de la Commission Permanente du Conseil Départemental de janvier 2023. La dotation voirie 2023 sera alors repositionnée dans le futur dispositif contractuel. Enfin, la nouvelle contractualisation sera proposée au vote de l'Assemblée Départementale du 1^{er} trimestre 2023.

Cette nouvelle politique contractuelle à destination des collectivités se réalisera à enveloppe constante. Le second semestre 2022 permettra alors de travailler sur la dotation voirie et sur les dispositifs contractuels 2023 - 2025.

En effet, suite aux sollicitations de certaines collectivités, il est proposé, dans un premier temps, de réaliser un groupe de travail sur la dotation voirie durant le 3^{ème} trimestre 2022. Ce groupe de travail regroupera les élus départementaux, l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Corrèze et un panel de maires. Les points à aborder seront la question de l'actualisation du linéaire voirie, le fonctionnement des dotations forfaitaires et le montant de l'enveloppe alloué sur ce dispositif, qui est à ce jour de 3 millions d'euros par an, soit 9 millions d'euros sur une période contractuelle de trois ans.

En ce qui concerne la nouvelle génération de contrats 2023-2025, elle accompagnera la deuxième partie du plan prévisionnel d'investissement des collectivités, avec des travaux qui auront été revus au regard de l'inflation et des choix de priorisation des maîtres d'ouvrage.

Le recensement des projets se fera selon le calendrier suivant :

À compter de ce jour et jusqu'à mi-octobre, les chefs de projet du Territoire et le service Aides aux Communes recenseront les projets des collectivités à inscrire dans le futur contrat.

Par la suite, la tenue des réunions cantonales permettra aux élus du territoire de travailler sur la finalisation des propositions des élus sur chacun de leur canton et de valider les projets des collectivités durant la période comprise en mi-octobre et mi-novembre.

Ainsi, le dernier trimestre permettra la compilation des contrats, de définir les arbitrages et les négociations avec les autres financeurs pour optimiser l'accompagnement du Département auprès des collectivités.

Enfin, la politique contractuelle sera alors proposée durant la session de l'Assemblée Départementale du 1^{er} trimestre 2023 portant sur les Orientations Budgétaires.

III – L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET LE SOUTIEN DANS L'INGÉNIERIE LIÉE À LA GESTION DE LA DONNÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CORRÈZE

Le déploiement de la fibre optique à travers le programme 100% fibre est maintenant pleinement réalisé. Ces infrastructures au débit quasi illimité, permettent un maillage du territoire favorable au développement d'une offre de services accessible pour tous. Le raccordement progressif à la fibre va contribuer à modifier les pratiques dans l'utilisation d'Internet. Il va de même accélérer les possibilités de déploiement de services innovants et donc la multiplication du volume de données qui transitent par le réseau.

L'équipement massif des usagers en terminaux numériques (smartphones, tablettes) se traduit par un volume accru d'utilisateurs et de données échangées, mais aussi par de nouveaux modes de consommation des citoyens. Cela crée donc de nouvelles attentes auxquelles les collectivités, sur leurs différentes compétences, ont un rôle majeur à jouer pour faciliter les relations avec les usagers et la prise en charge de leurs demandes.

Dans la réponse à ces attentes, les collectivités corréziennes s'engagent dans des démarches de Villes Intelligentes ou de Territoires Intelligents. Elles sont alors souvent rattrapées par l'aspect organisationnel et technique comprenant la modernisation des outils, des processus et des métiers. Ces démarches nécessitent donc une transformation numérique des collectivités comprenant la modernisation des infrastructures et processus métiers.

C'est dans ce contexte que l'hypervision prend tout son rôle. En effet la notion d'hypervision, qui vient du milieu des systèmes d'informations, est définie comme le concept de centralisation des outils de supervision, d'applications et de référentiels au sein d'un unique outil agrégateur. Informatiquement, un hyperviseur est un logiciel permettant donc une gestion automatisée, fluide et transverse d'infrastructures informatiques.

Ses principales fonctions sont alors de permettre :

- ✓ d'exploiter et de superviser un territoire,
- ✓ de recueillir et centraliser les données,
- ✓ d'agréger, partager et gérer ces données,
- ✓ d'agir à distance sur les infrastructures.

La notion d'hypervision conduit alors souvent à la mise en œuvre d'un centre de supervision, structure mutualisée permettant la gestion des données diverses et variées. Les champs d'applications sont alors nombreux sur les compétences et besoins des collectivités mais aussi du Département.

Ainsi, le centre de supervision sera alors un soutien sur le déploiement des services sociaux comme les aides à la personne à domicile à travers, par exemple, la centralisation des portages de repas ou bien la téléassistance sur le territoire.

De même la transition énergétique offre une large gamme de possibilités à travers les données liées à la gestion des consommations des bâtiments, le pilotage de l'éclairage public et même la gestion des réseaux d'eaux au niveau des consommations et des débits.

Enfin la loi dite Sécurité Globale du 26 mai 2021, autorise les Conseils Départementaux à investir la compétence de la sécurité. Elle offre la possibilité de mutualiser la supervision des images de vidéos surveillance au niveau du territoire, dans l'objectif de permettre une optimisation des ressources et des moyens visant à améliorer la sécurité des biens et des personnes.

Le Département souhaite porter pour ses besoins propres et ceux des collectivités, une infrastructure dénommée : "centre de supervision". Elle recueillera, centralisera, fera la gestion et permettra un pilotage des données issues des capteurs, caméras ou objets connectés pour optimiser le fonctionnement des services publics. Elle permettra d'éviter le déploiement d'une structure par collectivité et d'accompagner les collectivités de faible taille pour leur permettre d'offrir à leurs citoyens le même niveau de services sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion de la transition numérique de la collectivité et afin de travailler de concert avec les collectivités corréziennes, il est proposé à l'Assemblée de lancer une démarche visant à la création d'un centre d'hypervision départemental.

LE CENTRE D'HYPERVISION DÉPARTEMENTAL

La définition des services au citoyen sera le noyau du projet afin d'établir les missions mutualisées et confiées par les différentes collectivités, au Département. Il sera alors le réceptacle d'une multitude d'informations provenant d'utilisateurs, d'objets connectés, ou de services publics dans le contexte d'une offre infrastructurelle hybride (fibre optique, 5G, 4G, Wi-Fi, liaisons hertziennes, réseaux basse fréquence, etc.).

La méthodologie proposée sera basée sur les trois axes suivant :

1. Définition d'une stratégie sur les usages numériques à développer,
2. Définition de la gouvernance,
3. Montage opérationnel, juridique et financier.

1. Définition de la stratégie sur les usages numériques à développer

Pour concevoir ce centre d'hypervision départemental et le faire vivre, une stratégie est à définir : quels sont les besoins ? les attentes des Corréziens ? les nouveaux usages à imaginer ? les services à améliorer ? les objectifs et les résultats attendus ?

Ainsi, et en premier lieu, un état des lieux des forces territoriales sera conduit. Cette étape permettra d'envisager les champs du possible, à partir du repérage :

- ✓ des différentes actions menées par le Département dans le cadre de ses compétences ;
- ✓ des acteurs du territoire et d'une analyse de leurs besoins.

Parallèlement à cet état des lieux, un benchmark des projets « Territoires connectés » décrira l'état de l'art (investissement, fonctionnement, durée, gouvernance, etc.).

Une fois ces différentes étapes validées par le Département, il s'agira d'établir les pistes d'actions pour le territoire corrézien, les cas d'usage à retenir. Cette étape de diagnostic et de concertation sera conduite jusqu'à la fin de l'année 2022 afin de pouvoir être co-construite avec la démarche de transformation numérique du Département.

2. Définition de la gouvernance

La gouvernance concerne à la fois le pilotage du projet et son management. Dans cette seconde étape, il s'agira d'identifier les acteurs potentiels du projet et leur rôle. Les compétences à réunir seront à identifier ainsi que la montée en compétences des équipes. Les éventuelles pistes de partenariat public-privé seront à repérer.

L'impact du projet sur l'organisation de la collectivité départementale est aussi à étudier pour déterminer quels seraient les contributeurs au sein du Département et les ressources à mobiliser.

Le centre d'hypervision départemental se veut un outil de transversalité dans les échanges avec les Corrèziens, intéressés par de multiples sujets de leur vie quotidienne faisant appel à de multiples informations. Cette notion de transversalité est particulièrement importante dans la définition de la gouvernance du projet et la mobilisation des différents acteurs. L'établissement de cette gouvernance sera alors mis en œuvre durant le 1^{er} semestre 2023 suite à la définition de la stratégie.

3. Montage opérationnel, juridique et financier

Enfin, pour mettre en œuvre la stratégie et la gouvernance du projet, la question du montage opérationnel sur ses aspects techniques, juridiques et économiques seront abordées en parallèle de la définition de la gouvernance durant le 1^{er} semestre 2023.

La conduite de projet intégrera alors la mise en place de solutions à construire sur différents niveaux :

- ✓ Sur le plan technique : le projet requiert des infrastructures de réseaux pour collecter et acheminer les données, des solutions de stockage et d'hébergement des données, des applications de traitement et d'analyse des données. Les technologies existent mais leur choix dépend des usages à développer.

- ✓ Sur le plan juridique : et en relation avec l'approche économique, diverses structures de portage sont envisageables (syndicat mixte, SEML, SEMOP, SPL, GIP...).
- Plusieurs schémas contractuels sont aussi possibles : contrat de partenariat, marché public pouvant s'organiser en groupement de commande ou centrale d'achat, commande publique « innovante ».
- ✓ Sur le plan financier : les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement sont à évaluer et le modèle économique à définir.

Ainsi l'objectif final sera alors de mettre en œuvre et d'ouvrir un centre d'hypervision départemental d'ici la fin décembre 2023. Cela permettra de porter la transformation numérique de la collectivité et d'offrir un accompagnement en termes d'ingénierie et de support aux collectivités corréziennes, dans le déploiement des nouveaux usages suite au déploiement réussi de la fibre en Corrèze.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS - ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS FACE A L'AUGMENTATION DES PRIX ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.07.08/301 en date du 8 juillet 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est approuvé l'ensemble des dispositions présentées dans le rapport au titre de la politique des aides aux collectivités.

Article 2 : sont approuvées les modalités de mobilisation d'une aide exceptionnelle destinée aux communes et leurs groupements qui font face pour leurs "projets engagés en cours de réalisation à des difficultés d'exécution en raison des hausses de prix".

Les conditions prévues pour ce mécanisme sont les suivantes :

- ✓ le projet doit être présent au contrat 2021-2023, il doit avoir été engagé en Commission Permanente du Conseil Départemental avant le 1^{er} août 2022,
- ✓ le marché public concerné doit avoir été notifié, et les prestations doivent être en cours d'exécution,

- ✓ l'avenant au marché public signé par les collectivités doit avoir pour objet uniquement la prise en compte de nouveaux prix que les formules de révision de prix ne permettent pas d'atteindre. En aucun cas, l'avenant ne doit consister en des prestations supplémentaires,
- ✓ l'aide du Département sera plafonnée à 30 000 € par opération.

Article 3 : sont approuvées les modalités de mobilisation d'une aide exceptionnelle destinée aux communes et leurs groupements pour le "soutien aux projets non engagés à réaliser en 2022".

Les conditions prévues pour ce mécanisme sont les suivantes :

- ✓ le projet doit être présent au contrat 2021-2023, il doit ne pas avoir été engagé en Commission Permanente du Conseil Départemental avant le 1^{er} août 2022,
- ✓ l'engagement doit avoir lieu en 2022 pour que la collectivité ne perde pas les cofinancements qu'elle a acquis,
- ✓ le surcoût des travaux sera analysé à partir de l'écart entre le montant indiqué au plan de financement délibéré pour établir les demandes de subvention (notamment DETR) et celui résultant de l'analyse des offres,
- ✓ l'aide du Département sera plafonnée à 30 000 € par opération.

Article 4 : est revue la durée du contrat 2021-2023, qui ne pourra excéder le 31 janvier 2023.

Article 5 : sont approuvés les modèles d'avenants aux contrats départementaux : Contrats de Solidarité Communale - CSC 2021-2023 et Contrat de Cohésion de Territoires - CCT 2021-2023, tels qu'annexés au présent rapport, modifiant l'article 7 relative à la durée du contrat.

Vote pour les articles 1^{er} à 5 :

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Article 6 : est approuvée la proposition de mise en œuvre d'un Centre Départemental d'hypervision.

Article 7 : Monsieur le Président est autorisé à engager toutes les procédures liées au lancement du Centre Départemental d'hypervision visé à l'article 6, notamment la signature et l'exécution de marchés et autres études.

Vote pour les articles 6 et 7 :

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 11 juillet 2022
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220708-6163-DE-1-1
Affiché le : 11 juillet 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.



**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Emilie BOUCHETEIL	à	Monsieur Jean-François LABBAT
Monsieur Julien BOUNIE	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Claude CHIRAC	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Frédérique MEUNIER	à	Monsieur Laurent DARTHOU
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

AVENANT
CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE

COMMUNE DE

2021 - 2023



- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, en sa qualité de Président dûment habilité par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 8 juillet 2022,

Ci-après dénommé "le Département"

ET

- La commune de représentée par en sa qualité de Maire, dûment habilité par son Conseil Municipal,

Ci-après dénommée "la commune"

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 23 avril 2021 approuvant le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 avec la commune de,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 8 juillet 2022 approuvant le plan d'accompagnement "résilience corrézienne face à l'augmentation des prix et participation au développement des nouveaux usages numériques",

Sont convenues les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 7 relatif à la durée du contrat. Ainsi, sa durée globale ne pourra excéder le 31 janvier 2023.

ARTICLE 2 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 de la commune de demeurent inchangées.

Fait à Tulle
Le 8 juillet 2022

Le Maire de la commune
de

Le Président du Département
de la Corrèze

.....

Pascal COSTE

AVENANT
CONTRAT DE COHESION DES TERRITOIRES

EPCI DE

2021 - 2023



- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, en sa qualité de Président dûment habilité par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 8 juillet 2022,

Ci-après dénommé "le Département"

ET

- L'EPCI de représenté par en sa qualité de Président, dûment habilité par son Conseil Communautaire/Syndical,

Ci-après dénommé "l'EPCI"

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 23 avril 2021 approuvant le Contrat de Cohésion des Territoires 2021-2023 avec l'EPCI de,

VU la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 8 juillet 2022 approuvant le plan d'accompagnement "résilience corrézienne face à l'augmentation des prix et participation au développement des nouveaux usages numériques",

Sont convenues les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 7 relatif à la durée du contrat. Ainsi, sa durée globale ne pourra excéder le 31 janvier 2023.

ARTICLE 2 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du Contrat de Cohésion des Territoires 2021-2023 de l'EPCI de..... demeurent inchangées.

Fait à Tulle
Le 8 juillet 2022

Le Président
de l'EPCI de

.....

Le Président du Département
de la Corrèze

Pascal COSTE